

MÉTABETCHOUAN:

du poste de traite
à la ville

Russel Bouchard



Société historique du Saguenay
Cahiers de Saguenayensis
HISTOIRE DES MUNICIPALITÉS
No 3

MÉTABETCHOUAN:

du poste de traite à la ville

Russel Bouchard

**Société historique du Saguenay
Cahiers de Saguenayensia
HISTOIRE DES MUNICIPALITÉS
No 3**

Table des matières

PARTIE I

Le poste de traite: 1608-1838

- La préhistoire de la Métabetchouan 5
- Premiers contacts et début des missions 7
- Un poste de traite à l'intérieur du Domaine du Roi 11
- Le poste de traite au temps du monopole des Anglais 13

PARTIE II

La formation d'une colonie: 1838-1870

- Le déclin du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson 17
- La mission montagnaise des Oblats 22
- L'arpentage du canton Caron 23
- La petite colonie de Couchepagane 27
- L'ouverture des chemins 30

PARTIE III

La fondation de la paroisse de Saint-Jérôme: 1870-1898

- L'érection de la paroisse 32
- La vie paroissiale et municipale au XIX^e siècle 35
- Les premières écoles 38
- De Québec à Saint-Jérôme 43
- Le bac de la rivière Métabetchouan 47

PARTIE IV

Le village de Saint-Jérôme: 1898-1929

- La formation du village 50
- La navigation sur le lac Saint-Jean 52
- L'entrée dans le XX^e siècle 55
- Le rehaussement du lac Saint Jean 59

PARTIE V

La marche vers l'urbanisation: 1929-1987

- La religion et l'éducation 64
- Le raffermissement de l'économie 69
- La création de la ville de Métabetchouan 72

Avant-propos

Située presque à mi-chemin entre les villes de Roberval et d'Alma, la municipalité de Métabetchouan est historiquement l'une des deux plus anciennes de toute la Sagamie. Fondée en 1676, en même temps que Chicoutimi, elle est vouée à suivre, à un niveau plus modeste cependant, un cheminement identique. Important centre de rencontres et d'échanges commerciaux, à la fin du XVII^e siècle, le poste de Métabetchouan voit défiler sur son territoire coureurs de bois, amérindiens et commerçants de fourmures.

Lorsque le Saguenay s'ouvre enfin à l'exploitation forestière, en 1838, et à l'agriculture, quatre ans plus tard, les territoires circonscrits entre les rivières Métabetchouan et Couchepagane sont les premiers du Lac-Saint-Jean à accueillir bûcherons, entrepreneurs forestiers et colons. C'est à partir de ces lieux que des gens intrépides et courageux s'installent au beau milieu de la forêt, dans le but d'amorcer la colonisation. Pour ces raisons, Métabetchouan apparaît un peu comme l'introduction à l'histoire de notre région.

Étant aujourd'hui reconnue comme un sous-centre administratif dans de nombreux domaines, notre municipalité continue de jouer un rôle important pour l'ensemble de la communauté jeannoise. L'économie, en constante progression, est basée particulièrement

sur l'agriculture, les services administratifs, le commerce et l'industrie. Bien située sur le plan des communications régionales, en bordure du majestueux *Piékouagami*, la ville de Métabetchouan s'inscrit parfaitement bien dans le circuit touristique régional. Le site du vieux poste, le camp musical du Lac-Saint-Jean et la quiétude semi-villageoise des lieux, contribuent à sa renommée.

A handwritten signature in black ink, reading "Marcel Duchesne". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'M'.

Marcel Duchesne, maire.

PARTIE I

Le poste de traite: 1608-1838

La préhistoire de la Métabetchouan

Le lac Saint-Jean, un des principaux réservoirs d'eau douce au nord du fleuve Saint-Laurent, forme un bassin légèrement ovale et s'étend sur environ 415 milles carrés. Il est alimenté par plusieurs rivières. Au nord-ouest, l'Ashuapmushuan et la Mistassini s'y déversent après une course tumultueuse de 160 milles. Au nord, la grande Péribonca s'étire au-delà du 52^e degré de latitude nord et totalise un ruban de 290 milles. Du sud, descendent des rivières plus courtes: aux Iroquois, à l'Ours, Ouiatchouianiche, Ouiatchouan, Métabetchouan et Belle-Rivière. Avec le réseau hydrographique de toutes ces rivières, «*le lac Saint-Jean présente un bassin de près de 80 000 Km carrés, le septième de la superficie de la France*»¹. Ce lac déverse ses eaux par deux canaux appelés Grande et Petite Décharge. Celles-ci se rejoignent au pied de l'île d'Alma pour former le Saguenay, affluent du Saint-Laurent, au confluent duquel est située la municipalité actuelle de Tadoussac.

À l'époque préhistorique, le territoire du Lac-Saint-Jean était habité par une bande d'Amérindiens, les *Ka8chas* (Kakouchas), nom signifiant porc-épic. Ces gens faisaient partie de la grande famille linguistique montagnaise, elle-même sous-groupe de la grande famille algonquienne. Le *Piékouagami*, premier nom du lac Saint-Jean, servait de lieu de rassemblement et

d'échange entre Amérindiens², et c'est plus particulièrement à l'embouchure de la rivière Métabetchouan que se tenaient ces foires. Ces premiers occupants provenaient des différents campements répartis autour et au long des grands tributaires.

Les récentes découvertes archéologiques, particulièrement celles effectuées par Robert Simard et Joseph-Henri Fortin, nous indiquent des échanges ou au moins des contacts avec des populations plus éloignées, tant du nord que du sud.³ Les collections d'artefacts recueillis par ces pionniers de l'archéologie au Saguenay suggèrent une occupation possible de l'embouchure de la Métabetchouan depuis près de 6 000 ans. Un certain nombre d'objets en pierre polie et en pierre taillée témoignent de techniques de façonnages d'outils typiques de la période dite archaïque, époque s'échelonnant entre 4 000 et 1000 ans avant le Christ.

Selon Marcel Laliberté et Camille Lapointe, dernière équipe d'archéologues à se pencher systématiquement sur tous les artefacts découverts à ce jour, la présence de céramique amérindienne, de facture huronne à Métabetchouan et iroquoïenne à Chicoutimi, confirme la participation des occupants de la région à l'un de ces réseaux d'échanges.⁵ Le Père Albanel va même plus loin. Lors de son voyage à la mer du Nord, en 1671-1672, il note que,

Chronologie de Métabetchouan

- 10 500 BP*: Disparition des glaciers du lac Saint-Jean
- 8 500 BP*: Disparition de la mer Laflamme
- 8 000 BP*: Arrivée des premiers autochtones
- 1647: Arrivée du Jésuite Jean Dequen au lac Saint-Jean
- 1666: Le père Nouvel établit une mission permanente à Métabetchouan
- 1676: Construction du poste de traite
- 1718: Fermeture présumée du poste de traite
- 1778: Reprise des activités de traite à Métabetchouan
- 1831: La Compagnie de la Baie d'Hudson récupère ses droits sur les Postes du Roi
- 1839: Métabetchouan compte une population de 88 habitants
- 1842: Fin du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson
- 1844: Les Oblats arrivent au Saguenay
- 1849: Construction de la chapelle de la mission des Oblats
- 1861: Arrivée des premiers colons à Couchepagane
- 1868: Création de la mission de Saint-Jérôme
- 1870: Érection de la paroisse de Saint-Jérôme et Grand Feu
- 1873: Élection du premier conseil municipal
- 1877: Les Oblats abandonnent la mission de Métabetchouan
- 1877: Le feu détruit une quinzaine de bâtisses
- 1880: La Compagnie de la Baie d'Hudson abandonne Métabetchouan
- 1883: Annexion de territoires appartenant à Hébertville
- 1888: Arrivée du chemin de fer à Chambord
- 1891: Arrivée du chemin de fer à Saint-Jérôme
- 1898: Création et détachement du village de Saint-Jérôme
- 1901: Détachement de la paroisse de Saint-André
- 1907: Détachement de la Commission scolaire du village de Saint-Jérôme
- 1911: Détachement de la paroisse du Lac-à-la-Croix
- 1926: Détachement de la paroisse de Saint-Émilien de Desbiens
- 1928: Inondation désastreuse du lac Saint-Jean
- 1954: Fondation du Foyer Saint-Jérôme
- 1958: Inauguration du Foyer Saint-Jérôme
- 1959: Ouverture du Séminaire
- 1964: Fondation du Camp musical
- 1973: Le Foyer Saint-Jérôme devient le Centre Hospitalier de Métabetchouan
- 1975: Fusion municipale et création de la ville de Métabetchouan

* Abréviation du terme anglais «Before Present», signifiant qu'une date est calculée à partir du moment actuel.

bien avant l'arrivée des Blancs, toutes les nations vivant entre les «*deux mers de l'Est et du Nord*» se réunissaient pour faire leur commerce.⁶ C'est dire que bien avant l'époque des premiers contacts entre Blancs et autochtones, la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean connaît une

activité humaine fébrile et soutenue.

«Le 2. nous logeâmes sur l'entrée du lac S. Jean nommé Pingagami, qui a 30. lieues de longueur, 10. de largeur, 12. rivières entrent

dans ce lac, & il n'y en a qu'une seule, qui en sorte, laquelle forme cette belle, & grande rivière qu'on appelle le Saguenay. Ce lieu est beau, les terres sont forts unies, & paroissent bonnes, il y a de belles prairies; c'est le país des loutres, des orignaux, des castors, & principalement du porc epi; c'est pour cela que les Sauvages; qui y font leur résidence, s'appellent Kakopuchac, prenant leur nom du mot Kakou, qui en leur langue signifie porc epi: c'estoit autrefois l'endroit, ou toutes les Nations, qui sont entre les deux Mers, de l'Est, & du Nord, se rendoient pour faire leur commerce; j'y ay veu plus de vingt Nations assemblées. Les Habitants ont esté estremement diminuez par les demieres guerres, qu'ils ont eu avec l'Iroquois, & par la petite vérole, qui est la peste des Sauvages: maintenant ils commencent à se repeupler par des gens des Nations étrangères qui y abondent...»⁷

Premiers contacts et début des missions

Dès le milieu du XVI^e siècle, le fleuve Saint-Laurent, particulièrement le havre de Tadoussac, est régulièrement fréquenté par les pêcheurs de morue en provenance d'Europe. A l'époque, cette présence étrangère sur nos côtés ne produit que peu d'effet, car les contacts entre chasseurs amérindiens et pêcheurs européens se réduisent à très peu de chose. À partir de 1560, un nouveau procédé de conservation de la morue oblige les pêcheurs à construire des installations plus importantes un peu partout le long du fleuve, dont Tadoussac. La présence de ces étrangers, depuis le début de mai jusqu'à la fin d'août, favorisera par la suite des contacts plus soutenus entre Européens et Amérindiens.⁸

Ces rencontres saisonnières auront comme conséquence immédiate de modifier profondément le comportement sociologique des deux groupes ethniques en présence. Rapidement,



La vieille poudrière qui remonte probablement au début du poste de traite.

la tradition d'un commerce régulier s'implante. Au fur et à mesure que se développe le marché du castor, des monopoles s'établissent. Dans ce nouveau contexte, la position géographique particulière du lac Saint-Jean lui confère une importance capitale qui s'accroîtra à la faveur des guerres tribales meurtrières et dévastatrices.

Dès le début du commerce des pelleteries, dans le dernier quart du XVI^e siècle, le lac Saint-Jean constitue donc une étape sur la route des fourrures. Les voyageurs partant de la Baie Georgienne, passent par les hauteurs des rivières Ottawa, Saint-Maurice et Saguenay, pour aboutir finalement à Tadoussac.⁹ Dans ses *Relations* de 1626, le Père Charles Lallemant signale l'importance de la traite à Tadoussac. Certaines années «il a veu jusques à vingt navires» dans ce port¹⁰.

Les Français de l'époque désignent les Amérindiens de ce territoire du nom de Montagnais ou Montagnards (eux-mêmes s'appellent Kak8chak). Pendant plusieurs années ces gens s'occupent à défendre jalousement l'exclusivité de la traite en ces contrées. Selon l'historien Jean-Paul Simard, qui a développé la thèse de la «chasse gardée de Tadoussac», pour préserver leur monopole ils exercent une surveillance très serrée du territoire, décourageant même les trafiquants et les missionnaires de s'aventurer à l'intérieur des terres, dans les régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.¹¹

Si l'on se réfère à la *Relation* du Père Le Jeune, en 1637, les Kak8chaks maintiennent toujours leur mainmise. En effet, interrogeant quelques Algonquiens à propos de leurs relations avec les Français et des difficultés qu'elles ont engendrées, certaines peuplades vivant à l'intérieur des terres n'entretiennent, encore à ce moment, aucun commerce avec les Blancs.¹²

«Je respondis que certains peuples demeurans fort avant dans les terres, au dessous de Tadoussac n'avoient aucun commerce avec l'Europe, ne se servant que de haches de pierre à ce qu'une femme de ce pais là m'avoit racopté, & que cependant ils mourroient aussi souvet que les autres nations errantes»

À travers ce texte imprécis, il est difficile de pointer catégoriquement les peuplades du Saguenay et même du Lac-Saint-Jean. Il faut en retenir que les relations commerciales et humaines conservent alors une dimension extrêmement limitée. Il nous indique aussi qu'encore à cette date, ce sont uniquement les «Sauvages» de Tadoussac qui réussissent à pénétrer ce territoire. Cette situation d'étanchéité ne survivra guère aux commentaires du Père Le Jeune.

En effet, les missionnaires tentent, à différentes époques, d'établir Tadoussac comme lieu de mission. Lors d'une première et vaine tentative, en 1615, cette entreprise est jugée impossible par les Pères Récollets. Les Jésuites, à leur tour tentent leur chance en 1632 mais ne réussissent pas à obtenir un meilleur succès. Aux dires du Père Le Jeune, c'est l'état de nomadisme dans lequel vivent les autochtones qui rend pratiquement impossible cette tâche. Ce ne sera finalement qu'en 1641 qu'il reviendra pour inaugurer la mission de Tadoussac.¹³ Confiée au Père Jean Dequen aux lendemains de sa fondation, ce dernier y consacra onze années de sa vie.

Ainsi, jusqu'en 1647, aucun Blanc n'est en mesure de remonter la grande rivière Saguenay. Champlain avait réussi partiellement cet exploit, mais il avait dû rebrousser chemin un peu avant l'actuel village de Sainte-Rose-du-Nord. À son arrivée à Tadoussac, au printemps 1647, le Père Dequen apprend qu'un bon nombre d'Amérindiens vivant dans le «Piék8agami» souffrent de la maladie. Profitant de cette sollicitation qui justifie en quelque sorte la violation des règles établies, le Père est ainsi conduit par deux guides autochtones dans ce territoire inviolé.

Partis le 11 juillet dans un frêle canot d'écorce, ils mettent cinq jours à se rendre à destination. De ses propres aveux, ce voyage n'a rien de facile. Ils remontent le Saguenay jusqu'à la hauteur de la rivière Chicoutimi, de là ils se transportent au lac Kénogami puis, marchant à travers bois, ils rejoignent péniblement la rivière «Kin8gamichich» pour finalement aboutir au lac tant convoité. C'était le 16 juillet 1647.

Pendant trois jours il confesse les chrétiens, console les malades, et prépare plusieurs vieillards au baptême. À son grand étonnement, le Père trouve une grande croix à l'entrée du lac. Heureux de son expérience, il entre-

Missionnaires et curés de Saint-Jérôme

Anciens missionnaires au Saguenay

— *Jésuites*: PP. Paul Lejeune, Jean Dequen, Jacques Buteux, Gabriel Druillettes, Martin Lyonne, Pierre Bailloquet, Henri Nouvel, Charles Albanel, Louis de Beaulieu, François de Crespien, Jean-Baptiste Boucher, Jean Morain, Antoine Silvy, Bonaventure Favre, Louis André, Jean-Baptiste Chardon, Pierre Laure, Jean-Baptiste Maurice, Claude-Godefroy Coquart, Jean-Baptiste de la Brosse: 1640-1782.

— *Mission de Métabetchouan* — François Boucher et Isidore Doucet: 1834-1844. Oblats de Marie Immaculée: 1843-1877.

— *Mission de Saint-Jérôme* — Prime Girard, curé de Roberval: 1863-1866. Jean-Baptiste Villeneuve, curé de Notre-Dame d'Hébertville: 1866-1868.

Curés de Saint-Jérôme

— L'abbé Napoléon Constantin: 1868-1871
— L'abbé Louis-Jean-Baptiste Vallée: 1871-1903
— Georges Gagnon: 1903-1911
— Louis-Émilien Boily: 1911-1933
— Joseph Dufour: 1933-1954
— Ludger Larouche: 1954-1960
— Adolphe Tremblay: 1960-1973
— Clément Martel: 1973-1978
— Marcel Leclerc: 1978- (encore curé à ce jour)

prend le voyage de retour, voyage qui s'effectue en seulement trois jours.¹⁴ Devant l'importance de cet événement, revoyons le panorama qui s'offre à lui au moment de son arrivée.

«Ce lac est si grand qu'à peine en voit-on les rives, il semble estre d'une figure ronde, il est profond & fort poissonneux, on y pesche des brochets, des perches, des saumons, des truites, des poissons dorés, des poissons blancs, des carpes & quantité d'autres especes.»

«Il est environné d'un plat pays, terminé par de hautes montagnes éloignées de 3. ou quatre ou cinq lieues de ses rives, il se nourrit des eaux d'une quinzaine de rivières ou environ, qui servent de chemin aux petites nations, qui sont dans les terres pour venir pescher dans ce lac, & pour entretenir le commerce & l'amitié qu'elles ont par entr'elles. Nous vogasme quelques temps sur ce lac, & enfin nous arrivâmes au lieu où estoient les sauvages de la nation du Porc-Épic.»

La rivière sur les bords de laquelle est établi le campement amérindien, lieu de desti-

nation du Père Dequen, correspond à l'actuelle Métabetchouan. Le jour est mémorable car à partir de ce moment, ce territoire est ouvert à une entreprise coloniale.

Le voyage précipité de Dequen nous indique que les nouvelles missions du Saguenay revêtent un caractère fort original. Ce sont les Amérindiens eux-mêmes qui ont appelé les missionnaires. Alors que presque partout ces apôtres du Christ doivent péniblement, au risque de leur vie, se faire accepter, ici c'est le contraire. Les tribus du Saguenay réclament un missionnaire avec insistance.

Par contre, même si le Jésuite est bien accueilli en 1647, l'accès au lac Saint-Jean reste incertain. L'année suivante, il entreprend un autre voyage, sans toutefois réussir à atteindre son lieu de destination. Rendu à mi-chemin, probablement à la hauteur de l'embouchure de la rivière Chicoutimi, Dequen apprend que les Montagnais des terres lointaines sont déjà partis et qu'il lui sera impossible de les rattraper.¹⁵ N'insistant pas devant ces témoignages, il se limite à donner les secours de la foi aux quelques

résidents et décide de retourner à Tadoussac.

Pouvons-nous déceler dans ce témoignage une dernière tentative de protection du territoire? Possible mais peu probable. Rappelons-nous qu'en 1649 les Iroquois entreprennent une véritable campagne militaire chez leurs ennemis. Ces attaques meurtrières et extrêmement brutales aboutissent au massacre des Hurons et, dans ce contexte de guerre, les tribus alliées sont nerveuses. Les missionnaires devront attendre.

Toujours est-il qu'au cours du mois de mai 1652, les Jésuites reviennent pour la troisième fois au lieu qu'ils nomment «Lac de Saint Jean». Lors de cette visite, le missionnaire donne la mission, réconforte les malades et célèbre la messe pour la première fois, le 21 mai, à l'embouchure de la Belle-Rivière. Le lendemain, avec un groupe de Montagnais, il explore les alentours du lac et, le 23, il débarque à Métabetchouan. C'est à cet endroit que vivent «le gros des Sauvages».¹⁶

«Le vingt-troisiesme, nous arrivasme où estoit le gros des Sauvages. Si tost que nous fusme apperceus, tout le monde sortit de sa cabane. Ils me receurent avec une joye, & avec une affection qui s'explique moïn par la bouche, qu'elle n'est sensible au coeur. Le Capitaine fait mettre tout le monde en campagne, pour me bastir une Église, & une maison.»¹⁷

Le troisième voyage du Père Dequen au pays du Lac-Saint-Jean ne revêt pas seulement un aspect religieux. En effet, la crise économique, qui s'accroît à la suite de la destruction de la huronnie, y est certainement pour quelque chose. Pressés par la nécessité de redresser les finances de la Nouvelle-France, le gouverneur Lauzon et le Père Ragueneau, tous deux membres du Conseil de Québec, décident de créer un monopole régional de fourrures, dit Traite de Tadoussac, du nom de son

centre d'opération. Sur le plan géographique, ce monopole englobe, au début, tout le territoire circonscrit entre l'Île-aux-Coudres, Sept-Îles et la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.¹⁸ Le décret qui intégrera le territoire montagnais dans les limites de la Nouvelle-France est signé par Lauzon, le 2 mars 1652. Ce domaine sera affermé à des particuliers ou encore à des compagnies privées.

Les années qui suivent la création de la Traite de Tadoussac et la venue du Père Dequen font place à une interruption des visites régulières à Métabetchouan. En effet, il semble, selon la *Relation* de 1659-1660 et selon celle de 1661, que les missionnaires ne s'y arrêtent pas au cours de ces années. Il faudra attendre après un événement militaire d'importance pour ces peuples: l'attaque des Iroquois, en 1665.

Après l'exploit de Dollard Des Ormeaux et ses braves, au Long-Sault, en 1660, les Iroquois reprennent leurs activités guerrières. Ils projettent d'intensifier leurs attaques contre toutes les peuplades du nord, dont celles du Lac-Saint-Jean. En 1664, une bande de trente guerriers réussit à atteindre le «Piékouagami». Le combat est meurtrier de part et d'autre et se solde par l'élimination physique des envahisseurs.¹⁹ Les commentaires de François Lemercier ne précisent pas le lieu exact des affrontements, mais nous croyons qu'ils se sont déroulés à Métabetchouan et à la Belle-Rivière.

En 1666, le Père Henri Nouvel, qui a passé une partie de l'hiver avec les Papinachois et une partie de l'été avec les Indiens du Lac-Saint-Jean, se félicite du succès remporté. C'est au cours de ce long voyage qu'il fonde la mission de Métabetchouan. Selon les témoignages des survivants, la visite des Iroquois aura traumatisé grandement les autochtones.²⁰ Mais, en dépit de la venue régulière des missionnaires, l'exode des Montagnais vers la baie James continue.

Un poste de traite à l'intérieur du Domaine du Roi

Les années 1647 à 1772 auront donc été celles des premiers contacts caractérisés par la venue plus ou moins régulière des missionnaires sur les rives de la Métabetchouan. Ce sont eux, en quelque sorte, qui ont préparé une mission dont les préoccupations seront plus matérielles que spirituelles: la fondation du poste de traite.

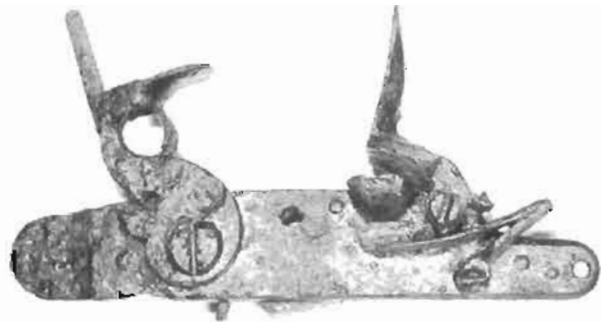
En fait, l'arrivée des premiers commerçants remonte justement à cette époque. En 1671, ils construisent une maison à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, action qui établit un premier pas vers la conquête commerciale du territoire.²¹ Peu à peu et prudemment les propriétaires de la Traite de Tadoussac pénètrent à l'intérieur des terres. Dans une lettre datant du 2 novembre 1672, Frontenac informe le ministre qu'il a accordé aux fermiers de Tadoussac un passeport les autorisant à faire hiverner quatre hommes au Lac-Saint-Jean: Métabetchouan, voilà la seconde étape de leur plan.²²

La traite des fourrures, dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le Domaine du Roi, est affermée en 1676 à Jean Oudiette, un marchand de Paris. Il prend comme procureur, Charles Bazire, marchand de Québec, ancien commis de la précédente Compagnie des Indes Occidentales et un associé de Charles Aubert de la Chenaye. Pratiquant depuis plusieurs années la Traite de Tadoussac, Bazire comprend qu'il faut abandonner ce poste et en créer de nouveaux, plus à l'intérieur des terres.²³

C'est à Pierre Bécart de Grandville qu'est confiée la tâche d'aller fonder un poste au Lac-Saint-Jean. Il sera le premier d'une série de satellites qui auront comme vocation de servir de relais le long de la route devant déboucher à la mer du Nord. Le 8 juin 1676, il choisit l'entrée de la Métabetchouan, sur le côté nord-ouest²⁴, pour y faire construire une chapelle,

une maison et une croix. De Grandville laisse M. de la Montagne sur place. Il a la tâche de réaliser les travaux pendant que lui et Jean Langlois partent pour établir le chef-lieu du réseau: Chicoutimi. Le 12 septembre, la construction est arrêtée²⁵ pour être reprise l'année suivante. La chapelle sera terminée le 10 juillet 1677, aux frais de Charles Bazire.²⁶

«Mrs Charles Bazire a fait bastir une chapelle et place pour le missionnaire à Métabki8an au Lacq St Jean de Peok8agamy et il a fourny aux frais de la Mission pour les voyages, etc.; item fait bastir à Cheg8tmy par M. Jean Langlois une autre chapelle de 30 pieds avec un appartement pour le père et petite sacristie;»



Platine de fusil de traite, de fabrication anglaise, trouvée sur les berges de la rivière Métabetchouan. Circa, 1690.

«Mrs Pierre de Bécart Sieur de Grand-Ville etc., 8 juin, alla au Lack de Peok8agamy et choisi Métabetki8an lieu le plus avantageux du Lacq et y fit dresser la chapelle et maison et arborer la première croix et y ayant beaucoup contribué de son autorité et exemple pendant le temps qu'il fut en ce lieu. Il laissa en sa place Mrs de la Montagne qui ne s'espargna en quoy que ce fut et y resta jusqu'à ce que tout fut achevé, le 12 septembre.»

«Charle Cadieu et Joseph DuBuisson ont fort aidé à la bâtisse de la chapelle du Lacq et

pendant 10 ou 12 jours à celle de Cheg8timy à laquelle Msr de Maur et de la Vallée ne se sont en rien espargné.»²⁷

La mission de Métabetchouan est placée sous le patronage de saint Charles Borromée. Grâce aux dernières découvertes archivistiques, nous savons maintenant que la chapelle avait été construite sur la rive nord-ouest de la Métabetchouan, sur une petite élévation de terrain.²⁸ Lors de son passage, en 1732, Normandin ne parle pas de cette chapelle. Par contre il décrit fort bien les autres bâtisses. Une maison de quatorze pieds carrés est située à environ un arpent de la rivière et de deux arpents du lac. À un arpent au sud de cette première bâtisse, s'ajoute un magasin avec cave, mesurant 14 pieds sur 12 pieds et demi²⁹. Les lieux de la mission comptent encore des bâtiments de ferme, deux cimetières, dont l'un amérindien et l'autre pour les catholiques et, une poudrière placée un peu en retrait, par souci de sécurité.

À l'époque de la mission Saint-Charles, les commerçants se relaient pour entretenir les missionnaires et les bâtisses. Ce sont eux aussi qui assument les coûts de construction, des matériaux et de la main-d'oeuvre. Rapidement, l'établissement des Jésuites prend des proportions considérables. La chapelle possède une sacristie, une cave et un grenier. Le clocher est érigé en 1680 par Ignace de La Chesnaye. Quelques années auparavant, lors de la fondation du poste, Charles Bazire avait fourni un balustre, un confessionnal, un lambris et six bancs. Au gré des années, les objets du culte et les décorations sont donnés par les Canadiens résidents, les Français et les Amérindiens. En 1686, un moulin pour le blé est fourni par Hazeur. Même plus, les Jésuites possèdent jusqu'à 300 arpents de terre en culture, des troupeaux, un moulin à scie ainsi qu'une érablière qui leur procure tout le sucre dont ils

ont besoin. Enfin, un chemin par terre les relie directement à Québec.³⁰

En dépit des débuts fort énergiques et prometteurs, l'occupation du poste de Métabetchouan a été de courte durée sous le Régime français; tout au plus vingt-cinq ans. Après 1697, dernier hivernement inscrit au *Registre de Tadoussac*, seule la présence des bâtisses, de marchandises et de vivres révèlent encore une activité commerciale. Jusqu'en 1708, date de décès du marchand Hazeur, un traiteur fréquente encore les lieux.³² Dans une ordonnance datée du 5 avril 1720, l'Intendant Bégon inclut le Lac-Saint-Jean parmi les postes du Domaine du Roi. Mais tout indique qu'il ne s'y passe alors plus rien. En 1731, une carte dessinée par le Père Laure précise que Métabetchouan est un ancien poste lié à Tadoussac.³³

Pour mieux comprendre la fermeture définitive des lieux, il faut se rappeler qu'à partir du premier octobre 1698, la Traite de Tadoussac est exploitée par un dénommé Louis Guigues. À ce moment les résultats sont encore intéressants puisqu'elle produit jusqu'à 2 500 peaux d'original.³⁴ Le 1^{er} octobre 1701, la ferme



Pièce de monnaie de la Compagnie de la Baie d'Hudson appelée «Beaver».

est concédée aux sieurs Denis Riverin et François Hazeur. De 1714 à 1718, Guillemain remplace Hazeur comme associé de Riverin. C'est précisément sous ce dernier mandat que tout se dégrade. En fait, le poste est littéralement ruiné par une exploitation abusive qui est attribuée à Riverin. À la destruction systématique de la faune et aussi à celle de la forêt par les feux s'ajoute la déchéance des Amérindiens par l'ivrognerie.³⁵

Lorsque Coquart écrira son «*Mémoire sur les Postes du Domaine du Roi*», le 5 avril 1750, il n'hésitera pas à dire que les Amérindiens survivants au Lac-Saint-Jean sont les derniers descendants d'une race dégénérée. Ces gens sont regroupés, dit-il, dans une famille unique qui descend une fois l'an à Chicoutimi pour échanger les produits de leur chasse.³⁶

«Les Gens du Lac St Jean sont les tristes restes d'une multitude étonnante de sauvages qui habitoient les terres. Il y a 60 à 70 ans. Il ne reste plus qu'une grande famille qui fait assés bien l'Interest du poste [de Chicoutimi]. Ils apportent leurs Pelleterie dans le temps que les batimens arrivent; et apres avoir goûté leau de vie, ils s'en retournent au lac pour y vivre leté au Poisson.»

**Commis de la
Compagnie de la Baie d'Hudson
à
Métabetchouan**

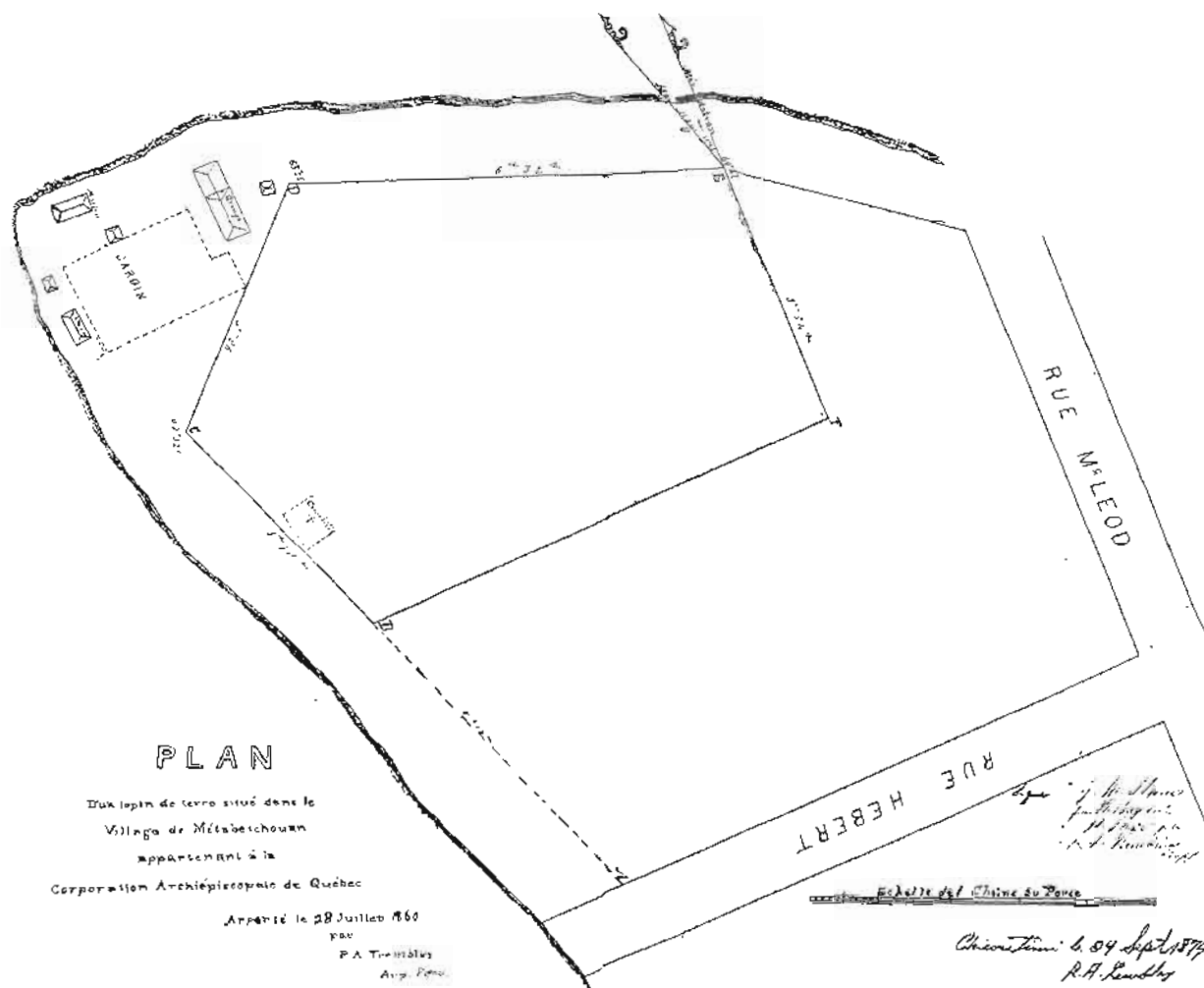
1831-1832	Alexander Murdock
1832-1835	Richard Rae (apprenti)
1835-1837	John MackKenzie
1837-1842	Simon Ross
1842-1843	Thomas Taylor
1843-1845	Simon Ross
1845-1846	Robert Hamilton
1846-1855	George M. Shene

Le poste de traite au temps du monopole des Anglais

Avec la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, et avec le maintien de la cession du pays par le traité de Paris, le 10 février 1763, le Canada devient définitivement possession anglaise. Conséquence directe de ce changement d'allégeance, à partir de ce moment, la traite des fourrures passe entièrement aux mains des Britanniques. Pour ce qui est des Indiens, leur religion et leur liberté sont protégées par l'article 40 de la Capitulation.³⁷ Au Saguenay, la transition d'un régime à l'autre s'effectue avec un calme relatif. Les missionnaires desservant les postes ne sont pas dérangés, même si au niveau de la direction commerciale les chefs français font place aux chefs anglais.³⁶

Il faut dire, par contre, que la guerre a eu comme conséquence un ralentissement du commerce des fourrures, sans toutefois l'arrêter. Aux lendemains de la Capitulation, un détachement de la marine britannique s'embarque sur *l'Imprudent* et va jeter l'ancre devant le poste de Chicoutimi. En dépit des protestations du sous-commis Jean Tremblay, les pelleteries sont confisquées comme prise de guerre, sauf celles appartenant encore aux Amérindiens. Pour assurer l'ordre et prévenir les abus, les généraux Murray et Amherst conviennent de maintenir sur place un officier et quelques soldats. Pendant deux ans les Postes du Roi seront gérés par une régie directe qui s'avérera peu rentable.³⁹

Sous le nouveau régime, les premiers locataires des Postes du Roi sont deux marchands de Québec. Le 20 septembre 1762, Thomas Dunn et John Gray louent l'exploitation de la pêche et de la traite de tout ce territoire pour la somme de 400 livres sterling par année.⁴⁰ Le 1^{er} octobre 1763, le bail est renouvelé pour quatorze ans: William Grant se



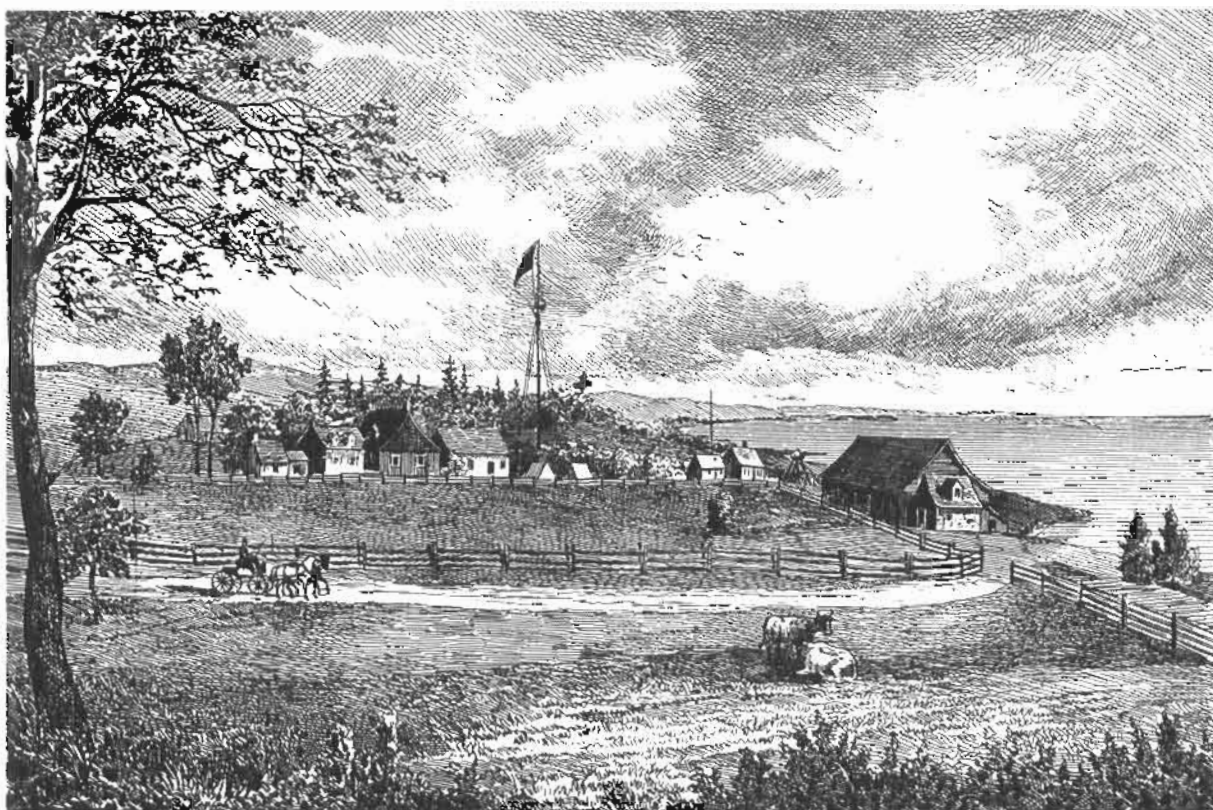
Le poste de traite de Métabetchouan selon un plan du 29 septembre 1874.
Archives de l'Évêché de Chicoutimi.

joint à eux en 1763 et Richard Murray le fait en 1764.⁴¹

Le poste de traite de Chicoutimi n'a pas à souffrir du changement d'allégeance et de l'arrivée des nouveaux locataires. Il semble toutefois qu'il faudra attendre quelques années pour assister à une reprise des activités au poste du Lac-Saint-Jean. Le rapport de G. Murray sur les «*Posts of the King's Domain*», en 1766, l'ignore complètement.⁴² À cette date, Alsopp et Chinn, deux marchands qui contestent l'allocation des baux pour le Saguenay, convien-

ment d'ériger un poste près du lac Saint-Jean. Sans hésitation, les propriétaires légaux, Gray et Dunn, ordonnent à leur commis de détruire ces bâtisses construites illégalement.

Le 8 août 1786, sur les ordres du lieutenant-gouverneur Henry Hope, Edward Hamison entreprend son voyage au Saguenay pour dresser l'inventaire des Postes du Roi. Il se livrera soigneusement à cette tâche. Pour son travail, il s'assure le concours de personnalités qui connaissent bien les lieux. Pascal Taché, entre autres, qui a parcouru cette contrée



Le poste de Métabetchouan selon une gravure publiée dans l'*Opinion Publique*, le 23 novembre 1876.

dans ses moindres recoins, confesse qu'il a habité pendant huit années le poste du Lac-Saint-Jean. D'après les renseignements qu'il fournit dans une déclaration assermentée, les activités avaient repris dans cette contrée vers 1778.⁴³ Tous ne s'accordent pas sur la situation géographique du poste commenté par Taché. Pour un, la question ne se pose pas, c'est à l'ancien établissement des Jésuites.⁴⁴ Pour l'autre, il est situé à la Pointe-Bleue.⁴⁵

Le poste du Lac-Saint-Jean se trouve à 30 lieues de Chicoutimi. Il est constitué d'une maison construite en pièces sur pièces et recouverte de planches et de bardeaux. Le plancher et le plafond sont en planches, la cheminée de pierre et de terre. Quatre fenêtres de 12 vitres

chacune assurent l'éclairage. En tout et partout, cette maison mesure 22 pieds de long sur 18 de large. Le magasin, 17 pieds de long sur 15 de large, est lui aussi fabriqué avec les mêmes matériaux. Le tout est évalué à 180 livres.⁴⁶

Harrison avait entrepris son voyage au Saguenay dans une période troublée, un mois après le transfert du bail à de nouveaux associés. Le 18 mai 1785, le groupe Dunn renouvelait pour dix ans l'entente. Dans un contexte évident de favoritisme, le document est dissout le 21 juin 1786 pour être octroyé à Alexander et George Davison et à François Baby. Trois mois plus tard, Baby transfère ses parts aux Davison, lesquels s'adjoignent Peter Stuart. Ces derniers resteront ainsi les bourgeois des Postes

du Roi du 1^{er} octobre 1786 au 1^{er} octobre 1802. Ils seront remplacés par la Compagnie du Nord-Ouest qui conservera son monopole jusqu'à la fusion avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1821.⁴⁷

En 1808, McKenzie situe le poste du Lac-Saint-Jean sur les lieux même de la mission des Jésuites.⁴⁸ François Verreault et Pascal Taché, lorsqu'ils répondent aux Commissaires enquêteurs, n'hésitent pas à confirmer que le poste se situe bel et bien à Métabetchouan.⁴⁹

C'est par contre l'équipe d'explorateurs engagés pour faire une évaluation du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en 1828, qui nous

fournit la meilleure description. Dix années avant que le territoire soit ouvert à la colonisation, quatre bâtisses composent le poste: une maison, un magasin-entrepôt, une boulangerie et une étable qui abrite un taureau, une vache et une génisse. À ce moment, l'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson est un dénommé Murdock qui y habite avec deux hommes, une femme et un enfant. Des 300 acres défrichées par les Jésuites au XVII^e siècle, seules une dizaine d'acres sont encore en culture. Sont récoltés, entre autres, des choux, des carottes, des patates, de l'orge et du froment.⁵⁰

**La forêt du Lac-Saint-Jean
vue par André Michaux
en 1792**

«Ceux de nos lecteurs qui ont visité le lac Saint-Jean savent que, pour y arriver, il faut remonter la rivière Kinogami, parcourir ce lac dans toute sa longueur, puis, après un portage d'une quinzaine d'arpents, tomber dans le lac Kinogamichich dont la décharge lente et tortueuse (rivière des Aulnets) va se perdre dans la Belle-Rivière; celle-ci, à son tour, vous porte jusqu'au lac Saint-Jean. Telle fut aussi la route que suivit notre infatigable voyageur. Mais, au moment de s'aventurer dans ces pays à peine explorés et parcourus seulement par les sauvages et quelques rares missionnaires, il jugea prudent de prendre avec lui trois sauvages et un métis, et, malgré les difficultés sans nombre qui existaient alors, voilà qu'il se met en devoir de parcourir la distance que nous venons de décrire. En traversant le lac Kinogami, Michaux rencontra une plante qui n'a pas encore été retrouvée en Canada par ceux qui se sont occupés de botanique depuis: c'est la *Lobelia Dortmanna*, connue vulgairement en France sous le nom de Lobélie tubulaire. Ses feuilles sont entièrement submergées, tandis que sa corolle, d'un bleu pâle, flotte à la surface de l'eau. Après six jours de navigation, les canots arrivèrent au lac Saint-Jean.

Les forêts qui entourent le lac Saint-Jean se composent de diverses espèces de bois très-précieux, tels que pins, mélèzes, épinettes, pruches, cèdres, etc. Pour plusieurs de ces espèces, telles

que *Pinus rubra* (pin rouge), l'*Abies alba* (épinette blanche), le *Thuja occidentalis* (le cèdre), c'est le point le plus avancé vers le nord où on les observe. «Le *Pinus strobus* (pin blanc) se trouve dans une vaste étendue de pays, mais non pas partout avec une égale abondance. Vers le nord, c'est sur les bords de la rivière des Mistassins, à environ 40 lieues de son embouchure dans le lac Saint-Jean, que l'on rencontre les premiers pins de cette espèce; mais, en avançant de deux degrés au sud, il devient assez commun».

«Le mélèze (*Larix americana*) est très abondant aux environs du lac Saint-Jean, il y vient en corps de forêt, couvrant à lui seul des espaces de plusieurs milles d'étendue en tout sens». On l'appelle, en Canada, *épinette rouge*. La pruche (*Abies canadensis*) commence à croître à la baie d'Hudson; mais, au lac Saint-Jean, elle en remplit déjà les forêts.»

À ces arbres, nous pourrions en ajouter un autre qui se fait remarquer par ses gigantesques proportions: c'est le *Populus balsamifera*, connu vulgairement sous le nom de *Liard*.

Référence: *Voyage d'André Michaux en Canada, 1790*, A.N.Q.C., Fonds Mgr Victor Tremblay, cote 699.

PARTIE II

La formation d'une colonie 1838-1870

Le déclin du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Après une lutte fratricide qui avait duré plusieurs années, la Compagnie de la Baie d'Hudson absorbe sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest, le 26 mars 1821. À partir de cette date, et jusqu'à la fin du dernier bail devant expirer en 1822, toutes les possessions et privilèges de la défunte Compagnie du Nord-Ouest tombent aux mains du vainqueur. À l'échéance du bail, ne croyant pas officiellement à la rentabilité du territoire, la Compagnie de la Baie d'Hudson se montre peu enthousiaste à l'égard des Postes du Roi. Elle préfère plutôt louer ses privilèges pour vingt ans à John Goudie, un riche marchand de Québec. À la suite de connivences peu orthodoxes de la part de la Compagnie, Goudie vend les deux tiers de ses parts à un dénommé John MacDougall qui n'hésite pas à les revendre, lui aussi, à William Lampson, marchand de Québec.⁵¹

Lampson et son associé Bullock auront à subir les mêmes félonies que Goudie. Plus déterminés que leur prédécesseur, ils ne reculeront cependant pas et se lanceront dans une véritable guerre ouverte qui les opposera à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le 13 mai 1831, cette dernière récupérera ses droits et privilèges sur les dix années restantes du bail des Postes du Roi, moyennant la somme de 25 000 livres, somme payée à l'association Bullock-Lampson. Par cette entente, la Compagnie de la Baie d'Hudson redevient l'unique propriétaire des Postes du Roi, de ses biens meubles et immeubles.⁵²

Nous savons que les installations de la Métabetchouan ne sont pas en opération constante jusqu'en 1831. Par contre, après la fin des conflits, la liste soutenue des commis nous indique que la Compagnie de la Baie d'Hudson exploite ce poste sans interruption à partir de cette date. En raison des nouvelles circonstances ainsi que de l'approche de l'échéance finale du bail, il lui sera de plus en plus difficile de conserver son monopole exclusif. La venue de l'équipe des explorateurs, en 1828, la force très certainement à imaginer qu'elle aura de la peine à préserver ses privilèges.

Lorsque la Compagnie de la Baie d'Hudson s'installe définitivement dans les Postes du Roi, elle doit faire face de plus en plus à la concurrence. Celle-ci viendra sur tous les fronts et c'est la tangente de l'économie qui procurera, en quelque sorte, les frictions: l'agriculture, le commerce du bois et même la compétition dans le marché des fourrures.

Au début de 1836, une pétition qui regroupe quelques 1 800 noms est appuyée par la Chambre des députés. Tous ces colons pressent fortement le gouvernement d'ouvrir le Saguenay à la colonisation. La Compagnie de la Baie d'Hudson, protégée par son bail des Postes du Roi, s'oppose farouchement au projet. À ce moment, le Bas-Canada est secoué par une crise politique et sociale qui risque d'aboutir à la révolte, conjoncture qui incite la Compagnie à présenter un compromis. Pour calmer les esprits et conserver la maîtrise du jeu, elle consent à accepter une certaine exploitation de la forêt, avec la condition d'en être le

Recensement de Métabetchouan en 1839										
Hommes	Poste Lac St Jean	Femme	Au dessus de 14 ans		Audsous de 14 ans		Veuve	Orphelins		total
			Fil	Gar	Fil	Gar		Fil	Gar	
1	Siméon, Chef.....	1	2	1		3				8
1	Agapite (Senior).....	1		2						4
1	Pierre Agapite.....	1								2
1	François.....	1	1	1	3	1				8
1	Thomas, (Junior).....	1			1	3				6
1	Laurent, Eustache.....	1								2
1	Jean Wiskatshane.....	1	1							3
1	Jacques Wiskatshane.....	1			2					4
1	Michel.....	1			1					3
1	Thomas (Senior).....	1		1						3
1	Jérôme.....	1				1				3
1	Jean-Baptiste.....	1			2	2				6
1	Louis.....	1								2
1	Paul.....	1			1	2				5
1	Agapit (junior).....	1			2					4
	Marie.....						1			1
	Marguerite Vve Pierre.....						1			1
	Anne Vve Katiebo.....						1	1	1	3
	Marguerite Vve Étienne.....						1	2		3
	Vve Ustêshimau.....									
	(infidèle).....		1				1		1	3
15	Total	15	5	5	12	12	5	3	2	74
Gens libres										
1	Jacob Deschêches canadien.....	1	1		3	4				10
16	Total	16	6	5	15	16	5	3	2	84
1	Mr Simon Ross. Commis.....	1			1					3
	Infidèle.....							1		
Distance de Chicoutimi au Lac St Jean 75 milles — 3 jours de marche										
Total.....										87
Référence: «Population du Lac St-Jean dans le Saguenay, 23 juillet 1839», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 3.										

seul patron.⁵³ Cette décision lui portera le coup de grâce en permettant à d'autres intervenants d'empiéter sur son monopole. Voici les faits...

Pour être en mesure de conserver ses droits, la Compagnie de la Baie d'Hudson accepte un compromis. En maître des lieux, elle obtient du gouvernement la permission de tirer du Saguenay 60 000 billots de pin. Elle réussit à en couper une petite partie. Toutefois, en raison d'une opposition farouche des marchands de bois de Québec et aussi en raison de son incapacité de sortir les 10 000 billots coupés au cours de l'hiver 1836-37, celle-ci est

contrainte d'abandonner ses droits en faveur de quelqu'un qui occupe déjà ce champ d'activité: Sir William Price. À son tour, s'il veut être en mesure de tirer le meilleur parti de cette transaction, Price comprend qu'il faut s'adjoindre des travailleurs qui n'attendent qu'une ouverture pour pénétrer le Saguenay. Cette procédure aura pour effet de porter le coup fatal au monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les Postes du Roi.⁵⁴

À cette époque, la population du Saguenay est encore majoritairement composée d'Amérindiens. En 1839, ils se répartissent à travers les postes de Métabetchouan, d'As-



Le presbytère du curé Vallée, au XIX^e siècle.

Disette à Saint-Jérôme 1872

Voici, d'après les listes que m'a transmises M. le curé de Saint-Jérôme, les quantités et les diverses espèces de grains requis par les habitants de cette paroisse qui comprend une partie des cantons Métabetchouan, Caron et Signai: 973 minots de blé, 446 minots de pois, 708 minots d'avoine, 514½ minots d'orge; 4 minots de seigle, 560 minots de patates. Le nombre de ceux qui réclament ce secours est de 224, ce qui donne juste en moyenne 15 minots par habitants. En fixant les prix à \$2.25 pour le blé, \$1.50 pour le pois, 60 cts pour l'avoine, \$1.00 pour l'orge, \$1.00 pour le seigle, 60 cts pour les patates, on a, pour la seule paroisse de Saint-Jérôme, un montant de \$4,559, ou \$20.80 par habitant, c'est-à-dire 80 centins de plus que le chiffre indiqué dans ma correspondance du 24 février dernier.

M. le curé de Saint-Jérôme a donc parfaitement raison de remarquer que la somme de \$13,000 que se proposent d'emprunter les conseils de Hébertville et de Roberval (\$6,000 pour Hébertville et \$7,000 pour Roberval) sera insuffisante puisque cette somme devra être répartie entre les paroisses de Hébertville, Saint-Louis, Notre-Dame de la Pointe-Bleue, Saint-Prime et Saint-Jérôme, c'est-à-dire cinq paroisses. Il faudrait donc près de \$23,000 pour la division no 2 du comté de Chicoutimi. Sur les 8 paroisses qui composent la division no 1, il y en a au moins cinq et peut-être six qui ont aussi besoin d'emprunter. Il est facile de conclure que je n'ai rien exagéré lorsque j'ai établi qu'il faudra au moins \$40,000 pour rencontrer les besoins de la population du comté de Chicoutimi.

Référence: *Le Canadien*, 3 avril 1872.

huapmushuan et de Chicoutimi. Sur 238 individus, 198 sont des Amérindiens de souche montagnaise. Le reste, soit 40 individus, repré-

sente la population «libre» et regroupe particulièrement les trois commis avec leurs familles (11 membres) et 28 personnes de différentes qualités (engagés, Allemands, métis, Micmacs).⁵⁵

C'est à Métabetchouan que nous retrouvons le plus fort pourcentage de la population régionale. Celle-ci se compose de 87 personnes, dont 74 Amérindiens répartis dans 20 familles. À ce moment, la direction du poste est assurée par Simon Ross qui l'habite en permanence avec sa femme, sa fille issue de son mariage, et sa fille adoptive. Ross est aidé dans sa tâche par un Canadien pure laine, Jacob Dechesne qui réside lui aussi avec sa famille. Dechesne reste là avec sa femme, ses 4 filles et ses 4 garçons. Un fait intéressant à signaler, le taux des familles monoparentales, chez les Amérindiens, est de 25%: 5 veuves avec 4 enfants.⁵⁶

En même temps que l'abbé Doucet fournit son recensement à l'Évêque de Québec, la Compagnie de la Baie d'Hudson entreprend des pourparlers avec le gouvernement du Bas-Canada pour renouveler son bail qui prend fin le 1^{er} octobre 1842. Réagissant aux pressions des commerçants de bois et des défenseurs de la colonisation, La Compagnie désire, envers et contre tous, conserver ses droits exclusifs de chasse et de traite. Avec réserves importantes, le bail des Postes du Roi lui est renouvelé pour 21 ans à compter du 2 octobre 1842 et est enregistré à Kingston le 30 août de cette même année.⁵⁷

«Après avoir présenté vos pétitions à l'Assemblée législative, j'interpelai les représentants de l'Autorité Exécutive en Chambre pour savoir quel avait été le résultat d'une adresse de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, en 1836, au sujet de vos demandes touchant les postes du Roi. Là-dessus, M. le Procureur Ogden répondit qu'il allait s'enquérir et que dans quelques jours il me commu-

niquerait les informations désirées. En conséquence quelques jours après je reçus de la bouche de cet officier l'assurance que la Couronne, dans le Bail des Postes du Roi, qui sera renouvelé en 1842 pour 21 ans, se réservera le droit de concéder des terres dans le territoire du Saguenay, mais à la condition que les concessionnaires ne pourront faire la traite avec les sauvages, ni faire la pêche au loup-marin, traite et pêche qui seront, comme elles le sont maintenant, expressément réservées à la Compagnie.»⁵⁸

Le nouveau bail ne redonne pas à la Compagnie de la Baie d'Hudson tous les privilèges qu'elle détenait avant le premier octobre. Elle conserve toutes les installations physiques et les terrains qui les abritent «aux fins d'y faire la traite exclusive avec les sauvages sur les dites terres du Domaine maintenant données à bail et louées, ainsi que la pêche et les pêches au loup-marin». Plus question maintenant d'être seul à exploiter ce vaste territoire. Il faut partager la forêt avec les entrepreneurs de bois et laisser les colons exploiter la terre.⁵⁹

Les installations de Métabetchouan profiteront grandement de cette nouvelle situation. En effet, dès le début de l'application des nouveaux règlements, des différends surgissent. La colonisation à Chicoutimi et dans les environs immédiats est déjà amorcée et nous savons que ce phénomène va s'accroître. Le poste de traite de Chicoutimi sera, par contre, le premier à souffrir de l'arrivée massive de nouveaux exploitants alors que le père de Peter McLeod ne respectera pas les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson et trafiquera avec les Indiens.⁶⁰ Plutôt que d'engager la lutte et de risquer de perdre sa crédibilité, elle préfère favoriser les équipements du Lac-Saint-Jean et attirer les Amérindiens en réorganisant la mission qui sera donnée par les Révérends Pères Oblats.⁶¹

Dans ce contexte, le poste de Métabetchouan profite d'une cure de rajeunissement.

Avant la fin de la décennie quarante, plusieurs bâtisses sont reconstruites ou rafraîchies. En 1846, le troc est pratiqué dans un nouveau magasin, situé non loin de l'ancien, lequel sert désormais à l'entreposage du foin. En 1847, les engagés ont droit à une nouvelle maison qui est fabriquée sur les fondations de l'ancienne. Enfin, en 1852, le commis George M. Skene dirige la construction d'une nouvelle résidence principale, à proximité des berges. À cet équipement architectural s'ajoutent naturellement divers bâtiments de ferme, différents accessoires d'utilisation quotidienne, comme le four à pain, et même une chapelle.⁶²

Le monopole exclusif de la traite des fourrures qui avait été retransmis à la Compagnie de la Baie d'Hudson n'allait pas durer éternellement. Les pressions qui avaient provoqué l'ouverture du Saguenay—Lac-Saint-Jean au profit des entreprises commerciales et agricoles ne s'étaient pas arrêtées en 1842. Assailli par des requêtes de toutes sortes, le gouvernement reconsidère la question du bail, et, le 15 novembre 1859, la Compagnie perd ses derniers privilèges.⁶³

Avec l'effritement et la disparition du monopole, il apparaît clair que l'abandon du poste ne saura tarder. En septembre 1879, le commis Flanagan reçoit du bureau-chef une lettre qui lui donne l'ordre de se préparer à abandonner Métabetchouan. La Compagnie ne désire pas, dans l'immédiat, délaisser complètement la région mais dans un souci de réduire les dépenses, elle décide d'occuper uniquement un poste et centralise ses opérations à Pointe-Bleue. De cette façon, le site de Métabetchouan est définitivement abandonné au cours de l'été de 1880: certains bâtiments sont transportés à la Pointe-Bleue et le terrain est transféré au Département des Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui le met en vente.⁶⁴

La mission montagnaise des Oblats

Avec le départ du dernier Père Jésuite de la mission de Métabetchouan, au XVIII^e siècle, les Amérindiens de la région continuaient de se rendre régulièrement sur les bords du lac Saint-Jean. À différents intervalles, l'évêque de Québec chargeait un prêtre séculier d'aller leur rendre visite.⁶⁵ Dans l'esprit de ceux qui étaient habitués de vivre avec la présence d'un homme d'Église cette façon de procéder n'avait rien de bien dynamique.

Au début du XIX^e siècle, le lac Saint-Jean est bien loin dans l'itinéraire des propagateurs de la foi et c'est à Chicoutimi que s'arrêtent les missionnaires. Les Indiens du Lac-Saint-Jean, à l'instar des autres peuplades du Saguenay, s'y rendent dans le but de profiter des secours de la foi. Il faut dire que depuis la Conquête, les commerçants de fourures sont de confession protestante et la transmission des valeurs morales de l'église aux «naturels» n'est pas de leur préoccupation.

Lorsqu'en 1831, la Compagnie de la Baie d'Hudson reprend le contrôle de la traite des fourures dans les Postes du Roi, l'évangélisation est abordée d'une toute autre façon. Même si elle est protestante, il n'en demeure pas moins qu'elle démontre à ce chapitre une libéralité étonnante. Pour ces messieurs, il y a certainement avantages importants, au point de vue commercial, à favoriser les missions, puisque la présence d'un missionnaire dans leurs postes de traite, y attire les Indiens et limite leurs excès.⁶⁶

De 1834 à 1844, c'est l'abbé François Boucher, curé de Saint-Ambroise, près de Québec, qui fait la visite au Lac-Saint-Jean. À l'occasion, l'abbé Isidore Doucet, curé de l'Île-Verte, missionnaire officiel à Chicoutimi, le remplace dans sa tâche.⁶⁷

Au chapitre de l'histoire religieuse du Saguenay, l'automne 1844 marque une étape

importante. Par un document officiel, en date du 4 octobre, Monseigneur Signay confie au Père Honorat, Oblat de Marie Immaculée, le soin des fidèles pour toute la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. En moins de deux semaines, le 15 octobre, le premier groupe de missionnaires débarquent à Grande-Baie, lieu de destination. Pour bien réaliser leur travail, l'archevêque leur recommande d'avoir tous les égards possibles pour les membres de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, avec lesquels il est important de vivre en bonne intelligence.⁶⁸

Dès leur arrivée, les Oblats s'entendent avec la Compagnie pour établir le plus rapidement possible une mission directement au Lac-Saint-Jean. On sait que cette dernière désire abandonner le poste de Chicoutimi. Par le biais de son commis à Métabetchouan, elle tient toutefois à empêcher les Indiens de descendre commercer avec des traiteurs indépendants, particulièrement avec McLeod, le père, qui échappe à son contrôle. Le commis Simon Ross n'hésite pas à demander au Père Honorat d'y entreprendre la construction d'une chapelle. Sa volonté est ferme. Pour leur faciliter la tâche la première année, il lui offre une maison et le transport à ses frais.⁶⁹

Il faudra attendre cependant plusieurs années avant qu'une chapelle, digne de ce nom, ne soit définitivement construite. C'est vraisemblablement vers 1849 que les travaux sont réalisés. Mais, placée dans un endroit peu propice et menacée d'être emportée par les eaux, on décide tout bonnement de la transporter sur un terrain plus sécuritaire. Au cours de ces travaux, qui remontent au début de la décennie cinquante, le toit et les planchers sont refaits.⁷⁰

Les relations entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Oblats ne semblent pas avoir été réellement perturbées par des mésententes. La correspondance entretenue avec la maison

mère nous apprend par contre qu'au cours de la décennie cinquante ces deux institutions compétitionnent ensemble pour obtenir des concessions de terres agricoles. Les discussions conservent toutefois une allure cordiale et les seules tensions palpables tournent autour de la question de la récupération d'une partie du terrain ayant appartenu, jadis, aux anciens Pères Jésuites. De part et d'autre, même si chaque interlocuteur désire être reconnu dans ses droits, nous sentons très bien qu'un effort mutuel de bonne entente existe.⁷¹

Pendant quelque temps, de 1855 à 1860, les Oblats transfèrent le centre résidentiel aux Escoumins. Ils confient à des prêtres séculiers de Laterrière, les abbés Casgrain, Villeneuve et Hudon, la charge de la mission de Métabetchouan. À l'automne de 1860, cette responsabilité est confiée au nouveau curé de Roberval et il s'en occupe en même temps qu'il dessert les chantiers.

En 1863, le curé, Prime Girard, informe les Révérends Pères Oblats qu'ils sont déchargés entièrement de la mission de Métabetchouan.⁷² L'arrivée des colons dans les alentours, le passage des bûcherons et des draveurs ainsi que la présence des Amérindiens permettront à la mission de Métabetchouan de résister toutefois à l'arrêt des services religieux jusqu'en 1877. En gros, c'est le transfert de la population autochtone vers la Pointe-Bleue et l'abandon graduel des visites au poste de traite de Métabetchouan qui justifient la décision de fermer définitivement la mission, trois années avant le départ des messieurs de la Compagnie.

L'arpentage du canton Caron

Ayant voulu contrer les pressions diverses en faveur de l'ouverture du Saguenay, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait été victime de sa propre stratégie. Ceci ne fait pas de doute car la Société des Vingt et un avait été créée pour servir de couverture et de para-

Le vieux poste à l'heure du 16 septembre 1887

Assez bien dormis levé à 6 heures très forte brise du nord ouest. Le lac blanc comme une véritable mer. Le lac très bas de longs bancs de sable et en plusieurs de pierre à chaux découverts. Quitte St Jérôme encopotté, le vent très froid quelques grains de pluie. Trouvez la réserve du poste ou doit se trouver le terminus du chemin de fer Québec Lac St Jean and Chicoutimi. Ou dois se trouver le quai qui seront à baillée la flotte de vapeur qui sillonneront le Lac St Jean en tous sens. Dans tous les cas le seul pont possible de ce côté du Lac aujourd'hui bien disent que la maison de l'ancien poste de la Hudson Bay Co le vieux cimetière des sauvages une grange et quelques petites dépendances de la maison de la Cie H Bdh [Compagnie de la Baie d'Hudson] une petite maison pour le passeur du bac et deux vieux hangars qui appartiennent à la maison Price Brs Co qui sera à mettre quelque agrès de drive et pour le petit bateau vapeur qui est échoué dans un anse de la rivière voilà tout pour le présent. Pourtant cette endroit a vue d'autre formes. Cette endroit a été longtemps le principal poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il y avait la une chapelle transporté à P Bleu et de centaines de cabane sauvage et de l'autre côté la maison Price y avait son poste principal pour ses chantiers du Lac St Jean. Aujourd'hui un homme cultive le petit coin de terre de la cie au passeur occupe une petite maison l'établissement Price tombe en ruine.

Référence: Journal de Jean-Baptiste Petit, 16 septembre 1887.

vent à la Compagnie Price, première entreprise de bois au Canada. Pour la colonisation qui détenait peu d'atouts, la situation n'était pas aussi reluisante. Désireuse d'enlever un tyran et d'ouvrir la porte du territoire, il avait fallu pactiser avec des puissances obscures qui n'avaient qu'une seule préoccupation: l'exploitation de la forêt.⁷³

Le 28 juillet 1842, les principaux actionnaires de la Société des Vingt et un cèdent à William Price, moyennant 325 livres chacun et l'opportunité de travailler dans les chantiers, toutes leurs installations et concessions du Saguenay.⁷⁴ La voie étant libre, Price convient de s'associer à Peter McLeod jr. Ils entreprennent immédiatement la construction de scieries à la Rivière-du-Moulin et à Chicoutimi, modernisent les anciens équipements et se mettent en quête d'acquiescer l'exclusivité de l'exploitation forestière. Celle-ci exige une main-d'œuvre abondante et disponible.

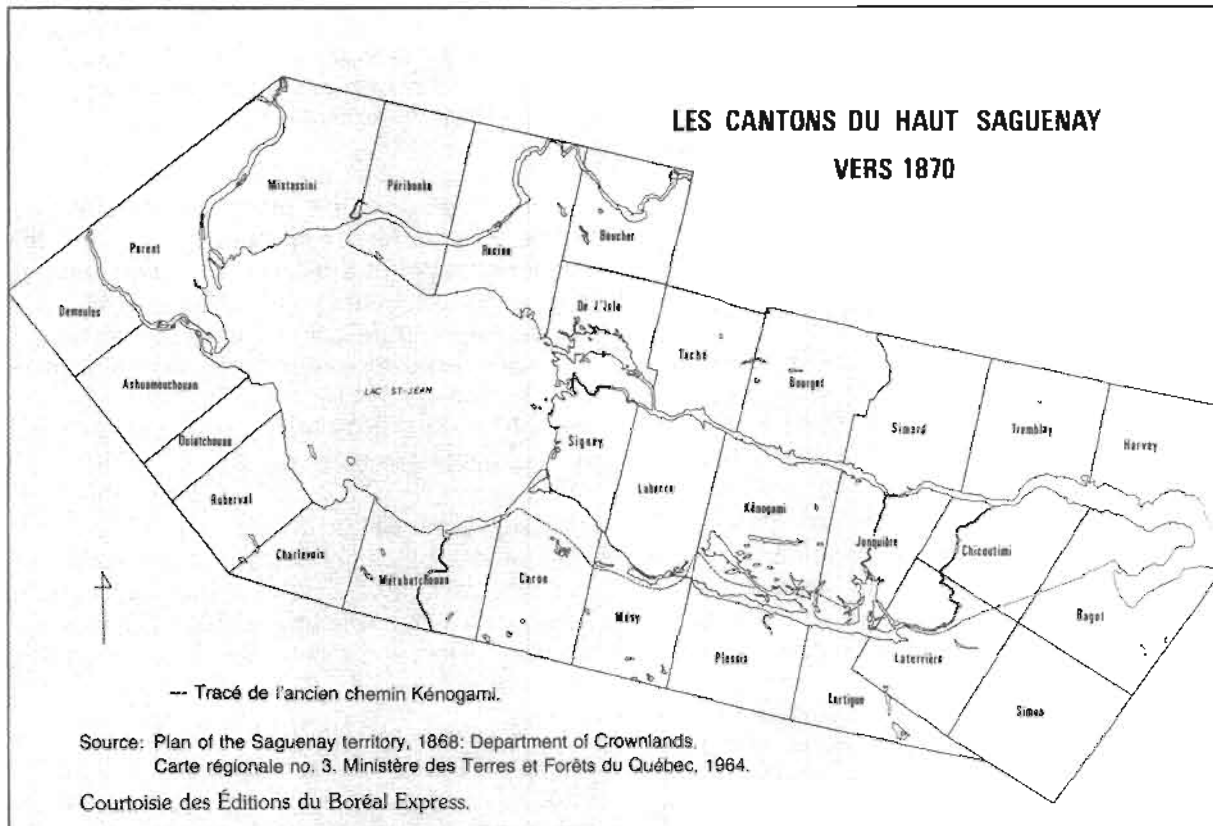
La plupart de ceux qui viennent s'installer dans le Saguenay commencent d'abord à s'établir près des moulins, puis sur les terres voisines non arpentées. En l'espace de quelques mois, la poussée colonisatrice s'étend progressivement et de plus en plus loin vers l'intérieur des terres. En 1843, les autorités compétentes conviennent de commencer l'arpentage. Au début, ce travail s'effectue péniblement car la mission des arpenteurs est perturbée par une sorte de désordre chronique qui s'explique un peu par l'anarchie dans la méthode de l'occupation des terres cultivables.⁷⁵ Les cantons de Saint-Jean, Bagot, Chicoutimi, Tremblay, Harvey, Simard, Laterrière et ceux situés en périphérie seront les premiers à recevoir la visite de ces hommes du gouvernement qui légaliseront tour à tour leur situation. Dans de nombreux cantons, plus particulièrement dans ceux qui sont situés dans l'amière-pays et autour du lac Saint-Jean, l'arrivée des arpenteurs précèdera les pionniers. C'est le cas, entre autres, du canton Caron qui recevra son premier arpenteur en 1848, plusieurs années avant l'arrivée des pionniers qui fonderont la petite colonie de Couchepagane.

Pour comprendre le contexte de l'ouverture des terres dans la région du Lac-Saint-Jean, il est important de savoir qu'elle coïncide avec l'arrivée en scène des sociétés de colonisation,

à la fin des années quarante. Ces groupuscules, mieux organisés car formés en sociétés, seront à la base d'une distribution plus rationnelle de lopins de terre. En 1847, la Société des défricheurs et de cultivateurs du Saguenay, qui a son siège social à La Malbaie, obtient l'autorisation de coloniser les rives de la Rivière-au-Sable, dans le nouveau canton de Jonquière. Elle est imitée, l'année suivante, par deux autres sociétés qui entreprendront d'occuper les terres s'étendant entre le canton Kénogami et le lac Saint-Jean.⁷⁶

L'une, la Société de Baie-Saint-Paul, jette son dévolu sur le canton Signay. L'autre, la Société de Saint-Ambroise, représentant des intérêts de la région de Québec, est l'œuvre du curé Boucher. Les membres de cette dernière auront comme objectifs d'occuper, de défricher et d'exploiter les terres du canton Caron, c'est-à-dire une bonne partie du territoire qui formera la future paroisse de Saint-Jérôme. Lors de sa fondation, en 1848, la Société de Saint-Ambroise compte une centaine de membres qui détiennent tous, au moment du départ, une part sociale de 2 louis (8\$), somme représentant une avance sur le prix de la terre. Le 23 septembre, le gouvernement acquiesce à la requête du curé Boucher et accorde à la société le canton Caron pour 1 chelin (0,20\$) l'acre et un double rang sur le tracé du chemin Kénogami pour lui permettre de réaliser ses ambitions.⁷⁷

Au mois d'octobre, le curé Boucher engage l'arpenteur Nicolas Lefrançois. Un peu précipité dans sa tâche, Lefrançois quitte Québec en goélette, le 20 courant. Il est retardé par les intempéries et mettra huit jours à arriver à la Rivière-du-Moulin, où l'attend le curé Gagnon. Enfin sur place, Lefrançois se met en quête d'organiser son expédition pour atteindre son lieu de destination. Il ne sera pas en mesure de trouver immédiatement des hommes et des canots, car McLeod, le maître incontesté des



lieux, accapare tous les travailleurs dans son chantier du lac Kénogami.⁷⁸

«Samedi le 28 oct. Je me suis occupé de trouver des hommes & des canots pour transporter notre bagage, de Chicoutimi à la Belle-Rivière par la Rivière Chicoutimi, les lacs, Kénogami & Kénogamichiche. Mais je n'ai trouvé ni hommes ni canots, Mr McLeod ayant à son service tout les Sauvages de l'endroit pour transporter ses provisions de chantier au lac Kenogami.»

Revenant sur ses positions, McLeod ordonne à son commis, McLaren, de lui procurer deux petits canots. Lefrançois est accompagné d'une douzaine d'hommes, dont Joseph

Morel et ses fils, et est guidé par un Indien qui connaît bien le parcours. Il s'arrête le 31 octobre sur la rive Sud-est de la Rivière-au-Sable et rencontre, au lac Kénogamichiche, les abbés Gagnon et Boucher qui reviennent de visiter les terres du canton Caron. En raison du climat peu favorable en ce temps-ci de l'année, l'abbé Boucher lui indique de concentrer son travail sur la ligne du chemin projeté entre les rivières Couchepagane et Chicoutimi. Le rapport et les notes colligées par l'arpenteur provincial, jusqu'au terme de son voyage, le 29 décembre 1848, nous indiquent qu'il n'y a, à ce moment, aucun colon d'installer sur les terres.⁷⁹

Prenant tout l'hiver pour penser à son oeuvre, l'abbé François Boucher organise une seconde expédition qui sera consacrée, cette

fois-ci, plus spécifiquement à l'arpentage du canton Caron. Le 6 juin 1849, en même temps que le curé Hébert fonde la Société de l'Islet et de Kamouraska, l'abbé François Boucher rencontre, au marché Saint-Paul à Québec, l'arpenteur et ses hommes de service. Il est accompagné d'une soixantaine d'habitants de Saint-Ambroise, de Charlesbourg et de Beauport. Tous ont une volonté commune: ouvrir enfin les terres du canton Caron.⁸⁰

Comme l'avaient fait précédemment bien des arpenteurs et bien des colons depuis 1843, Lefrançois s'embarque cette même journée, à bord de la goélette du capitaine Isaac Boily. Le groupe arrive à Bagotville, le 9 juin au soir. Aussitôt débarqué, Louis Simard est engagé pour monter les provisions jusqu'à la rivière Chicoutimi. Le nombre de voyageurs est important puisqu'il nécessitera le concours de quatre chevaux. En l'espace de quelques jours et bénéficiant de l'expérience de l'année précédente, l'arpenteur «tire des chaînes» un peu partout. Le 3 août, il s'occupe du premier lotissement, sur les rives de la Couchepagane et note qu'il sera difficile, en raison des crues du lac Saint-Jean, de construire des habitations près de son embouchure. En moins d'une semaine, il entreprend la dernière étape de son travail et tire les lignes entre les cantons Caron et Métabetchouan. Cette seconde expédition prendra fin le 31 août 1849. Lorsqu'il signe son rapport, à l'Ange-Gardien le 30 décembre 1850, Lefrançois est en mesure d'affirmer que le sol dans la partie connue du canton Caron est d'une très grande qualité.

«Néanmoins je crois devoir attirer votre attention relativement à la qualité du sol en général du township Caron dans la partie que j'ai parcourue qui est de la meilleur qualité, étant presque toute composé de mame grise avec une couche d'environ six pouces de terre jaune sur la partie que j'ai parcouru que les informations que j'en ai prises pour la partie que

je n'ai point parcourue, que le township Caron à prendre dans sa totalité est un des meilleurs & des plus susceptible d'établissement parmi les townships du Saguenay.»⁸²

Le contingent de pionniers recrutés par l'abbé Boucher ne se rend pas au canton Caron. Ils préfèrent plutôt s'installer le long du chemin Kénogami. Ne jouant pas de chance, l'initiateur du mouvement de colonisation du Lac-Saint-Jean doit céder le pas devant l'ardeur des associés des comtés de l'Islet et de Kamouraska qui, à partir de l'été 1849, entreprennent eux aussi de coloniser les cantons Labarre, Caron et Métabetchouan. Au cours des trois premières années, l'organisation du curé Hébert réussit à donner des bases solides à leur entreprise. À la chute de la rivière des Aulnets, ils construisent un moulin à scie et à farine, défrichent de nombreux lots et érigent des habitations et des bâtiments.⁸³

Mis à part les débuts de colonisation dans le canton Labarre, seul le canton de Métabetchouan connaît, en 1851, un mouvement de colonisation: 29 arpents et demi, situés non loin des bâtiments de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont 27 sont en culture. Les cinquante habitants réussissent à produire, au cours de cette année 1851, du blé (23 minots), de l'orge (91 minots), des pois (15 minots), de l'avoine (74 minots), des pommes de terre (190 minots) et du foin (3000 bottes).⁸⁴ Ainsi coïncé par une colonisation de plus en plus active dans les deux cantons qui bordent ses extrémités nord et sud, le canton Caron ne tardera pas à accueillir à son tour ses premiers colons. Le 13 juin 1855, après avoir connu la visite des arpenteurs Lefrançois (1848-49) et Ballantyne (1851), le gouvernement proclame officiellement le canton Caron.⁸⁵

La petite colonie de Couchepagane

Même si la proclamation du canton Caron, en 1855, consacre en quelque sorte le début de la colonisation, il faudra attendre encore quelques années pour assister à l'arrivée d'une première équipe de défricheurs. Comme cela avait été le cas en 1842, à Chicoutimi, l'établissement Price qui occupe l'embouchure de la Métabetchouan, en face du poste de traite, favorise l'arrivée de premiers arrivants sur les terres. Ces gens, dont Denis Boivin et sa famille, sont associés, bien entendu, à l'exploitation forestière, à la chasse et à la traite des fourrures.

C'est en 1861 qu'arrive le premier contingent de colons dans le territoire devant former la future paroisse de Saint-Jérôme.⁸⁶ Ils sont au nombre de cinq familles: Maurice et Jean-Marie Saintonge, Jules Boivin, Germain Morin et Joseph Morel.

Les Saintonge sont originaires de Saint-Denis de Kamouraska. Jean-Marie, pour sa part, est actionnaire dans l'association formée par le curé Hébert. Au début des années cinquante, le sort lui attribue un lopin de terre à la tête du lac Kénogamichiche; en 1861 il s'approprie un lot (numéro 7 de Métabetchouan) sur les bords du lac Saint-Jean. Jean-Marie Saintonge est immédiatement suivi par Jules Boivin, un cultivateur de Bagotville.

Les autres proviennent de la région de Québec. Germain Morin, originaire de la Côte-Sud, avait vécu quelques années à Bagotville et c'est là qu'il avait épousé Prudentienne Boily, en novembre 1847. Il choisit de s'installer sur le troisième lot du canton Métabetchouan. Le 17 septembre 1861, les Morin font baptiser à Roberval un garçon né deux jours auparavant. C'est la première naissance sur le territoire de la paroisse de Saint-Jérôme.

Le dernier du groupe, Joseph Morel, est originaire de Québec. Morel connaît bien les terres des cantons Caron et Métabetchouan

pour les avoir parcouru dans tous les sens avec l'arpenteur Lefrançois, en 1848. Marié à Séraphine Michaud, il est père d'une famille nombreuse et a l'honneur de la deuxième naissance dans la nouvelle colonie. Il s'installe non loin du lac, sur une langue de terre formée par la rivière Couchepagane, dans le canton Caron. Plus occupant que défricheur, il compte cependant parmi les fondateurs de Saint-Jérôme.⁸⁷

Les pionniers de 1861 ne seront pas longtemps seuls. Dès l'été 1862 plusieurs autres suivent leurs traces. Lorsque le curé Dominique Racine visite les lieux, en mars 1863, il recense «sept habitants... sur les bords de la rivière Kousheiganish» et trois familles au rang du Poste.⁸⁸ L'un de ces nouveaux venus se nomme Louis «Déchène» qui reçoit ses lettres patentes le 24 octobre 1862, pour le vingtième lot du rang un de Caron.⁸⁹ «Déchène» n'est évidemment pas seul cette année-là. Alexandre Boily et Claude Villeneuve, deux compatriotes de Sainte-Agnès, partent justement de la région de Charlevoix avec familles, armes et bagages pour venir tenter leur chance.⁹⁰

«Claude Villeneuve, parti de Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, en 1862, avec quatre cents dollars, a acheté 350 acres de terre à Saint-Jérôme. Il en a aujourd'hui 250 à peu près en culture. Il récolte en moyenne 1,000 minots de grain, surtout du blé, 4,500 bottes de foin, 250 à 300 minots de patates. Il ne vendrait pas sa propriété moins de 7,000 dollars.»

«Alexandre Boily, parti également de Sainte-Agnès en 1862, sans aucun capital, venu à Saint-Jérôme, avec sa pioche et sa hache et sept enfants, dont l'aîné n'avait pas plus de dix ans. Il a acheté une terre de 340 acres qu'il n'a pu achever de payer que ces années dernières. Il en a à peu près deux cents en culture. Il récolte 850 minots de grain, principalement du blé, de 2,000 à 2,500 bottes de foin, et 250 à 300 minots de patates. Sa propriété est évaluée à 4,000 dollars.»⁹¹

C'est à partir de 1863 que le véritable mouvement de colonisation débute. Le curé Racine note, dans une lettre qu'il adresse au Grand Vicaire, le 17 mars, que «huit ou neuf familles» de colons sont installées sur les bords de la Couchepagane.⁹¹ Mais la colonisation à Saint-Jérôme n'est pas moins difficile, en dépit des grandes possibilités qu'offrent les excellentes terres des lieux. Au cours des premières années, la population doit compter sur ses propres moyens.

Après trois années de défrichements ininterrompus, une petite communauté, répartie dans deux aires de colonisation, prend forme. L'une vit sur les rives de l'embouchure de la Couchepagane, l'autre, moins nombreuse, occupe des terres du canton Métabetchouan qui sont limitrophes au canton Caron. Pour ces pauvres gens qui ont de la peine à se procurer le nécessaire vital, il faut pallier au plus pressant. Ce qui importe avant tout, dans ce rude pays, c'est d'assurer ses arrières par le secours de la foi.

Le service religieux est d'abord dispensé par les missions permanentes les plus rapprochées, soit celles de Hébertville et de Pointe-Bleue.⁹² En 1863, une pétition totalisant 34 signataires est adressée à Mgr Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec. Dans cette requête les habitants sollicitent «la grâce d'être desservis à la chapelle des Sauvages», qui est desservie par les Révérends Pères Oblats, près du poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

«Nous sollicitons la grâce d'être desservis à la chapelle; et plusieurs d'entre nous sont dans l'impossibilité de le faire. Nous sollicitons la grâce d'être desservis à la chapelle des Sauvages qui est dans notre voisinage. La sacristie adjointe à cette chapelle pourrait être achevée et mise en état d'être chauffée l'hiver.

Cette desserte serait d'un grand secours pour les jeunes gens de l'établissement de Mr Price sur la rive Ouest de la rivière Métabetchouan. La visite du prêtre leur serait d'un grand secours pour les tirer des désordres auxquels ils se livrent par l'éloignement du Prêtre dans la saison d'hiver pendant laquelle ils sont en grand nombre. Ils descendent des camps le samedi et ne repartent que le Dimanche dans l'après-midi. Nous sommes à peu près à égale distance de la chapelle d'Hébertville et de celle de la Pointe bleue sur la route qui est intermédiaire entre ces deux localités. Le nombre de familles, résidentes ici ne peut que s'accroître assez rapidement.»⁹³

C'était compter sans les Indiens. En effet, les Montagnais n'apprécient guère cette intrusion dans leur sanctuaire et protestent vivement auprès des autorités ecclésiastiques. Toutefois, devant les remontrances du clergé, ceux-ci se ravisent et consentent à y laisser pénétrer les Canadiens.⁹⁴

À ces difficultés d'ordre spirituel, s'ajoutent des problèmes d'ordre matériel relatifs à des disettes très pénibles. Sans la détermination inébranlable de tous ces gens et sans l'espoir à de meilleurs lendemains, il est difficile d'imaginer la poursuite de leur entreprise. En effet, l'année 1863 est notable aussi par sa grande disette. Les colons sont affligés par une misère extrême. Le journal *Le Canadien* note qu'à l'automne de cette année-là près de 80 familles sont déjà installées à Couchepagane. Tous «sont dans le plus grand besoin et voient approcher l'hiver avec terreurs».⁹⁴ Nous verrons, un peu plus loin, que cette évaluation quantitative inclue indistinctement toute la population répartie entre Hébertville et le poste de Métabetchouan.

À quoi attribuer ces difficultés? Manque de nourriture pour répondre aux besoins d'une population qui s'accroît trop rapidement, habitations précaires et conditions sanitaires

exécrables, voilà le menu quotidien qui se présente à l'aube de l'hiver 1864. Sur le plan agricole, les moissons sont littéralement envahies par les sauterelles au cours de l'été. Cette calamité naturelle pousse bon nombre de colons à chercher ailleurs que dans leurs récoltes. Ainsi, pour les aider à subsister, Price leur procure au-delà de 600 minots de grains de toutes sortes. Comble de malheur, des incendies dévastateurs détruisent une partie de ce qui n'a pas été touchée par la vermine.⁹⁵

La population de Couchepagane ne se laissera pas dominer par les événements. À l'automne 1866, tout semble rentrer dans l'ordre. *Le Canadien*, qui avait bien suivi les pénibles événements de 1863, informe maintenant ses lecteurs que tous ces gens alors réduits à mendier, «sont aujourd'hui dans un

état prospère». Les succès étonnants de ces deux dernières années provoquent même une recrudescence importante de l'immigration. L'émotion passée, la population s'attaque maintenant à une autre question: recevoir l'accord de l'Archevêché de Québec pour construire une chapelle.⁹⁶

«Que de pauvres femmes, de pauvres enfants à demi vêtus, ont passé des deux et trois jours sur les grèves du lac Kinogami ou du lac St-Jean, exposés aux vents des tempêtes et aux pluies froides du printemps et de l'automne, sans autre abri qu'un chiffon de toile, quelques lambeaux de couvertes. Imaginez toute une famille blottie dans un canot d'écorce de 15 à 18 pieds de longueur, franchissant les rapides de la Belle Rivière, au risque d'être engloutis

En longeant le Chemin Kénogami

Monsieur le Rédacteur,

Je viens d'apprendre avec un bien vif plaisir que le gouvernement a donné ordre d'ériger des barrières sur le chemin Saint-Urbain et le chemin Kinogami, et chargé les gardiens de ces barrières de maintenir ces chemins en bon ordre, au moyen de légers péages. C'est une amélioration d'une bien grande importance et dont les colons même pauvres apprécieront l'avantage lorsque, au lieu de transporter une demi-charge, ils pourront transporter une charge complète, et faire en un jour et avec beaucoup moins de fatigue un trajet pour lequel ils employaient deux jours les années dernières.

J'ai traversé moi-même plusieurs fois les 56 milles du chemin de St-Urbain par une suite interrompue de cahots de deux à trois pieds de profondeur.

Il y a deux ans, je fus obligé de faire à pied à la suite de ma voiture, une distance de cinq milles sur le chemin Kinogami; les cahots étaient tellement profonds et la voie tellement tranchée que c'était une véritable torture que de se tenir

cramponné à la carriole. À chaque instant, on apercevait des débris de voiture et de harnais laissés sur les bords de la route. Personne ne trouvera à redire pour les taux de péage, qui sont seulement de 25 centins pour les 56 milles du chemin Saint-Urbain, et de 10 centins pour les 25 milles de la première section du chemin Kénogami. Il est probable que les gardiens s'accommoderont volontiers, à défaut d'argent, des effets que pourront leur fournir les colons pauvres, effets utiles pour eux-mêmes et pour les voyageurs qui séjourneront à leurs hôtelleries.

Les amateurs de chasse et de pêche apprendront sans doute avec non moins de plaisir que les autres voyageurs, colons et touristes, qu'ils peuvent maintenant se rendre sur les lieux même de leurs exploits sans fatigue et sans danger.

Au nom de tous, je me permets d'offrir les plus sincères remerciements à l'Honorable Commissaire des Travaux publics qui a bien voulu mettre à exécution un projet si utile.

Référence: *Le Canadien*, 4 décembre 1869.

à chaque instant en allant frapper contre un écueil, ou bravant, pour profiter d'un vent favorable, les vagues dangereuses de nos grands lacs.»⁹⁷

Les Indiens de Métabetchouan ne font que tolérer l'envahissement des Blancs dans leur sanctuaire. Devant ce fait et devant aussi la croissance importante de la population, l'Archevêque donne instruction au curé Racine de trouver un site propice à la construction d'une chapelle. Le Grand Vicaire avait devancé ce mandat écrit qui ne lui était pas encore parvenu au moment où il l'exécuta. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr de Tloa, le 26 octobre, il raconte s'être effectivement déplacé à Couchepagane la semaine précédente, pour choisir le site de la future chapelle.⁹⁸

L'autorisation de construire la chapelle est accordée à la suite du rapport de l'expédition de l'abbé Racine au Lac-Saint-Jean. Les travaux commencent au printemps de 1867, sur un lopin de terre acquis de Jean-Baptiste Saintonge, à l'angle des rues actuelles du Quai et Saint-André. Construite presque entièrement de cèdre et mesurant 50 pieds sur 36, elle est menacée par le feu avant même d'être terminée. Elle est bénite le 28 janvier 1868. C'est l'abbé Dominique Racine en personne qui a l'honneur de célébrer la première messe. Les abbés Jean-Baptiste Villeneuve, curé d'Hébertville, et François Gagné, curé de Saint-Dominique, l'assistent.⁹⁹

L'ouverture des chemins

Lorsqu'en 1848 l'arpenteur Lefrançois monte pour la première fois au Lac-Saint-Jean, un ennemi implacable arrête sa progression: le climat et l'absence totale de voies de communication. Lui et ses hommes prennent six jours pour parcourir la faible distance qui sépare le lac Kénogami de la rivière des Aulnets. Avec de frêles canots d'écorce et des «cajeux» comme embarcations, avec l'hiver qui se prépare en ce

début d'automne, ils sont obligés de casser la glace à coups de rames pour se frayer un canal à travers des eaux à demi gelées.

C'est la voie traditionnelle empruntée depuis des siècles par les Amérindiens et les coureurs de bois. L'été on s'accommode du réseau bien connu qui part de l'embouchure de la rivière Chicoutimi, passe par le lac Kénogami, communique à la rivière des Aulnets par le lac Kénogamichiche, pour atteindre finalement le lac Saint-Jean. L'hiver, c'est le chemin emprunté par les traîneaux à chien. Ce dernier trajet est moins bien connu. Il débute sur une pointe entre les lacs Vert et Kénogamichiche, puis rejoint en ligne droite l'embouchure de la rivière Couchepagane.

C'est ce réseau de communication archaïque qui entrave la colonisation et l'empêche d'avancer vers des contrées moins accessibles. L'historien Normand Séguin constatera, dans son étude sur *La conquête du sol au XIX^e siècle*, que seules les organisations bien pourvues de moyens peuvent espérer porter la colonisation plus avant dans de telles circonstances. Il faut à tout prix pratiquer une voie de communication carrossable, sans quoi toute tentative de colonisation paraît vouée à un échec certain.¹⁰¹

Avec l'arrivée des sociétés de colonisation à la fin de la décennie 1840, la nécessité d'ouvrir des chemins aux nouveaux établissements est de plus en plus évidente. Parmi ces traits d'union nécessaires aux jeunes colonies du Haut-Saguenay, trois sont indispensables: celui de Grande-Baie à Métabetchouan; celui entre Grande-Baie et Chicoutimi; celui entre Grande-Baie et le fleuve Saint-Laurent. Un coup ce réseau routier complété, il faudra s'occuper de relier Québec au Lac-Saint-Jean.¹⁰²

Au début des années cinquante tous ceux portant un intérêt à la colonisation du Haut-Saguenay s'interrogent en vue d'identifier le meilleur tracé possible. Le plan proposé par l'arpenteur provincial Ballantyne suggère de

partir de Grande-Baie, de passer par Laterrière et de se rendre directement à Métabetchouan via Hébertville. L'idée est intéressante mais se heurte aux intérêts des communautés établies depuis belle lurette autour du réseau traditionnel centré à Chicoutimi. Certains croient tellement à ce tracé qu'ils vont même jusqu'à proposer le creusage d'un canal entre le Lac et la Baie.¹⁰³

En 1854, le gouvernement débloque 1 050 livres pour faire débiter les travaux du premier tronçon. De son point de départ (au Portage-des-Roches à la décharge du lac Kénogami) jusqu'à son terme au poste de Métabetchouan, le chemin s'étendra sur une longueur de 38 milles. Du Portage-des-Roches au canton Labarre, le parcours est peu avantageux; on y rencontre des savanes, des roches et du sable en plusieurs endroits. À partir de la rivière Cascouia, le chemin traverse d'excellentes terres jusqu'au lac Saint-Jean. C'est le royaume du merisier, de l'épinette noire et blanche, du bouleau et du tremble. Plus près de la rivière Couchepagane, les forêts sont peuplées par les frênes, les ormes séculaires et les cèdres.¹⁰⁴

Cela prendra cinq ans pour terminer la première portion qui consiste à aller rejoindre le lac Saint-Jean. Ce chemin est sensé devenir la principale artère par où la colonisation, le commerce et l'industrie doivent pénétrer à l'intérieur de cette partie du territoire. Cependant, en cette fin des années cinquante, nous pouvons plus parler d'une percée à travers la forêt que d'une route carrossable. Il suffit de relire les commentaires des voyageurs pour constater l'état lamentable de ce qui semble n'être encore qu'un sentier. À l'automne, il est à toute fin pratique inutilisable.¹⁰⁵

En 1862, le parcours s'étend sur une distance de 48 milles et atteint le lot 31 du premier rang double de Caron. De ce total, 28 milles sont praticables en voiture en tout temps et quinze seulement par les voitures d'hiver. Ce sera tout de même suffisant pour inciter

quelques braves à s'établir près des rives de la Couchepagane.¹⁰⁶ Au début des années soixante, les travaux avancent moins rapidement. C'est devant la promesse d'une liaison convenable que plusieurs colons s'établissent sur les terres de la future paroisse de Saint-Jérôme. La terrible disette de 1863, largement publicisée dans l'opinion publique, aura au moins l'effet positif de relancer les travaux.¹⁰⁷

En 1870, la nouvelle paroisse de Saint-Jérôme n'est plus aussi isolée des autres communautés qui la bordent. Les liaisons sont maintenant assurées vers l'est et vers l'ouest, du moins jusqu'au poste de Métabetchouan. Non loin de la chapelle, un pont de poutres de cèdre traverse la rivière Couchepagane. Toutes ces modestes améliorations permettent à la jeune colonie de se raffermir et de se développer.

PARTIE III

La fondation de la paroisse de Saint-Jérôme 1870-1898

L'érection de la paroisse

L'histoire religieuse et civile de la paroisse de Saint-Jérôme qui deviendra, cent ans plus tard, la ville de Métabetchouan, remonte plus spécifiquement à l'année de la construction de la première chapelle à Couchepagane. Nous nous rappellerons que c'est à partir de cet événement que l'Archevêché de Québec consent à établir, en octobre 1867, la mission de «Saint-Jérôme». Avant cette date, nous savons que les colons se dirigent indifféremment vers la paroisse et la mission la plus rapprochée: Notre-Dame d'Hébertville, Notre-Dame de Roberval et même la mission des Oblats, au vieux poste de Métabetchouan.

La nouvelle mission est nommée ainsi en l'honneur de l'abbé Jérôme Demers, autrefois vicaire général du diocèse de Québec et supérieur du séminaire de la même ville.¹⁰⁸ Le 9 octobre 1868, arrive, avec le titre officiel de «missionnaire», l'abbé Napoléon-H. Constantin, premier prêtre résidant. Au début, il doit loger chez une famille de l'endroit et cet inconvenient n'est pas sans lui occasionner des difficultés d'adaptation.

La mission de Saint-Jérôme, mieux connue à l'époque sous le nom de «mission de Koush-paganish», comprend, lors de sa création, 308 âmes, dont 171 communians et 137 non communians. Ceux-ci se répartissent à travers 53 familles et proviennent en partie de La Malbaie et de Sainte-Agnès. La vie n'a rien de facile à l'époque car les gens se relèvent à peine d'un désastreux incendie qui a failli détruire la chapelle avant même qu'elle ne soit complé-

tée.¹⁰⁹ Cette nouvelle mission est située presque au centre de la colonisation du Lac-Saint-Jean, lequel est habité à partir de la «Rivière à l'Ours» le long de la rivière Ashuapmushuan, jusqu'à la Petite Décharge.¹¹⁰

Sans détenir de statut juridique, c'est donc officieusement en 1868, au moment de l'arrivée de l'abbé Constantin, que débute la vie paroissiale à Saint-Jérôme. Le premier *Registre*, signé le 12 décembre, arrive trop tard pour y inscrire des actes en 1868. Il débute le 3 janvier 1869 avec l'acte de baptême de Marie-Julie Plourde, enfant d'André et de Philomène Tremblay. Le lendemain c'est au tour d'un enfant de Désiré Ouellet, un vieux résident du poste de traite, de recevoir ce sacrement. Le 2 février, deux mariages sont célébrés: celui de Denis Boivin avec Louise Gaudreault et celui de Eusèbe Bilodeau avec Louise Gaudreau. La première sépulture est celle d'un habitant de l'Île Verte, Narcisse Dion, décédé le 18 mars dans les chantiers de Price. Célébrée le 20 mars, elle précède de cinq jours celle d'Ovide Vaudal, un jeune enfant âgé d'un peu plus de quatre ans.¹¹¹

À la fin des années soixante, Saint-Jérôme se retrouve dans une position géographique très avantageuse. La juridiction de l'abbé Constantin s'étend depuis la rivière Métabetchouan, à l'ouest, jusqu'à la Petite Décharge, à l'est. Nous retrouvons bien une petite colonie sur l'île d'Alma, mais celle-ci en est encore qu'à ses premiers balbutiements.¹¹² Les nouvelles délimitations expliquent naturellement la croissance démographique importante enregistrée



La vieille église, telle qu'elle apparaissait au début du XX^e siècle.

Photo: Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

l'année suivante. Le Recensement de 1869 donne 127 familles et comprend celles établies à Granmont: 70 proviennent de Sainte-Agnès, 18 de Baie Saint-Paul, 22 des paroisses de la Côte-Sud, 6 de La Malbaie, 3 de Saint-Hilarion et des Éboulements, 3 de Saint-Urbain, 3 de Saint-Irénée, 2 de la région de Québec. Au total, 103 familles proviennent de Charlevoix et 24 d'ailleurs.¹¹³

Le séjour de l'abbé Constantin sera bref: trois ans. Il aura le temps malgré tout de redonner à ses ouailles le goût de la pratique spirituelle. Dans une lettre qu'il adresse à l'Archevêché, il avoue qu'il lui a fallu réveiller les sentiments religieux dans les coeurs et réprimer bien

des abus. «Il ma fallu, dit-il, attendre les dimanches privilégiés où l'assistance était plus nombreuse, et tout a été doucement jusqu'ici. Je constate cependant, poursuit-il, qu'il y a de l'amélioration, et que St-Jérôme deviendra une paroisse aussi pieuse que les autres.»¹¹⁴

Si bien commencé, le travail de l'abbé Constantin sera malheureusement perturbé par un événement qui marquera profondément la population. Au printemps de l'année 1870, alors que l'Archevêché de Québec étudie une première requête des colons de Saint-Jérôme en vue d'ériger canoniquement leur mission, un feu d'une grande ampleur transforme tout le Haut-Saguenay en véritable brasier. Après avoir couvé quelque temps, un vent d'ouest communique un feu d'abattis à la forêt environnante. Pendant toute la journée du 18 mai, le curé Constantin, aidé de ses paroissiens, travaille ferme jusqu'à la nuit pour sauver la petite colonie. Peine perdue, le lendemain matin une véritable pluie de souffre, aux dires des témoins, s'abat sur toute la région. Nous savons la suite...

À Saint-Jérôme plus qu'ailleurs, les pertes sont énormes. Quatre jeunes enfants ont été dangereusement brûlés. Le plus sérieusement atteint meurt le lendemain, des suites de ses blessures.¹¹⁵ On raconte que pour sauver le Saint-Sacrement le curé emporte l'objet sacré dans une maison qu'il croit moins menacée. Il s'y enferme avec vingt-cinq de ses paroissiens, car en dehors on suffoque. Le feu approche et souffle avec rage tout ce qui est aux alentours, sans toucher à la maison. C'est un véritable miracle.¹¹⁶

Tout a été pratiquement rasé. L'élément destructeur a été si intense qu'il réussit pendant trois jours à obscurcir le ciel jusqu'à La Malbaie.¹¹⁷ Toujours à Saint-Jérôme, sur un total d'environ 140 maisons, il n'en reste qu'une vingtaine. C'est la localité la plus sévèrement touchée. La forêt ayant été consumée, les gens

sont sans bois pour reconstruire leurs habitations. C'est avec des troncs d'arbres brûlés et avec des huttes creusées à flanc de coteaux que l'on réussit à se loger. La reconstruction exigera de l'extérieur une aide non seulement monétaire mais aussi politique.

Le «grand malheur» qui avait frappé de plein fouet toute la communauté régionale n'allait pas empêcher la poursuite des objectifs fixés par la population de Saint-Jérôme. Profitant des circonstances et de la popularité suscitée par les récents événements, les colons du Saguenay adressent, le 24 octobre 1870, conjointement une requête à l'Archidiocèse de Québec pour qu'il érige canoniquement en paroisses les missions de Notre-Dame du Lac-Saint-Jean, de Pointe aux Trembles (Saint-Louis de Métabetchouan (Chambord)), de Saint-Jérôme, de Saint-Dominique de Jonquière, de Saint-Fulgence et de Sainte-Anne. Les signataires sont des personnages importants: entre autres les curés Racine et Delâge, l'homme d'affaires John Guay, le notaire Cloutier, Eucher Lemieux de Sainte-Anne. En tout et partout, 22 noms influents au Saguenay. Ils ont réussi à attirer l'attention des politiciens qui leur ont promis de procéder, par un bill de la Législature Provinciale, à l'érection civile de leurs paroisses. C'est une façon d'épargner des déboursés considérables aux pauvres colons affligés par l'incendie du 19 mai.¹¹⁸

Acquiesçant à la requête, Charles-Félix Cazeau et Elzéar-Alexandre Taschereau, tous deux administrateurs du diocèse de Québec, consentent à signer le décret d'érection canonique de plusieurs paroisses, dont celle de «Saint-Jérôme du Lac-Saint-Jean», le 5 novembre 1870. La nouvelle entité religieuse comprend une partie du territoire des cantons Métabetchouan et Caron et renferme en moyenne une étendue de sept milles et demi de front sur environ six milles de profondeur.¹¹⁹

Mais le décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'après la reconnaissance par une loi adoptée devant le Parlement provincial. Considérant l'éloignement, l'isolement et le manque d'organisation de cette partie du pays, la Législature de Québec décrète sans attendre, le 24 décembre 1870, l'érection civile de la paroisse de Saint-Jérôme.¹²⁰

Décret d'érection civile de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Jérôme

La paroisse de Saint-Jérôme du lac St-Jean, érigée par le décret de Messieurs Charles-Félix Cazeau et Alexandre-Elzéar Taschereau, administrateurs du diocèse de Québec, en date de cinq novembre mil huit cent soixante-et-dix, se compose d'une partie des cantons Métabetchouan et Caron, situés dans les comtés et district de Chicoutimi, comprenant en moyenne une étendue de territoire d'environ sept milles et demi de front sur environ six milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: vers le nord-ouest et le nord par le lac Saint-Jean et la Belle Rivière, vers l'est, partie par la ligne qui sépare le cinquante-quatrième lot du cinquante-cinquième dans le rang A du canton Caron, partie par la ligne qui sépare le cinquante-septième lot du cinquante-huitième dans les rangs nord et sud situés au sud du dit rang A, partie par la ligne qui sépare le vingt-quatrième lot du vingt-cinquième dans le premier, second, troisième et quatrième rangs du dit canton Caron; vers le sud partie par la ligne qui sépare le quatrième rang du cinquième dans le même canton, et partie par la ligne qui sépare le second rang du troisième dans le dit canton Métabetchouan, vers l'ouest par la rivière Métabetchouan, laquelle se décharge dans le dit lac Saint-Jean.

Sanctionné le 24 décembre 1870

Référence: *Statut de la Province de Québec*. Québec 1870, p. 83, "34-VC".

La vie paroissiale et municipale au XIX^e siècle

Grâce aux secours fournis par l'ensemble de la communauté québécoise et grâce aussi à la ténacité des colons, la localité qui avait été pratiquement détruite, en 1870, est en partie reconstruite en moins d'une année. Sur le plan religieux, les démarches de l'abbé Constantin permettent d'entreprendre immédiatement la construction d'une nouvelle chapelle, d'une sacristie et d'un presbytère. En attendant, c'est un peu comme l'enseigne la naissance du Christ, il faut se résigner à pratiquer le culte dans une grange et dans une étable miraculeusement épargnées par le désastre. La nouvelle chapelle et la sacristie seront construites «*en charpente claire*», alors que pour le presbytère ce sera à la mode du temps, en «*pièces sur pièces*». Profitant des circonstances, le curé transforme cette dernière bâtisse en salle publique et tente de déplacer le nouveau presbytère sur un site plus commode.¹²¹

Les plans de la nouvelle église provoquent bien des remous à Saint-Jérôme et ne reçoivent pas l'approbation du curé qui prend avec véhémence la défense de la dignité de ses paroissiens. L'entrepreneur en cause est obligé d'apporter certains changements «*afin de donner à cette bâtisse un air de régularité*». Ainsi, les châssis qui auraient été masqués par les colonnes sont déplacés, les portes disproportionnées sont modifiées, le petit clocher est repensé, enfin tout ou à peu près est retouché. Pour être en mesure de réaliser la totalité du projet, la fabrique contracte un emprunt en plus de recevoir l'aide de tous les citoyens: l'Évêché de Québec fournit 1 800\$, Price donne 500 billots et Thomas Coulombe offre 100 madriers. Philibert Tremblay a la charge de réaliser la construction.¹²²

Le curé Constantin n'aura pas la joie de présider à l'inauguration de son entreprise. Il faut dire que cet homme d'une grande sensi-



Le vieux presbytère de Métabetchouan.
Photo: Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

bilité n'avait pas toujours su s'entendre avec ses paroissiens et même avec Mgr Racine qui l'avait directement réprouvé dans ses requêtes, aux lendemains du feu. Le 24 septembre 1871, le curé Constantin signe son dernier acte à Saint-Jérôme car il est remplacé par l'abbé Jean-Baptiste Vallée. Ironie du sort, il ne sera pas là lorsque le vicaire Racine bénira l'église, le 11 mars 1873. De son côté, le curé Vallée aura plus de chance dans sa nouvelle cure et il y consacra les meilleures années de sa vie, jusqu'à son départ, en 1903.¹²³

Pendant ce temps, l'organisation municipale, qui avait pris naissance avec l'érection civile de la paroisse, n'était pas pour autant efficace. Il fallut attendre le 16 janvier 1872 avant qu'un arrêté ministériel approuve la loi.¹²⁴ Mais pour qu'une municipalité soit en mesure de jouer son rôle, il faut un conseil légalement constitué avec son maire et ses échevins. Les conditions économiques défavorables qui continuent d'affliger la paroisse y sont sans doute pour quelque chose. Au cours de cette année 1872, les habitants sont confrontés, encore une fois, à la misère. Il faut dire que depuis le feu, depuis l'arrivée des premiers colons même, les gens n'ont pas encore réussi à s'adapter aux difficiles conditions climatiques et aux exigences particulières de la nature. Cela prendra encore plusieurs années et il faudra s'attendre à d'autres situations déplorables.

Pour être juste, pendant toute la décennie 1870, les années sont ponctuées par de grands malheurs. En 1877, par exemple, le feu, cette inlassable calamité, détruit une quinzaine de bâtisses. La nouvelle tragédie, qui frappe aussi la paroisse Saint-Louis, emporte en quelques heures plus de la moitié du grain ensemencé. Heureusement pour tous ces gens, la région connaît une bonne récolte et l'aide arrive sans tarder.¹²⁵ Pour clôturer cette époque, en 1879, une terrible tempête de grêle ravage toute la récolte à Hébertville et une partie importante de celle de Saint-Jérôme.¹²⁶

C'est dans ce contexte difficile que les citoyens sont appelés à choisir leur premier conseil municipal, le 10 février 1873. La première assemblée générale est convoquée par Calixte Hébert et Éloge Ménard, respectivement préfets des municipalités d'Hébertville et de Roberval. Lors de cet événement tenu à la salle publique de la paroisse de Saint-Jérôme, la population s'entend pour nommer sept conseillers. Ils pratiquent tous, sans exception, le métier d'agriculteur: Michel Lavoie, Charles Simard, Bazile Martel, Pierre Fortin, Mars Larouche, Jules Tremblay et Come Harvey.



Le magasin général de Louis Desbiens. Circa 1900.

Photo: Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

Neuf jours plus tard, lors d'une session ordinaire tenue en la salle publique paroissiale comme le voudra la tradition, les élus désignent Jules Tremblay au poste de maire de la nouvelle municipalité.¹²⁷

Par cette procédure, la paroisse civile a force de loi; plus besoin d'attendre après des étrangers pour orienter sa destinée. Dans les semaines qui suivent, les élus nomment des «estimateurs», des «inspecteurs agraires», des «inspecteurs de voirie», des «gardiens d'enclos publics», à qui l'on attribue individuellement l'un des sept ou huit arrondissements disponibles.

Les propos recueillis dans le *Livre des Délibérations* témoignent d'une bonne articulation et d'une grande efficacité des Conseils municipaux qui se succèdent. Tantôt, il faut s'acquitter de la dette envers les municipalités mères d'Hébertville et de Roberval, tantôt il faut solutionner l'épineux problème des chemins et de la traverse de la rivière Métabetchouan, tantôt c'est spécifiquement de «grande finance» avec des banques extérieures. En 1875, les conseillers ne manquent pas d'évaluer à sa juste mesure les grandes possibilités qu'offrira le chemin de fer et d'aucuns vont jusqu'à proposer un itinéraire qui leur serait avantageux. Naturellement, comme toute bonne municipalité du Saguenay qui se respecte, il importe de statuer sur la vente des «spiritueux» et sur différentes taxes imposées à certains commerces.¹²⁸

Au tournant des années quatre-vingt, Saint-Jérôme commence de plus en plus à ressembler à une société organisée. La majorité des habitants qui possèdent maintenant des maisons plus confortables s'occupent à enrichir la valeur de leurs terres alors que certains de leurs compatriotes se découragent et se laissent séduire par les perspectives d'emplois dans les manufactures des États-Unis. Le révérend Père Lacasse, ce missionnaire de la colonisation du Lac-Saint-Jean, cet apôtre qui prêche les malheurs des immigrants, témoigne justement

que les terres de Saint-Jérôme sont bien cultivées et remarque le bon goût des paroissiens.¹²⁹

«Cette paroisse n'est établie que depuis seize ans. Il n'y en a qu'un quart de défriché. On y compte deux cent trente-sept familles. On y a récolté quarante-trois mille six-cents minots de grain, dont quinze mille quatre cents de pois en 1876. J'ai trouvé les terres de St-Jérôme bien cultivées, et j'ai remarqué avec plaisir qu'on entrait dans l'église avec de beaux habits d'étoffe et de flanelle, faits avec goût. Bons paroissiens de St-Jérôme, ne laissez jamais entrer le luxe dans votre paroisse vous ferez

Règlementation à propos de la vente des spiritueux

D'après la demande des sieurs Thomas Blackburn Pierre Martel Georges Perron Ovide Potvin & Johnny Gauthier pour la vente des liqueurs que le dit Sieur Johnny Gauthier, de la paroisse de St Jérôme soit munis d'un certificat pour avoir licence du gouvernement pour vendre de la boisson Wiskey Jin vin Brandy tout de bonne boisson Wiskey en esprit pour quarante cinq cents le flacon bon vin bon Brandy pour la paroisse seulement et ceux de changement paroy ils sera libre de vendre comme il voudra. Mais le dit conseil devra vérifier la boisson de temps à autre afin que le dit vendeur soient tenu à vendre toujours de la bonne boissons et de plus le conseil de St Jérôme se réserve le droit que si le dit sieur Johnny Gauthier venaient à faire défaut dans sa vente de Boissons de le faire discontinuer de suite et de passer la licence à un autre de plus s'il y a quelqu'un de la paroisse de St-Jérôme qu'yront chercher de la boisson pour des gens changement paroisse cette homme sera devable de payer dix piastres d'amande au vendeur pour l'avoir lésé sur sa vente de boisson.

Référence: *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, volume 1.

fortune. Le luxe est un usurier qui réclame chaque année six mille piastres, oui remarquez bien, six mille piastres de rente, par paroisse. La somme est assez ronde pour qu'on y fasse attention. St-Jérôme va devenir une des plus belles paroisses.»

Le 28 juin 1883, le gouvernement provincial approuve le premier projet d'annexion de l'histoire de Saint-Jérôme. Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e rangs du canton Métabetchouan, entre le canton Caron et la rivière Métabetchouan, en plus des 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e rangs de Caron sont détachés de la municipalité d'Hébertville.¹³⁰

Les premières écoles

Il semble que c'est à partir de 1869, au moment où l'abbé Constantin demande l'érection canonique de sa mission, qu'apparaît la première école à Saint-Jérôme. Les contraintes matérielles et les grandes difficultés d'adaptation à ce nouveau milieu naturel expliquent probablement ce retard. En 1872, Saint-Jérôme, qui n'est encore qu'une place toute nouvelle, compte déjà cinq écoles, dont l'une «est remarquablement bien tenue et très fréquentée.»¹³¹

Depuis la fondation de la municipalité scolaire d'Hébertville, vers 1857, et jusqu'au détachement du district scolaire du Lac-Saint-Jean, en 1909, Saint-Jérôme fait partie intégrante de l'unique territoire de Chicoutimi. Dans les premières années c'est l'inspecteur d'écoles Édouard Savard qui s'occupe du comté Chicoutimi. Dans son rapport de l'année 1873-1874, il identifie plusieurs causes pour commenter le lent progrès de l'instruction dans cette région.

Au niveau matériel tout s'explique par la pauvreté des colons et la multiplication des désastres naturels comme le feu de 1870, les

gelées de 1872 et les conditions météorologiques défavorables. Il ne faut pas oublier également le manque de communications qui empêche les commissaires de se pourvoir facilement d'instituteurs et d'institutrices diplômés. Sur un plan plus académique c'est l'absence de méthode chez le personnel enseignant, la grande variété des manuels scolaires, les horaires peu pratiques et la pénurie du matériel scolaire qui nuisent à l'apprentissage et favorisent le manque d'assiduité des écoliers.¹³²

Malgré tout, au cours de cette année 1873, cinq écoles sont en opération à Saint-Jérôme, dont quatre ont été établies dans les derniers mois. Sur un total de 364 enfants d'âge scolaire, ces petites maisons de 30 pieds sur 25 accueillent une moyenne de 40 à 50 enfants. À travers ces chiffres nous constatons que plusieurs s'abstiennent d'assister aux cours. Ce sont les parents eux-mêmes qui retiennent les enfants à la maison.¹³³

C'est pour pallier à ce problème d'absentéisme que se forme à Saint-Jérôme, en décembre 1875, la première commission scolaire. La nouvelle organisation est formée du président Thomas Coulombe, du secrétaire-trésorier J.-P. Gagnon, des commissaires Yves Côté, Arthur Gagnon, Marcel Fortin et Joseph Villeneuve. À l'époque, les contribuables payent pour les écoles. Ils fournissent le bois de chauffage et participent financièrement en versant la somme de 20 cents par enfant.

Au début des années quatre-vingt, les municipalités scolaires du comté Chicoutimi comptent parmi les mieux organisées de la province de Québec. Elles sont rigoureusement inspectées à chaque année et le surintendant de l'Instruction publique constate que les écoles qui la composent font de réels progrès. Grâce aux rapports de l'inspecteur Savard, il est facile de suivre la progression intéressante dans toutes les matières jugées importantes, particulièrement en calcul, en dessin et en écriture. Les



L'hôtel de Saint-Jérôme au tournant du siècle.

Photo: Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

commentateurs de l'époque notent que cette amélioration serait encore plus importante s'il n'y avait pas eu la grêle en 1879. En effet, ce désastre naturel force un grand nombre de colons à se réfugier dans les villes pour se soustraire à la disette.¹³⁴

«Il y a dans cette municipalité cinq écoles qui reçoivent ensemble 214 élèves. L'assistance régulière est de 168. Les renseignements manquent au sujet de l'école No. 1. L'école No. 2 compte 42 élèves avec une assistance moyenne de 34. L'école No. 3 est fréquentée tous les jours par 26 élèves. L'école No. 4 compte 25 élèves sur 29 inscrits. L'école No. 5

reçoit trente élèves sur 38 inscrits au journal. L'école No. 6 a été fermée en 1878.»¹³⁵

Les livres en usage dans toutes les écoles du comté sont: le *Syllabaire* par Juneau et Lacasse, la série complète des livres de Montpetit, le *Catéchisme*, les grammaires Cloutier et Bonneau, la géographie, l'arithmétique, l'histoire du Canada par Toussaint, la tenue des livres par Lacasse et celle de Langelier, l'art épistolaire, l'agriculture par LaRue, le calcul mental par Juneau et Lacasse, l'*Histoire Sainte* par Driou, ainsi qu'une grande variété de manuels anglais pour l'apprentissage de la langue seconde. Tous ces bouquins sont distri-



Le Village de Saint-Jérôme à l'époque héroïque de la conquête du sol. Circa, 1890.



**Première session du
Conseil Municipal de la
Municipalité de Saint-Jérôme
10 février 1873**

À la première assemblée générale des Électeurs municipaux de la dite Municipalité de St Jérôme du Lac St. Jean, convoquée par Calixte Hébert, Écuier, Préfet de la Municipalité d'Hébertville, et par Euloge Ménard, Écuier, Préfet de la Municipalité de Roberval, par avis publics publiés suivant la loi, tenue en la salle publique de la dite paroisse de St. Jérôme, le dix février mil huit cent soixante et treize, à l'effet d'élire sept conseillers municipaux, sous la présidence de Joseph Pierre Gagnon, notaire, du dit lieu de St. Jérôme, nommé par les dits préfets C. Hébert et É. Ménard, écuier pour présider la dite assemblée, par avis spécial, le tout conformément aux dispositions du Code Municipal.

À laquelle assemblée il fut nommés et élus à l'unanimité, et proclamés, par nous, élus à la charge de conseillers municipaux pour la dite Municipalité de St.-Jérôme, Savoir: Michel

Lavoie, Charles Simard, Bazile Martel, Pierre Fortin, Mars Larouche & Jules Tremblay, tous cultivateurs de St. Jérôme.

Et le Sieur Côme Harvey, aussi cultivateur de St. Jérôme, ayant rapporté une majorité de trente huit voix sur son opposant, tel qu'appert au livre de poll accordé et tenu suivant la loi, nous l'avons aussi proclamé élu à la charge de conseiller municipal pour la dite municipalité de la paroisse St. Jérôme.

«Et nous avons clos la dite assemblée»

Jos. P. Gagnon
Président

Référence: *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, vol. 1, pp. 1-2.

bués à travers les neuf écoles modèles, les soixante et onze écoles élémentaires et les deux maisons d'éducation supérieure du comté.¹³⁶

Pendant ces années, les garçons privilégiés qui désirent profiter d'un enseignement supérieur sont dirigés vers le Petit Séminaire de Chicoutimi. Quant aux filles elles ont le choix entre le couvent des Ursulines établi à Notre-Dame du Lac-Saint-Jean (Roberval) ou encore l'académie des filles de Chicoutimi, tenue par les Révérendes Soeurs du Bon-Pasteur.

En 1884-1885, malgré l'immigration forcée de plusieurs familles vers les États-Unis, Saint-Jérôme compte sept arrondissements scolaires. Au total, 300 enfants entre 7 et 14 ans y vivent. De ce nombre 74 n'assistent pas aux cours. Par contre en tout et partout, sans distinction d'âge, 292 enfants profitent des bienfaits de l'enseignement.¹³⁷ Trois années plus tard cet écart

sera encore plus important, car 122 enfants d'âge scolaire resteront à la maison. En 1889, l'inspecteur Savard note que les municipalités dont les retards de cotisations sont les plus élevés sont celles de Saint-Alexis, de Ouat-chouan et de Saint-Jérôme. À ce dernier endroit, il précise même que «*les maîtresses sont mal payées*».¹³⁸

Au début des années quatre-vingt-dix, Saint-Jérôme compte neuf écoles pour répondre aux besoins primaires de 500 enfants. Au cours de cette décennie clôturant le XIX^e siècle, le nombre de ces maisons monte à onze en 1895 pour atteindre le chiffre record de treize en 1898. Elles sont toutes classées «bien» par l'inspecteur du gouvernement.

En 1900, la paroisse compte enfin, avec plusieurs années de retard par rapport aux autres municipalités du Haut-Saguenay, une

école indépendante. Le professeur, M. Charles-P. Renaud, un ancien élève de l'École Normale Laval, enseigne avec succès l'anglais et le français à la vingtaine d'élèves qui la fréquentent.

De Québec à Saint-Jérôme

L'ouverture du chemin Kénogami et la construction du chemin Sydenham avaient permis, dans un premier temps, d'unifier le Saguenay et c'est seulement grâce à ces réalisations que la colonisation avait pu prendre tout son sens. Avant cet avènement, les colonies de peuplement éparpillées entre l'Anse-Saint-Jean et Roberval se présentaient, en fait, comme des îlots à l'intérieur desquels se regroupaient quelques familles. Tous ces gens ne devaient compter que sur eux-mêmes. La réalisation de ce premier trait d'union routier, même s'il était nettement imparfait, marquait, une étape importante: le Royaume du Saguenay devenait une région au sens propre du terme. C'est à partir de ce moment seulement qu'il devint possible d'entreprendre différents types d'échanges avec l'ensemble de la communauté régionale.

Mais, nous l'avons dit, dans l'esprit des instigateurs et des défenseurs de la colonisation, le chemin Kénogami ne devait être qu'une étape pour répondre aux immenses besoins d'une région naissante. Pour apporter la prospérité, il fallait incontestablement ouvrir des marchés et la seule façon de le faire était de joindre la communauté à l'ensemble du pays. Le chemin Kénogami venait à peine d'être commencé que l'on agitait déjà la vraie question vitale pour le Québec et pour le Lac-Saint-Jean: relier ces deux points par un chemin à travers les Laurentides.

À l'époque, cette question se révèle importante pour les futurs colons qui désirent s'implanter dans l'arrière-pays. Au début des années soixante, alors que quelques familles de hardis colons s'attaquent avec acharnement à

apprivoiser les terres de la Couchepagane, politiciens et notables s'attaquent, pour leur part, à l'audacieux projet de réaliser la liaison entre Québec et le Lac-Saint-Jean.

Différents intérêts favorisent alors l'organisation d'expéditions qui devront démontrer la possibilité d'ouvrir un premier chemin d'hiver. Les ennuis vécus en 1863 par une expédition d'explorateurs mal préparée a au moins eu comme résultat de faire ressortir le débat dans les journaux. Ces gens, qui avaient failli périr à plusieurs reprises lors de ce périple, se prononcèrent contre l'idée. Heureusement, d'autres ne partageaient pas ce même pessimisme.

C'est le curé de Beauport, l'abbé Grégoire Tremblay, qui relança le projet. Vendu à la cause de la colonisation du Lac-Saint-Jean, le pasteur avait favorisé lui-même l'implantation d'une colonie à Saint-Prime. Ce sont de ses paroissiens qui, avant l'exploration de 1863, avaient commencé, à leurs frais, à ouvrir un chemin d'hiver au-delà de Stoneham, et qui en poursuivirent l'exécution jusqu'au lac à Noël. Au printemps de 1865, Jean Gagnon explore le parcours entre Métabetchouan et le lac Jacques-Cartier. Le tracé qu'il propose est accepté par le gouvernement qui lui confie immédiatement la direction des travaux. À la fin de l'année 1865 il ne reste plus qu'une quarantaine de milles pour joindre les deux tronçons. L'année suivante, après des travaux difficiles, la population peut enfin compter sur un «chemin d'hiver» ouvert sur tout son parcours.

C'est à la fois beaucoup et peu. Un chemin d'hiver c'est bien beau mais entreprendre un tel voyage nécessite des conditions climatiques idéales. L'été, il est à toute fin pratique impossible d'y engager des voitures à chevaux et, dans le temps difficile du gel et du dégel, la piste est absolument impraticable. Ce qu'il faut c'est quelque chose de plus complet: un chemin

ouvert douze mois par année. De toute façon le chemin d'hiver soi-disant réalisé à la fin de la décennie soixante existe beaucoup plus dans les rapports et l'imagination que dans la réalité.

Au mois d'août 1869, la petite population de Saint-Jérôme reçoit la visite de deux personnalités officielles du département des Travaux publics: les honorables Louis Archambault et Gédéon Ouimet.¹³⁹ Les hommes du gouvernement arrivent après avoir passé par un chemin qui vient tout juste d'être ouvert entre Hébertville et le rang du Poste pour se rendre finalement à Roberval. Parvenus à destination, ils empruntent la «route nouvelle», soit celle qui a été récemment construite dans le cadre du projet du chemin Kénogami, et débarquent à Métabetchouan.

«Placés sur les marches du portique de la chapelle des montagnais, il faut contempler pendant un quart d'heure un spectacle qui au dire de tous les voyageurs est vraiment ravissant. À l'embouchure de la rivière Métabetchouan, est l'établissement de traite de la compagnie de la Baie d'Hudson qui occupe le site même de la mission des Jésuites. Le poste de la compagnie étant autrefois à la Pointe Bleu. Dans le jardin on voit encore des pruniers plantés par ces anciens missionnaires. La traversée de la rivière Métabetchouan, large d'environ 300 verges, se fait au moyen d'un bac que l'on conduit à l'aide d'un câble en fil de fer fixé aux deux rives.»¹⁴⁰

Suite à la visite des vieilles installations de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les honorables visiteurs partent pour Saint-Jérôme, où ils sont attendus par l'abbé Constantin et tous ses paroissiens. Après une réception chaleureuse, les visiteurs poursuivent leur voyage vers la Décharge et se rendent finalement à Chicoutimi. À leur retour à Québec, ils prennent connaissance d'une requête des habitants

d'Hébertville et de Saint-Jérôme qui demandent d'être reliés directement à Québec par un chemin praticable en toutes saisons.¹⁴¹

Dans ce dossier plusieurs défendent des intérêts diamétralement opposés. Ce qui retarde le projet c'est un peu l'ouverture récente du chemin Kénogami. Des polémistes plaident en faveur du fait qu'il est maintenant possible à tous ces gens de communiquer avec la capitale en empruntant le chemin de Saint-Urbain. Pour les défenseurs de la colonisation du Lac-Saint-Jean, ce dernier trajet a été conçu en fonction des intérêts du Saguenay alors que le chemin de Québec est, pour sa part, indispensable à la colonisation du Lac-Saint-Jean.¹⁴²

Au début des années soixante-dix, la praticabilité du chemin du Lac-Saint-Jean ne fait aucunement l'unanimité. Malgré son échec de rejoindre Québec au cours du mois de février 1871, le curé de Saint-Jérôme, l'abbé Constantin, tente d'en minimiser les conséquences. L'hiver est plus difficile que prévu, dit-il, et le feu de 1870, où périt la majorité des animaux, a eu pour conséquence d'éliminer les motifs du trafic commercial.¹⁴³

Au cours du même hiver, plusieurs échouent dans leur tentative. Certains disent y avoir presque laissé la vie, d'autres, plus prudents préfèrent retourner à Québec en empruntant le parcours mieux entretenu de Saint-Urbain. Les rapports de voyageurs, tous plus savoureux les uns que les autres, ne manquent pas de nous relater le périple dans lequel s'engagent ceux qui désirent monter ou descendre au Lac-Saint-Jean.

Il faudra attendre en 1877 avant que le gouvernement révisé sa politique des chemins de colonisation et débloque les budgets nécessaires à cette fin. Cette année-là, le dossier du chemin Québec—Lac-Saint-Jean est débattu en chambre par le député William Evan Price. Ce dernier réussit à obtenir la somme de vingt mille dollars pour continuer le chemin de terre

qui deviendra enfin la fameuse route Québec—Hébertville. Selon les rapports, à la fin de novembre le chemin est terminé et des camps de relais sont construits et habités par des gardiens chargés de l'entretien pendant l'hiver. Son ouverture marquera le pas et rendra possible la relance de la colonisation.¹⁴⁴

Pour les cultivateurs de Saint-Jérôme, ce chemin de colonisation diminuait de 89 milles la distance qui les séparait de Québec. Avant sa construction, il fallait parcourir 65 milles pour atteindre la Grande-Baie. De ce point, le voyageur empruntait le chemin Bagot, long de 165 milles, pour arriver finalement à Québec. En

tout et partout un respectueux voyage de 230 milles.¹⁴⁵

«Il y a sur le chemin de colonisation du lac St-Jean onze camps qui sont établis de douze en douze milles ou à peu près. Les premiers sont à huit lieues de Québec. Ces camps sont très confortables et on y peut toujours trouver le vivre et le coucher.»

«Il y a aussi de bonnes écuries, du foin et de l'avoine pour les chevaux.»

«Ce qui fait que les camps sont si bien entretenus, c'est que les gardiens les habitent avec



La gare de chemin de fer de «Métabetchouan». Circa, 1890.

Photo. Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

leurs familles. De cette manière, le voyageur est toujours sûr de trouver un bon gîte, une bonne hospitalité.»¹⁴⁶

La construction des chemins Kénogami et Québec—Lac-Saint-Jean qui avait suscité tant de controverses n'était pas qu'un vague projet destiné à desservir quelques communautés particulières. Dans un pays vaste comme le Canada, réduire les distances et améliorer le réseau de communications restaient un véritable défi social et technique. Pour les colons du Lac-Saint-Jean, Québec est le seul marché assez considérable pour permettre l'écoulement de tous leurs produits, alors que de son côté Québec a besoin des régions périphériques pour s'alimenter et surtout pour écouler ses produits. Pour ces raisons la capitale songe depuis longtemps à construire un chemin de fer qui permettrait à la vallée du Lac-Saint-Jean de devenir le grenier à blé de tout le Bas-Canada. Le projet n'est pas nouveau. Il remonte à vrai dire à l'année 1854, lors de la formation de la compagnie de «Chemin de fer du nord de Québec», plus tard appelée «Chemin de fer de Québec et du Saguenay».¹⁴⁷

Cela prendra dans les faits plus de trente ans avant que ne soit réalisé l'ensemble du projet. Toute la communauté jeannoise et saguenéenne est directement concernée. En ce dernier quart du XIX^e siècle, les richesses et le marché difficilement atteignables de la région du Lac-Saint-Jean alimentent un rêve qui prendra fin brutalement, comme nous le savons, plusieurs années plus tard.

Dans toute cette question des communications avec l'extérieur, la paroisse de Saint-Jérôme est appelée à devenir une sorte de plaque tournante. Que ce soit par le chemin Kénogami ou encore par le chemin de Québec, ceux qui entreprennent le trajet vers le Lac-Saint-Jean sont appelés à faire escale dans cette paroisse qui devient de plus en plus importante

en raison de sa situation géographique stratégique.

L'année 1875 marque une étape cruciale. Le 23 février, la législature provinciale accorde à la nouvelle «Compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean» le droit de bâtir un embranchement jusqu'à La Tuque. À Saint-Jérôme, les notables apprécient à sa juste mesure cette attitude qui aura de grandes incidences sur leur développement. Ils tenteront de sauvegarder la situation privilégiée qui les avantage grandement en demandant à la ville de Québec, lors d'une réunion du printemps 1876, de favoriser un parcours qui passera par la paroisse de Saint-Raymond pour atteindre finalement Saint-Jérôme.¹⁴⁸ Même si la motion ne pèse pas bien lourd chez les messieurs du chemin de fer, elle démontre par contre le vif intérêt des gens de Saint-Jérôme envers tout ce qui peut altérer ou modifier sa position stratégique.

Au début des années 1880, la Chambre adopte un projet de loi autorisant la Compagnie à choisir elle-même le tracé qu'elle «trouverait le plus avantageux pour le public». Cette décision permet la poursuite des travaux, dans l'espoir que la ligne complète sera livrée au public dans le cours de l'année 1885.¹⁴⁹ De vives contestations entourant le choix de ce tracé permettent à Chambord et aux paroisses environnantes de bien tirer leur épingle du jeu: l'embranchement de Chambord se dirigera, d'une part, vers le terminus de Roberval qui connaîtra une prospérité sans précédent, et, d'autre part, vers la rivière Métabetchouan pour se greffer aux nombreux petits villages éparpillés le long de son parcours.¹⁵⁰

À la fin de l'année 1888, la population de Saint-Jérôme se prépare à accueillir la première locomotive. Lors d'une session ordinaire le conseil municipal établit le trajet que devra emprunter le chemin de fer, «depuis la rivière Métabetchouan en descendant vers l'église

jusqu'au lot no 3 du rang A de Métabetchouan». En plus de ces considérations, la Compagnie devra, entre autres, faciliter l'accès des terres et, la libre circulation des animaux et surtout, elle ne devra rien entreprendre sans avoir préalablement payé les terrains.¹⁵¹

La réalisation du tronçon Chambord—Chicoutimi prendra beaucoup plus de temps que celui de Roberval. Quatre ans seront nécessaires pour mener à terme ces travaux difficiles et dispendieux. En fait, une fois l'embouchure de la Métabetchouan atteinte par le rail, les travaux s'arrêtent et s'éternisent. Ce n'est qu'à la fin du mois de décembre 1890 qu'une loi autorisant la Compagnie à recevoir une subvention spéciale pour la construction des ponts des rivières Métabetchouan, Couchepagane et Belle-Rivière, en rend possible la poursuite.

L'extension du chemin de fer entre Métabetchouan et Chicoutimi s'effectue en pays difficile. Il aboutit le 2 août 1893, lorsque la première locomotive arrive au terminus de Chicoutimi. Pour Saint-Jérôme et toute la région, une époque nouvelle commence. L'isolement qui avait caractérisé pendant un demi-siècle la colonisation du Saguenay et du Lac-Saint-Jean est maintenant chose du passé et permet les plus grands espoirs.¹⁵² Nous aurons l'occasion de constater, un peu plus loin, comment la vie quotidienne à Saint-Jérôme a été influencée par les activités régulières du chemin de fer.

Le bac de la rivière Métabetchouan

Les coûts considérables exigés pour la construction des ponts avaient poussé la Compagnie de chemin de fer à ne pas poursuivre son projet en 1888. Le fait n'était pas nouveau car depuis l'ouverture du Lac-Saint-Jean à la colonisation, les nombreuses rivières tributaires ont toujours été perçues comme des barrières naturelles importantes. Lorsque le

gouvernement du Québec érigea la municipalité de Saint-Jérôme, en 1870, il dut justement tenir compte des particularités naturelles du territoire à diviser.

La situation est éloquent: la paroisse est coincée, de l'ouest à l'est, entre les rivières Métabetchouan et Belle-Rivière. Dès le début, pour être en mesure de communiquer avec le reste de la région, les citoyens doivent créer un service de bateau-passeur qui exigera beaucoup d'attention et accaparera constamment des investissements. Nous savons qu'il existait une telle organisation à l'embouchure de chacune des deux rivières. La première traverse, celle de la Belle-Rivière, est moins connue. Par contre, le service du bac de la Métabetchouan s'intégrera à la vie quotidienne et contribuera à marquer profondément le rythme de vie des habitants de Saint-Jérôme.

Avec la documentation présentement disponible, il n'est pas possible de fixer la date exacte de la construction du premier bac. Nous croyons cependant qu'elle remonte aux environs des années 1870. C'est lors d'une session spéciale de la municipalité de Saint-Jérôme, tenue le 11 mars 1873, qu'apparaissent les premiers règlements à ce sujet. À ce moment-là les conseillers parlent d'un «passage d'eau de la rivière Métabetchouan» qui sera sous la direction et la surveillance des municipalités de Saint-Louis et de Saint-Jérôme, «ou de toutes personnes nommées par résolution passée par l'un de ces conseils et approuvée par l'autre».¹⁵³

Cette réunion est importante car c'est précisément à cette époque que les conseillers organisent la structure de ce service communautaire jugé essentiel. Le protocole d'entente contient neuf points qui touchent principalement les devoirs et obligations du batelier, les tarifs, les horaires, les façons de concéder la licence, etc... Selon ces règlements, la licence sera accordée annuellement par le Conseil, au cours du printemps, au citoyen qui aura adressé

«la plus haute soumission dans le temps fixée par l'avis ou le secrétaire trésorier».

«3. Il sera du devoir du batelier de traverser, de jour et de nuit toute personne qui l'en requèrera, ainsi que tous animaux et effets qu'aucune personne viendra faire traverser sur le bac, en partie, la personne payant en argent comptant, au dit batelier les honoraires suivants:»

— Pour chaque voiture à 4 roues tirée par 1 cheval. 9	\$0.15
— Pour chaque voiture à 2 roues tirée par un cheval 6	0.10
— Pour chaque cheval additionnel 3	0.05
— Y compris les personnes voyageant dans ces voitures, ou leurs charges	0.05
— pour chaque piéton 3	0.05
— Pour chaque homme à cheval 6	0.10
— Pour chaque cheval ou boeuf 3	0.05
— Pour chaque mouton cochon ou autres animaux 3	0.05

La nouvelle réglementation a pour effet d'attirer immédiatement des soumissionnaires. Le 7 avril suivant, la première licence est accordée à Benjamin Tremblay, «pour la somme de soixante et huit piastres». En 1875, les conseils des deux municipalités concernées conviennent d'améliorer le service et établissent un plan d'action par voie de soumissions publiques. Le nouveau bac «devra avoir trente pieds de longueur sur douze pieds de largeur,» et «sera muni de gardes corps de chaque côté et d'un panneau à chaque bout».

Le 31 août 1878, le service de la traverse est concédé à un dénommé Camil Vandal, pour cinq ans. Comme exigence particulière au contrat, la municipalité de Saint-Jérôme oblige le principal intéressé à construire, à ses frais, une maison près du passage pour accommoder les voyageurs. Le nouveau bac, construit probablement selon les spécifications de la municipalité, est muni d'un câble d'acier tendu

d'une rive à l'autre. Il passe dans la gorge d'une poulie placée à chaque bout de l'embarcation. Pour faire avancer le radeau il suffit de tirer sur le câble au moyen d'une forte poignée en bois cochée. En orientant la poignée à angle droit celle-ci glisse librement. C'est la poussée des pieds qui fait avancer l'embarcation. Sa capacité reste très limitée: selon l'époque, une automobile ou deux voitures à chevaux, avec quelques passagers.¹⁵⁴

Construit avec des essences locales vulnérables à l'eau, ce bac reste en soi une embarcation rudimentaire. L'hiver, il est remisé sur la rive et est inutilisé pendant toute la période du gel, car à ce moment, la rivière Métabetchouan est franchie grâce à un pont de glace balisé. Au cours de l'hiver 1884-1885, les élus municipaux évaluent déjà la nécessité d'une nouvelle construction. Lors de la session du 11 octobre 1884, la licence est accordée pour 50\$ à Georges Ouellet qui devra construire un bac neuf.

À chaque six ou sept ans le problème se répète. En 1892 notamment, la municipalité de Saint-Jérôme exige des matériaux de première qualité:

«Dans la construction du bac il devra être employé tout du bois de première qualité, les parments ou côtés devront être en épinette rouge, les courbes en épinette rouge, le dessous et dessus en épinette blanche de deux pouces d'épaisseur de première qualité, courbé comme l'ancien avec des boults peinturés de deux couches en lack...»

«Les poulis de l'ancien bac pourront servir et toute ferrures qui seront reconnue bien bonnes.»

Pour ce travail, c'est la soumission de François Fortin, au montant de 90\$, qui est acceptée. La municipalité tient cependant à y

investir un supplément de 12\$ pour qu'il utilise des madriers de trois pouces au lieu de deux, des clous de six pouces et qu'il soit calfeutré avec de l'étope goudronnée. François Fortin ne profitera pas longtemps du nouveau bac. Au printemps de l'année 1895, lors d'une session générale, le conseil accepte la soumission de Xavier Larouche qui devra s'acquitter de ses responsabilités pendant cinq ans.

L'expérience de signer un bail pour cinq ans ne sera pas reprise tout de suite après son expiration. C'est ainsi que d'année en année, différents bateliers se succéderont pour occuper cette fonction officielle et importante. Cependant, en 1906, il faut songer à remplacer le vieux bac par une nouvelle embarcation. Pour rentabiliser l'entreprise, les municipalités riveraines de Saint-Louis de Métabetchouan et de Saint-Jérôme s'entendent à accorder le bail pour au moins dix ans, à Joseph Boivin. Ce dernier s'engagera par contre, «à construire un bon bac neuf pour traverser deux voitures ensemble attelés, à fournir un cable de 1 pouce en zinc, à mettre une cloche d'appel» et à réaliser plusieurs travaux d'entretien relatifs à sa fonction.

En dépit des facilités concédées dans le bail, le nouveau locataire ne sera pas en mesure de rentabiliser son entreprise. Depuis l'arrivée du chemin de fer et de la construction d'un pont, au début des années 1890, la circulation subit une baisse importante. Se disant dans l'impossibilité de faire vivre sa famille avec les maigres revenus de 140\$ que lui procure annuellement son service, Joseph Boivin demande à la municipalité de résilier son contrat, en 1912, quatre ans avant son terme.

Pour assurer le service en attendant de trouver une solution à ce problème qui devient de plus en plus épineux, le bac est pris en charge par les deux municipalités qui s'avoueront incapables, après une tentative de deux ans, d'en assurer l'autofinancement. Suite à ce double

échec, l'entreprise privée est réinvitée à soumissionner.

Finalement, l'arrivée de l'automobile sur les routes du Lac-Saint-Jean modifiera la situation. Face à la naissance du trafic routier et à l'augmentation de la clientèle, pour la première fois en près de cinquante ans, ce sont trois soumissionnaires qui déposent des offres au printemps 1920. Les municipalités retiennent les services du citoyen Armand Fortin qui sera en fait le dernier batelier de la rivière Métabetchouan. Son offre est importante car il consent à ne réclamer «aucun dommage si le pont est livré au public avant la fin de la saison».¹⁵⁵

En effet, malgré le renouvellement et l'empressement des passeurs, le service du bac ne peut plus répondre de façon satisfaisante à la circulation automobile. Après bien des requêtes, les citoyens obtiennent donc la construction d'un pont en acier qui sera terminé au mois de juillet 1921. L'événement donne lieu à une démonstration grandiose. Sur une estrade érigée près de la nouvelle structure d'acier, le notaire J.-S.-N. Turcotte, de Normandin, préside la manifestation. Après la bénédiction, les politiciens prononcent des discours enflammés. Nous pouvons reconnaître les ministres Antonio Galipeault et Émile Moreau, le docteur Edmond Savard, les deux députés de Chicoutimi, et même le ministre Honoré Mercier. Pour l'histoire des communications autour du Lac-Saint-Jean c'est un nouveau chapitre qui débute.¹⁵⁶

«Sur proposition de Charles Baillargeon Secondé par Michel Boily, M. le maire Arthur Plourde est unanimement autorisé à vendre le bac de la traverse de la rivière Métabetchouan aux meilleurs conditions possibles, après entente préalable avec la municipalité de Chambord.»¹⁵⁷

PARTIE IV

Le village de Saint-Jérôme: 1898-1929

La formation du village

La paroisse de Saint-Jérôme formait donc à l'origine un vaste territoire constitué d'une partie des cantons Caron et Métabetchouan et s'étendait sur une longueur d'environ sept milles et demi de front sur six de profondeur. Avant l'arrivée du chemin de fer, la localité conserve son cachet pastoral et la population se bat avec acharnement pour se libérer de l'époque héroïque assujettie à la conquête du sol. C'est au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle que les habitants de cette municipalité entreprennent de conquérir les douceurs proposées par le modernisme.

Suivant le mouvement amorcé par les plus anciennes paroisses de la région, Saint-Jérôme commence, en 1892, par s'équiper d'un réseau d'aqueduc de bois. Le contrat est accordé à deux compagnies. La première, constituée de gens de la municipalité de la paroisse, dessert les rangs et puise son eau dans le deuxième rang du poste, au lieu surnommé «Trompe-souris». Quant à la seconde, elle s'occupe à desservir la communauté regroupée autour du village et puise son eau au «Lac-Askin».

De façon presque simultanée, au mois d'avril 1895, une compagnie locale reçoit l'exclusivité, pour cinq ans, de construire une ligne téléphonique. Cet accord sera de courte durée car lors de la session du 12 juin suivant, les élus reviennent sur leur décision et transfèrent le privilège à la «Société Corporative de Téléphone du Lac-Saint-Jean». ¹⁵⁸ Graduellement, les poteaux sont d'abord plantés dans les limites du village. Le secteur rural, quant à lui,

bénéficiera un peu plus tard de ce mode de communication voué à une grande réussite. Cette organisation originale favorisera, en 1897, l'arrivée de l'électricité.

À l'époque, la paroisse compte environ deux mille habitants, dont 25% résident au village. ¹⁵⁹ La proportion est suffisante pour permettre la création d'une nouvelle entité municipale, car selon la loi le minimum requis est de 300 habitants.

Au cours de l'automne 1897, plus du deux tiers des propriétaires regroupés dans l'arrondissement qui abrite une forte concentration de la population de Saint-Jérôme adressent une requête au conseil municipal du comté Lac-Saint-Jean No 1. Tous ces gens désirent maintenant se détacher de la paroisse mère. Acquiesçant à la demande, le 29 avril 1898, le gouvernement proclame officiellement la création de la nouvelle municipalité du Village de Saint-Jérôme. ¹⁶⁰

Le plan préliminaire, dessiné l'année précédente par Louis Asselin, précise que le territoire potentiel renferme une quarantaine de maisons habitées. Toujours selon le même document les limites territoriales sont sensées contenir une superficie d'environ 280 arpents, dont 112 dans le canton Caron et 168 dans le canton Métabetchouan. ¹⁶¹

Sans perdre de temps, le 23 mai, le préfet de comté, Albert Tremblay, convoque une assemblée publique dans le but d'élire le premier conseil: George Perron, marchand, Francis Plourde, médecin, Éphraïm Potvin, Pierre Gauthier, Eusèbe Bilodeau, Charles



La rue Saint-André et ses habitations. Circa, 1900.

Gagnon, Eugène Guay, tous cinq cultivateurs, sont nommés conseillers, sans opposition. Une semaine plus tard, le 30 mai, lors de la première session, on s'entend pour élire George Perron, premier maire de la municipalité du Village de Saint-Jérôme.¹⁶²

La proclamation officielle n'est pas acceptée immédiatement par la paroisse. Plusieurs citoyens, avec à leur tête l'ancien maire Onézime Tremblay, en contestent les limites. Devant cette situation pour le moins inhabituelle, le gouvernement engage l'arpenteur géomètre J.-O. Tremblay afin qu'il établisse des délimitations plus satisfaisantes. Le rapport signé le 31 août par les requérants est à nouveau contesté, cette fois par le village qui se dit lésé, en vertu de la proclamation. À leur tour, ils réussissent à faire engager l'arpenteur Horace Dumais. Le rapport qu'il finalise, le 29 juin 1899, rétablit le chaînage original et évalue à 251 acres la superficie du village.¹⁶³

Dans une lettre adressée précédemment au gouvernement provincial, Dumais n'est pas tendre à l'égard des contestataires dirigés par Onézime Tremblay. Il n'hésite pas à les accuser d'avoir délibérément déplacé des bornes, en l'absence de leur arpenteur. Plusieurs de ces bornes, dit-il, «ont été plantés en l'absence de M. l'arpenteur O. Tremblay &... ce monsieur n'a pas jugé à propos de signer son procès-verbal, que je vous envoie sous ce pli, pour examen».¹⁶⁴

Le détachement d'une première portion de territoire démontre que la paroisse est maintenant rendue à la croisée des chemins. Cette expérience conflictuelle marquera certainement ses habitants. Ils accepteront sans contester la création de la municipalité de Saint-André-de-l'Épouvante, par un arrêté ministériel du 23 juillet 1901. Cette attitude conciliante peut s'expliquer par le fait que Saint-André est située à la limite de la paroisse de Saint-Jérôme. La trêve sera de courte durée.

Au cours de l'année 1910, de nouveaux élus se préparent à contester le projet de l'érection canonique de la paroisse du Lac-à-la-Croix. Parmi les raisons évoquées auprès de Mgr Labrecque, les résidents de Saint-Jérôme craignent, entre autres, le détachement d'une trop grande portion de terres cultivables et envisagent mal l'obligation de rediviser les arrondissements scolaires. Pour appuyer leurs doléances ils critiquent même le bien-fondé des besoins religieux car, disent-ils, *«sous le couvert du manteau de la religion on veut obtenir cette division de paroisse et on dit à qui veut les entendre que l'érection de cette nouvelle paroisse dont ils font partie les déchargera de toutes les servitudes»*.¹⁶⁵

L'Évêché de Chicoutimi restera insensible à cette opposition. Le 4 mars 1911, la nouvelle paroisse de Sainte-Croix est érigée canoniquement. À son tour, le 23 décembre suivant, le gouvernement provincial crée la municipalité qui portera le même nom. Celle-ci est constituée d'un territoire détaché des paroisses d'Hébertville et de Saint-Jérôme.¹⁶⁶

Au début des années dix, les deux municipalités de Saint-Jérôme sont particulièrement préoccupées par l'amélioration du réseau électrique. En 1914, le secteur agricole n'est pas vraiment bien desservi à ce chapitre. Après plusieurs tentatives infructueuses la paroisse signe un accord avec L.-J. Baribeau et J.-É. Brassard, tous deux marchands d'Hébertville pour *«fournir l'éclairage par l'électricité»*. Moyennant certains privilèges, dont une exemption de taxes pour quinze ans, les entrepreneurs débutent les travaux le premier juin. Les taux maximums fixés par l'entente établissent à 6\$ le coût d'une lampe.¹⁶⁷

De son côté, le village s'urbanise. En plus de s'équiper d'un bon réseau d'électricité il dirige ses efforts vers l'amélioration du service d'aqueduc. Le vieux système de bois est péniblement remplacé par des tuyaux de béton plus

solides et plus conformes aux nouveaux principes de l'urbanisation. De telles commodités favorisent la lutte contre les incendies. S'ajoutent à tout cela la construction de trottoirs de bois, la création d'un service d'hygiène et de récupération des ordures ménagères, l'éclairage des rues, la construction d'une salle publique, etc...¹⁶⁸

En 1926, la paroisse mère qui avait précédemment donné naissance aux villages de Saint-Jérôme, de Saint-André et de Sainte-Croix est à nouveau confrontée à cette réalité. Lors de la session du mois de décembre 1925, les résidents du village non incorporé de «Desbiens Mill» demandent au conseil de la paroisse de Saint-Jérôme d'accepter leur projet d'incorporation. Sans opposition, la requête est acheminée au gouvernement provincial qui érige officiellement la «Municipalité du village de Saint-Émilien», le 16 août 1926.

La nouvelle création prive la paroisse de Saint-Jérôme de sa partie la plus ancienne au point de vue historique. Le territoire est limité comme suit: *«au nord-ouest et au nord, le lac Saint-Jean; à l'est le lot dix-neuf-b (19b) et la partie nord du lot dix-neuf-d (19d) du rang A du canton de Métabetchouan; au sud, l'axe de la rivière McDonald jusqu'à sa jonction avec la rivière Métabetchouan et vers le sud-ouest et l'ouest, la dite rivière Métabetchouan»*. Avec cette amputation, la population de la paroisse diminue à environ 300 habitants. Le total est faible mais lui permet cependant de conserver son statut de municipalité.¹⁶⁹

La navigation sur le lac Saint-Jean

La construction du chemin de fer et son aboutissement au terminus du Lac-Saint-Jean avaient permis une relance de l'immigration. En une quinzaine d'années tout au plus, les paroisses situées le long du parcours avaient atteint un certain niveau de saturation sur le plan du peuplement.

Au tournant du siècle, les bonnes terres agricoles ne sont pratiquement plus disponibles dans les cantons traversés par la voie ferrée et ceux qui désirent s'installer doivent regarder vers les dernières contrées accessibles. Sur les rives du lac Saint-Jean, beaucoup d'espoirs sont encore permis entre les rivières Mistassini et Péribonca. Grâce au transport maritime, des paroisses comme Mistassini, Honfleur-sur-Péribonka et La Pipe surgissent de la forêt.

La navigation sur le lac Saint-Jean remonte loin dans le temps. À partir d'un petit quai à proximité de leurs installations de la Métabetchouan, la Compagnie de la Baie d'Hudson utilise, bien avant 1860, de petits voiliers pour le transport des hommes, des provisions et des

marchandises. À part ces rares embarcations, les premiers bâtiments que portèrent les eaux du lac furent deux remorqueurs de billots, construits par la Compagnie Price sur les rives de la Métabetchouan: le premier des deux, le «Barbeau», fut fabriqué en 1859; le second, le «Pioneer», en 1874. L'un était utilisé pour traîner des convois de bois à la Petite Décharge. L'autre eut une existence éphémère. Une bourrasque le brisa en deux. Le naufrage se produisit sur un banc de sable près de Saint-Jérôme, en 1890. La population locale secourut les treize passagers.¹⁷⁰

La navigation à des fins commerciales et industrielles préfigure ainsi l'organisation d'un système de transport pour fins de colonisation car au fur et à mesure que se développe la région, le canot perd graduellement son utilité. Concurremment au réseau routier et au chemin

Une ferme modèle à Saint-Jérôme en 1900

Le 24 août, nous faisons la visite très intéressante de la ferme de M. Joseph Pierre Gagnon, St-Jérôme, comté du lac St Jean, laquelle contient 300 arpents dont 150 arpents de terres labourables et 150 arpents en forêts.

La maison est très bien adaptée aux besoins. La grange contient les étables, écurie, bergerie, poulailler, silo, etc., et une des meilleures que nous ayons encore vues. La bergerie est ce qu'il y a de mieux, vaste et très bien aménagée.

M. Gagnon apprécie hautement et à bon droit l'ensilage du trèfle. C'est un des rares silos que nous ayons trouvé cette année. Pourtant l'ensilage de trèfle et surtout de blé-d'Inde est le seul moyen économique, croyons-nous, de nourrir beaucoup de bétail et d'une grande prévoyance pour les mauvaises années surtout.

Nous accordons le maximum, 3 points, pour l'égouttement du sol. Les fossés sont en nombre suffisant, très bien faits et les levées transportées dans les endroits plus bas comme nivellement.» Le bétail consiste surtout en 20 vaches canadiennes Jerseys et

en un bon troupeau de 81 moutons Shropshires-Downs. La porcherie abrite 17 porcs, jeunes et vieux, de la race Chester White.

L'état des cultures comprend cette année: 17 arpents de très beau blé, 3 arpents d'orge, 20 arpents de patates, 25 arpents de prairies, 60 arpents de pâturages environ. Comme fourrage vert, M. Gagnon fauche le trèfle pour ses vaches laitières. Nous y avons trouvé la louable habitude de récolter la graine de mil et de trèfle; ce que nous avons trop rarement vu ailleurs.

M. Gagnon aime beaucoup l'agriculture et l'honore de toute son intelligence et de toute son énergie. La paroisse de St-Jérôme lui doit d'avoir construit à grands frais une des plus belles fabriques de beurre et de fromage combinées de la province de Québec. Avant peu d'années, M. Gagnon aura une propriété irréprochable sous tous les rapports. Nous lui accordons 90.35 points et nos bien sincères félicitations.

«Extrait du rapport des juges du mérite agricole», dans *Le Progrès du Saguenay*, 4 janvier 1900.



La rue de la gare. Circa, 1900.

Photo: Archives Nationales du Québec à Chicoutimi.

de fer péniblement acquis au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le lac Saint-Jean se présente comme un complément intéressant en matière de transport. Même l'hiver, les gens des différentes paroisses communiquent entre eux en parcourant des ponts de glace balisés.

La géographie capricieuse de la région favorise peu, à cette époque, les voies de terre: le bassin du lac Saint-Jean est entrecoupé sur son contour par plusieurs rivières. Les plus importantes sont franchies tant bien que mal par des bateaux-passeurs plus ou moins efficaces. La construction systématique des ponts sur les principaux tributaires ne sera entamée qu'au vingtième siècle.

Avec l'expérience convaincante de Price, la navigation sur le lac Saint-Jean s'insère peu à peu parmi les moyens quotidiens de commu-

nication. À ses débuts, l'intense activité économique qui prévaut à l'embouchure de la rivière Métabetchouan présuppose que Saint-Jérôme deviendra le terminus maritime. Certains hommes éclairés, comme l'abbé Provancher qui sera largement commenté par l'homme de science V.-A. Huard, évaluent clairement la position stratégique de la paroisse de Saint-Jérôme dans l'ensemble du réseau des communications du Lac-Saint-Jean. «Nul doute, écrit-il en 1878, que, lorsque des paroisses se seront échelonnées sur tout son pourtour, et surtout lorsqu'il aura été mis en communication avec Québec par une voie ferrée, des bateaux à vapeur ne sillonnent ses eaux pour faciliter la communication de ses diverses parties avec la ville qui se formera sur ses bords au terminus du chemin, à Métabetchouan peut-être ou à Saint-Jérôme. Si ses rives plates sont un obstacle aux accostages, il y aura toujours moyens d'utiliser dans ce but l'entrée

des rivières.»¹⁷¹ Tout y est dans cette prédiction, à l'exception près que ce sera Roberval qui ravira à Saint-Jérôme le lieu du terminus maritime et deviendra en quelque sorte la capitale du Lac-Saint-Jean.

En 1882, le député Élie Saint-Hilaire établit une première ligne navale et forme la «Compagnie de Navigation du Lac-Saint-Jean». Son idée est d'aménager, à partir d'un quai à Saint-Louis de Métabetchouan (Chambord) ou à Saint-Jérôme, une ligne régulière qui sera desservie par un petit «steamer» à fond plat. Avec cette organisation, le président-fondateur espère surmonter l'obstacle des communications qui limite grandement la colonisation du nord du lac Saint-Jean.¹⁷²

L'idée de Saint-Hilaire ne restera qu'un vœu pieux. C'est Beemer, grâce au chemin de fer, qui aura l'honneur d'inaugurer la navigation et c'est lui qui assurera la construction du premier vapeur. Associé avec les hommes d'affaires B.A Scott, J.G. Ross et Euloge Ménard, Beemer devança les subventions gouvernementales et choisit d'installer la base de ses activités à Roberval: en 1888, le «Péribonka», commandé par le capitaine Georges Barras, fait la navette en deux heures entre Roberval et la rivière Métabetchouan. Au cours des années 1890, une véritable flottille regroupant des

bateaux de commerce, des bateaux de plaisance, un dragueur et un remorqueur sillonnent le lac Saint-Jean en tous sens: les plus connus, le «Mistassini», le «Colon», le «Lac-St-Jean» et le «Marie-Louise» sont tous construits avant la fin du siècle.

À Saint-Jérôme, en 1899, Louis Desbiens, propriétaire d'un moulin qui donnera son nom à la municipalité de Desbiens, utilise comme remorqueur un petit bateau lancé à La Pipe: le «Honfleur». En 1903, dix-neuf vaisseaux sillonnent le lac et forment un monde typique, car à ce moment, tout se fait par le lac: le flottage du bois, le transport des colons, l'exportation des produits, la pêche, etc... La douzaine de paroisses qui possèdent leur propre quai marquent à leur façon l'activité maritime.

Pour différentes raisons, à partir de 1903, la navigation commence à décliner. Les progrès rapides de l'industrie automobile, l'étirement du réseau routier et le prolongement du chemin de fer vers Mistassini, entre autres, offrent de meilleures possibilités et contribuent à modifier les habitudes du voyage et du transport. Dans les années 1920, plusieurs quais cessent leurs activités commerciales pour se consacrer uniquement à l'utilité des vacanciers. Celui de Saint-Jérôme, l'un des rares survivants, réussit à défier le temps aux attaques répétées du Piékouagami. Il se dresse encore aujourd'hui comme un témoin de cette époque révolue.



Le bureau de poste de «Métabetchouan».

L'entrée dans le XX^e siècle

Dans tout le processus de l'évolution historique du Lac-Saint-Jean, Saint-Jérôme occupe donc, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, une place de premier plan. Du Père Dequen à l'arrivée des premiers colons sur les rives de la Couche-pagane, nous avons vu que l'endroit sert tantôt de lieu de halte, tantôt de lieu de commerce où se rencontrent coureurs de bois, traiteurs de

Village de Saint-Jérôme

Proclamation du 29 avril 1898

Tout le territoire borné comme suit, savoir: par une ligne courant nord 75 degré ouest vrai, partant du milieu du pont de la route de l'église, sur la rivière Couchpeganish, lot numéro quarante-six (46) du premier rang du dit canton Caron, et se rendant jusqu'à la rive sud du Lac Saint-Jean, dans le dit canton de Métabetchouan; de là par la dite rive sud de ce lac jusqu'au point où la ligne de division des lots numéros 3 et 4 du rang «A» du dit canton Métabetchouan rencontre la dite rive; de ce point, par la dite ligne de division des lots numéros 3 et 4 du rang «A» du canton Métabetchouan, jusqu'à un point situé à trente quatre (34) chaînes de la dite rive du Lac Saint-Jean; de là, par une ligne courant sud soixante et quinze degrés Est vrai, traversant les lots numéros 3, 2 et 1 du dit rang «A» du canton Métabetchouan et les lots numéros 46 et 45 du 1^{er} rang du dit canton Caron et se terminant à la ligne séparative des lots numéros 44 et 45 du dit 1^{er} rang du canton Caron; de là, par la ligne séparative des dits lots numéros

44 et 45 sur une longueur de quarante chaînes et soixante et huit chaînons (40.68); de là, par une ligne courant nord soixante et quinze (75) degrés ouest vrai, jusqu'au milieu de la rivière Couchpeganish, c'est-à-dire à la deuxième rencontre de cette rivière, à vingt chaînes (20) environ de la dite ligne séparative des lots numéros 44 et 45; de là, enfin, par le milieu de la dite rivière, en descendant son cours, jusqu'au point de départ, au milieu du pont susdit de la route de l'église.

La superficie du dit territoire, tel que ci-haut décrit, est de deux cent cinquante et un acres plus ou moins, sera détachée de la municipalité de Saint-Jérôme, et formera une municipalité séparée sous le nom de «la Municipalité du Village de Saint-Jérôme» à partir de ce jour.

[29 avril 1898]

Référence: Extrait de la *Gazette Officielle du Québec*, 7 mai 1898.

fournures et Amérindiens. L'arrivée des premiers entrepreneurs forestiers et l'ouverture de la colonisation ne font que confirmer la situation stratégique des lieux.

Le chemin Kénogami qui prend la relève de la vieille route des fournures et aussi le chemin Québec—Lac-Saint-Jean qui remplace à son tour le vieux sentier des Jésuites respectent les trajectoires établies par une tradition vieille de plusieurs siècles et convergent tous vers Saint-Jérôme. C'est la réalisation finale des embranchements du chemin de fer et l'organisation de la navigation sur le lac Saint-Jean qui modifient la stratégie des communications et tendent à mettre en question pour une première fois la place occupée par Saint-Jérôme dans l'échiquier régional. À notre avis ce n'est pas le

manque de dynamisme d'une municipalité par rapport à une autre qui explique cet état de faits. Le tout est plutôt attribuable à la révolution technologique en matière de communications, car au fur et à mesure que nous avançons dans le vingtième siècle, différentes localités sont appelées à jouer périodiquement et même concurremment le rôle de «capitale» du Lac-Saint-Jean; Saint-Jérôme, Roberval, Alma et même Saint-Félicien deviennent, à un moment donné de leur existence, le centre d'une activité quelconque.

Au début du XX^e siècle, le Lac-Saint-Jean désigne le Saguenay agricole car il suscite encore dans ce domaine d'énormes espoirs. Nous savons que le rêve de devenir le grenier



Le Collège, vers 1930.

du Québec prend fin brutalement avec l'arrivée de la grande industrie. À l'époque du rêve, la région est célèbre par sa tradition, par ses légendes, par sa formation géologique, par le pittoresque et la grandeur de sa nature, et surtout par la fertilité incomparable du sol. Les colons qui disposent d'un certain capital peuvent encore acheter des terres dans les vieilles paroisses ou dans les cantons nouveaux. La colonisation est très active vers le nord, dans les vallées de la Mistassini et de la Péribonca. En plus d'être propice à la culture des grains, la région compte beaucoup sur l'industrie laitière.

La paroisse de Saint-Jérôme participe activement à la prospérité régionale. Certains agriculteurs comme C. Simard, S. Duchaine, A. Plourde et S. Bouchard sont considérés, en 1905, comme des entrepreneurs qui ont atteint

une grande prospérité: ils possèdent respectivement 350, 200, 110 et 175 acres de terres défrichées et jouissent d'une certaine aisance monétaire; respectivement 25 000\$, 20 000\$, 11 000\$ et 7 000\$.¹⁷³

Au milieu des années dix, le Saguenay—Lac-Saint-Jean compte huit stations desservies par la compagnie du chemin de fer du Canadian National. Sur le plan commercial, c'est par là que transitent toutes les exportations, lesquelles sont constituées presque essentiellement de produits agricoles. La gare de Métabetchouan sert donc de terminus pour plusieurs localités sises entre Roberval et Saint-Gédéon: en 1914, par exemple, les denrées qui y sont expédiées totalisent 501 tonnes de bétail, 396 tonnes de beurre et de fromage, 363 tonnes de foin, 160 tonnes de pommes de terre, 125 tonnes de grain, 5 tonnes de fruits (particuliè-

rement du bleuet). Pour l'ensemble de la région, la somme de ces exportations agricoles par voie de chemin de fer correspond à 14% et place ainsi Métabetchouan au troisième rang en importance, soit immédiatement après Roberval (24.6%) et Hébertville (23.2%).¹⁷⁴

Ce tableau nous indique clairement la place de l'agriculture dans l'économie locale. Il nous démontre aussi l'importance relative de Saint-Jérôme et sa situation par rapport à Roberval. L'économie jeannoise est largement dominée par l'agriculture et ce sont surtout les produits laitiers qui accaparent une bonne partie du marché. Au tournant du siècle, l'industrie laitière est la principale source de revenus pour les agriculteurs du Lac-Saint-Jean. La production du fromage, notamment, situe Saint-Jérôme au premier rang des producteurs du Lac-Saint-Jean, avec un chiffre d'affaires de 34 745\$. Dans l'ensemble de la communauté sague-néenne, seule Chicoutimi, avec son chiffre d'affaires de 51 385\$, réussit à la supplanter.¹⁷⁵

Sur le plan économique et même sur le plan politique, les rapports entre Saint-Jérôme, Roberval et Saint-Félicien sont régulièrement tendus. Depuis la construction du chemin de fer, qui avait en quelque sorte déplacé le circuit des communications au profit de Roberval, les municipalités jumelles du village et de la paroisse de Saint-Jérôme ont toujours conservé une certaine méfiance par rapport aux villes limitrophes concurrentes.

Après la première guerre mondiale la tension se transporte particulièrement vers Saint-Félicien. La querelle au sujet de l'implantation d'une industrie de sélection des semences, en 1920, démontre clairement les enjeux et la volonté des antagonistes. À cette époque Saint-Jérôme se bat farouchement pour conserver sa place et devenir le centre de service pour tous les colons des nouvelles paroisses. Avec son quai qui élimine le besoin du chemin de fer, avec la qualité de son grain et l'impor-

tance des récoltes, avec aussi la clémence de son climat, elle croit détenir les atouts qui justifient la pertinence de ses prétentions.¹⁷⁶

En 1927, les deux municipalités comptent une population d'environ 2 380 âmes, dont 126 familles agricoles (118 dans la paroisse et 8 dans le village). En revanche le village, centre des activités sociales et commerciales, regroupe la majeure partie des artisans (42 sur 60), la presque totalité des industries (19 sur 21), et la totalité des occupations liées au commerce et à la restauration.¹⁷⁷ La superficie et les limites accordent 150 acres au village et 20 000 acres à la paroisse. Le sol est riche et très bien exploité puisque 11 650 acres sont en culture, 2 675 sont encore occupées par la forêt et une partie importante, soit 5 300 acres, est baignée par les eaux. Le reste est constitué de savanes (500 acres), de rochers (30 acres) et d'emplacements (225).¹⁷⁸

L'activité économique est vigoureuse et très dynamique. L'industrie, pour sa part, est représentée par une manufacture de lainage, deux scieries, deux manufactures de portes et châssis et deux menuiseries. Les chantiers sont encore importants et procurent un gagne-pain pour environ 200 personnes en plus d'assurer un revenu à 4 entrepreneurs et 23 sous-entrepreneurs. Sans tenir compte de six beureries et fromageries, la production agricole moyenne par cultivateur est d'environ 125 boisseaux de blé, 875 d'avoine, 60 000 de pommes de terre et 7 000 bottes de foin. Annuellement, les exportations vers Québec, Montréal et les environs atteignent 200 000 bottes de foin, 4 000 d'avoine, 2 000 moutons, 2 500 porcs et 45 000 boisseaux de pommes de terre. L'agriculture tient une place si importante qu'elle justifie l'implantation d'une Société Mutuelle d'assurances, d'un cercle agricole et d'une coopérative.

Les services publics, bien structurés, pour l'époque démontrent déjà la tendance et le souci

Le train arrive

Deux trains chaque jour y passent; l'un venant de Chicoutimi, l'autre de Québec; celui-là, le matin, celui-ci, le soir. Avec la messe matinale et la prière à l'église quand le jour décline, vous avez là les principaux événements de la vie quotidienne de mon village [Saint-Jérôme]. On va à la messe, puis on va aux chars; on va aux chars, puis on va à la prière. Tel est, depuis que j'ai souvenance, les grandes lignes du débonnaire règlement qu'on y suit. Le reste est temps libre.

L'autre soir je suis allé à la station remettre quelques lettres à Antoine le postillon fidèle; je revenais sans trop songer à mal, quand, tout à coup, derrière moi, un cri retentit: «T'attends pas les chars!» Je sursautai; un grand cri, sur le ton effaré qu'on pourrait crier à quelqu'un qui rêve et va se noyer.

C'était Georges Gaudreault qui charitablement me tirait de mon rêve. «T'attends pas les chars!» Il ne pouvait concevoir pareille distraction ou pareil désintéressement. Georges Gaudreault,

qui connaît tous les employés des trains, depuis l'ingénieur jusqu'au vendeur de journaux, qui est connu d'eux, qui a connu ceux qui les ont précédés, qui connaîtra, si Dieu lui prête vie, ceux qui les remplaceront; Georges Gaudreault, qui, s'il manquait de venir aux chars, dirait bien, lui, aussi, comme l'Empereur ancien, et avec le même désespoir: «J'ai perdu ma journée!»

Le train est parti. Les regards le suivent, le bruit décroît; passé le pont, tout a disparu. Déjà les quelques voyageurs qui sont descendus s'éloignent portant leurs bagages; quelques instants eux aussi on les regarde aller. Puis, chacun reprend le chemin de sa maison, lentement, presque en silence; l'âme satisfait, sans doute, comme d'un devoir accompli; mais un peu vague quand même, sans qu'il se l'avoue.

Référence: Extrait d'un texte de Jean Despreaux, *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, Chicoutimi, 1927, pp. 380-381.

d'organiser une société bien articulée. En cette année 1927, l'électricité est fournie par «Les Minoteries Électriques de Métabetchouan» et la population peut compter sur une capacité de 10 000 forces. Le réseau routier s'étire sur une longueur de 33 milles, dont 2½ milles macadamisés. Le village, pour sa part, est ceinturé par 2¾ milles de trottoirs. Quant à la protection publique un policier assure l'ordre et la communauté est fière de posséder sa propre station contre les incendies avec voiture et boyaux alimentés par le réseau d'aqueduc local.¹⁷⁹

Le rehaussement du lac Saint-Jean

La décennie vingt ne constitue pas seulement, pour Saint-Jérôme et les villes du Saguenay,

une époque de relative opulence. En raison d'une conjoncture économique, sociale et politique tout à fait particulière, ces années connaissent aussi de profonds changements. À l'échelon national, il faut se rappeler que c'est Alexandre Taschereau qui dirige la province de 1920 à 1936. Il entreprend son premier mandat au moment où l'agriculture souffre d'un malaise important. Pour contrer les effets de cette crise, Taschereau met au point son plan de développement des ressources hydro-électriques, minières, forestières et autres et il n'hésite pas à favoriser la société industrielle au détriment de la société rurale. La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean sera directement impliquée dans ce nouveau courant. Ses énormes possibilités, particulièrement en matière hydro-électrique,

favoriseront l'arrivée de capitaux étrangers importants qui dicteront la voie à suivre.

Nous savons que le lac Saint-Jean draine un bassin de 30 000 milles carrés et qu'il a un débit régularisé de 42 500 pieds cubes à la seconde à son embouchure. Depuis le lac jusqu'à 30 milles en aval du Saguenay, une importante dépression de 315 pieds rend possible l'édification de centrales hydro-électriques importantes.

Très tôt, bien avant les tragiques événements qui vont être à l'origine d'un conflit mémorable, l'énorme potentiel que constitue le lac Saint-Jean va attirer la convoitise de bien des industriels. Dès le début du siècle, des hommes d'affaires tels B. A. Scott, L. T. Haggins, William Price et James B. Duke entreprennent tour à tour des travaux préliminaires pour exploiter des pouvoirs électriques à partir de la Grande Décharge. Le 8 avril 1914 notamment, un arrêté ministériel permet à la nouvelle compagnie *Quebec Development* d'ériger un barrage à cet endroit et d'élever le niveau du lac, moyennant «l'obligation de payer aux propriétaires riverains les dommages que ces travaux pouvaient leur causer». ¹⁸⁰ Ceci allait permettre à la compagnie Price Brothers qui avait débuté la fabrication du papier à Jonquière, en 1909, et à Kénogami, trois ans plus tard, d'envisager la construction d'une autre usine à Riverbend et de l'alimenter à partir de l'énergie produite.

Sans attendre, la compagnie *Quebec Development* procède à l'expropriation de terrains avoisinant la Grande Décharge, débute les travaux préliminaires et envisage même de prolonger une branche de chemin de fer vers Alma. À ce moment, la population riveraine perçoit très mal les enjeux et seules quelques rares municipalités semblent vouloir contester. Saint-Méthode par exemple, qui croit à l'imminence d'une inondation provoquée par le

barrage, n'hésite pas à s'opposer au projet, dès le début.

Contrairement à la conclusion apportée par l'historien Victor Tremblay, même si un comité de défense et de contestation dirigé par son père, Onésime Tremblay, prend forme en 1915, ¹⁸¹ une partie importante de la population du Lac-Saint-Jean adopte une attitude conciliante. Même plus, certains documents nouveaux laissent croire que le mouvement d'Onésime Tremblay ne recevra pas, du moins avant les événements de 1926, l'assentiment populaire.

De 1916 à 1922, en raison principalement de la Première Guerre mondiale, la *Quebec Development* n'est pas en mesure de donner suite à son projet. Loin de plaire, cette inactivité tant désirée par les détracteurs pousse certaines municipalités à exiger, au mois d'août 1922, du Gouvernement Taschereau «avec toute l'énergie dont il est capable de faire des instances auprès de la dite compagnie pour qu'elle commence incessamment les travaux nécessaires à l'exploitation de la Grande Décharge ou de lui aider pécuniairement comme il l'a fait pour les rivières St-Maurice et St-François». ¹⁸²

Les pressions sont énergiques et semblent être l'expression d'une stratégie bien orchestrée puisque plusieurs municipalités adoptent textuellement la même résolution. Dans les municipalités de la paroisse et du village de Saint-Jérôme, lieu de résidence du contestataire Tremblay, dans cette localité toute indiquée où nous serions en mesure de voir une telle requête renversée catégoriquement, les dirigeants se prononcent unanimement, le 7 août 1922, en faveur de l'édification du barrage. Les raisons évoquées sont claires: les énormes besoins d'électricité, le développement de l'industrie régionale, le parachèvement de la route autour du lac et le développement de nombreuses paroisses à l'ouest et

au nord du lac Saint-Jean justifie cette position. Les proposeurs vont même jusqu'à qualifier le manque de dynamisme dans ce dossier de «*préjudiciable aux intérêts de la région*». ¹⁸³

À la faveur de ces pressions populaires, le 22 décembre 1922, le gouvernement accorde à la *Quebec Development* le droit d'ériger un barrage au lac Saint-Jean, au coût de 10\$ millions dans un délai de cinq ans. Cette convention concède aux intéressés le privilège de relever le niveau du lac jusqu'au point de 17,5 de l'échelle d'étiage de Roberval, avec la notice cependant que ce privilège ne sera exercé que deux ans après le parachèvement des travaux. Sans perdre de temps la construction

début, une voie de chemin de fer relie la station d'Hébertville au site du chantier et trois ponts d'acier enjambent la Petite et la Grande Décharge.

En 1925, la *Duke-Price* qui succède à la *Quebec Development* transfère la moitié de ses actions à un nouveau géant de l'industrie, l'*Aluminum Company of America* (ALCOA). Cette dernière, pour réaliser ses usines à Arvida, compte emmagasiner les eaux du lac jusqu'au niveau critique de 17,5. N'attendant pas les délais fixés, la *Compagnie Duke-Price* réussit à faire supprimer la clause du 24 mois de délais et nous savons la suite...



L'Hôtel Saint-Jérôme. Circa, 1938.

Les citoyens demandent un barrage à la Grande Décharge

Considérant que le gouvernement provincial a accordé à la Compagnie dite «Quebec Development Company Limited» le droit d'exploiter les pouvoirs d'eau de cette partie de la rivière Saguenay appelée «La Grande Décharge»;

Considérant que cette compagnie n'a pas encore commencé les travaux pour des raisons qui nous sont inconnues;

Considérant que cet état de choses est fort préjudiciable aux intérêts de la région du Lac St-Jean;

Considérant que l'on a grand besoin d'électricité comme force motrice pour le développement de notre immense région en particulier et même de toute la province en général;

Considérant que l'exploitation de cet important pouvoir d'eau assurerait de suite le parachèvement du chemin de fer de ceinture du Lac St-Jean si nécessaire au développement de nombreuses paroisses de l'ouest et du nord du Lac St-Jean;

Considérant que le Gouvernement de notre province a déjà dispensé des sommes d'argent considérables au développement de certains

pouvoirs d'eau dans des régions de moindre importance que la nôtre;

Considérant que l'exploitation des dits pouvoirs d'eau créerait de nouvelles sources de revenus pour le Gouvernement;

Ce conseil prie le Gouvernement de la Province de Québec avec toute l'énergie dont il est capable, de faire des instances auprès de la dite compagnie pour qu'elle commence incessamment les travaux nécessaires à l'exploitation de la Grande Décharge ou de lui aider pécuniairement comme il l'a fait pour les rivières St-Maurice et St-François;

Que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable L.A. Taschereau, Premier Ministre de la Province de Québec ainsi qu'à L'Honorable Ministre des Terres & Forêts par l'entremise de notre dévoué député, L'Honorable É. Noreau.

Arthur Plourde, Maire
J.É. Ludger Fortin, Asst. Sec. Trés.

Référence: *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, vol. 5, pp. 146-147, 7 août 1922.

Au cours de l'année 1926, la troisième plus grande usine électrique de l'Amérique s'élève à la Grande Décharge, sur l'Île Maligne. La canalisation des eaux nécessitera l'érection de huit barrages qui produiront 540 000 chevaux-vapeur et propulseront tout le Royaume du Saguenay dans une véritable révolution industrielle. Au milieu du mois de juin, la population du Lac-Saint-Jean se prépare à fêter la Saint-Jean-Baptiste d'une bien drôle de façon. Sans avis au préalable, les vannes des réservoirs sont fermées et l'eau commence à s'accumuler. En l'espace d'une quinzaine de jours seulement les eaux du lac atteignent le niveau des grandes crues du printemps. Plusieurs basses terres sont inondées et les gens, les agriculteurs surtout,

commencent à comprendre réellement qu'ils auront à faire les frais de cette situation nouvelle.

La riposte populaire sera farouche et mobilisera une partie importante de la population qui organisera rapidement un comité de défense. Pour Onésime Tremblay, qui prend la tête du mouvement de protestation, et pour tous ces gens directement affectés, le gouvernement se doit d'obliger la *Duke-Price* à ramener le lac à son niveau normal et à rembourser intégralement tous ceux qui ont eu des dommages. Le combat sera féroce et laissera des cicatrices profondes dans la société sague-néenne fortement divisée. D'une part, les défenseurs de l'industrie qui désirent ne pas perdre leurs acquis et, d'autre part, les agri-

culteurs et les riverains qui comprennent, un peu tard il est vrai, que ce nouveau paysage artificiel modifiera la qualité de vie pour les générations à venir.

La plupart des municipalités côtières sont affectées. À Saint-Jérôme, entre autres, plus de 40 lots sont en partie envahis par les eaux. Selon le «Comité de Défense des Cultivateurs Lésés», l'étendue des terrains inondés est considérable et d'une valeur productive exceptionnelle.¹⁸⁵

«Des propriétaires comme Pitre Mc Nicoll et Tommie Hamel ont perdu cette année toute leur récolte de foin et restent avec les buttes de leurs lots.»

«François Guay perd 80 acres de belle forêt. Xavier Doré, Émilien Gagnon perdent dans la même proportion.»

«Chez Onésime Tremblay et Johnny Tremblay l'eau a fait périr plus de 150 acres d'une forêt d'orme et de frêne qui est sûrement la plus riche et la plus belle de toute la région.»

«Sur une acre moyenne de cette forêt, on a mesuré 345 arbres dont 80 ont plus de 20 pouces de diamètre et plusieurs au-dessus de 40 pouces et même jusqu'à 60 pouces de diamètre.»

«Il faut ajouter le cas de 10 propriétaires du rang du Poste dont les lots, aboutissant au Lac, sont rongés par les hautes eaux dans les printemps exceptionnels: des éboulis considérables se font.»

À l'ombre des usines qui se bâtissent un peu partout, particulièrement dans la future ville d'Arvida, le Comité de Défense des Cultivateurs ne réussit pas à avoir gain de cause. Après les élections qui reconduisirent Taschereau au pouvoir, les gens du Lac-Saint-Jean s'aperçoivent rapidement de l'inégalité des forces qui opposent deux sociétés aux intérêts divergents: l'une plus conservatrice et plus faible, est basée sur l'agriculture traditionnelle, l'autre, plus riche

et plus dynamique, voit dans l'industrie son avenir.

Mais, pour citer l'historien Rossel Vien, «l'acte central de la «tragédie» n'était pas encore joué». À la faveur d'un hiver particulièrement neigeux, d'une débâcle printanière importante et de pluies persistantes, le 25 mai 1928, le niveau du lac dépasse le point 20 et atteint, quelques jours plus tard, le niveau inégalé de 23,7. Partout c'est la consternation. Les eaux sont si hautes que le train de Chicoutimi ne peut se rendre à Saint-Jérôme. Pour ne pas précipiter des masses de billots sur le village d'Alma et pour éviter un mal plus grave, les pelles de la Petite Décharge restent fermées. Pendant plusieurs jours, la population vit dans la plus totale incertitude et ce n'est que le premier juin que les eaux commencent à se retirer lentement. Il va de soi que cette «tragédie» historique procure de nouvelles forces aux requérants qui intentent de longs et onéreux procès à la compagnie *Duke-Price*. Plusieurs, à l'exemple de Roberval¹⁸⁶, acceptent un dédommagement avantageux et se disent très satisfaits du règlement. D'autres, comme le président du Comité de Défense des Cultivateurs lésés, Onésime Tremblay de Saint-Jérôme, s'y enlisent et entreprennent le «combat» de leur vie pour y engouffrer tous leurs biens¹⁸⁷. Rares seront ceux cependant qui refuseront les offres finales et avantageuses de la compagnie.

Le gouvernement tentera pour sa part de minimiser le plus possible l'importance du phénomène. Pour empêcher qu'une telle situation se reproduise, il demande à la Commission des Eaux Courantes de prendre, à partir de février 1929, le contrôle du barrage durant les périodes d'inondations au printemps. Pour éviter aussi que la présence massive des billes de bois menace la sécurité des citoyens d'Alma, il identifie et répartit des endroits de stockage sécuritaires.¹⁸⁸

PARTIE V

La marche vers l'urbanisation: 1929-1987

La religion et l'éducation

Pour Saint-Jérôme, la fin des années vingt marque une étape cruciale de son développement. L'inondation de 1928 et la contestation populaire qui en découle lui permettent, semble-t-il, de couper définitivement le cordon ombilical, seul lien la retenant encore à l'ère de la colonisation. La crise de 1929 qui secoue l'ensemble de l'économie mondiale contribue, de surcroît, à dissiper les vapeurs persistantes de l'époque héroïque.

Signe des temps pour certains, sur le plan religieux par exemple, le vieux temple inauguré quelques mois après le détachement du village, est démoli en 1928. Il doit faire place à l'église actuelle. Cette remarquable réussite architecturale, construite au coût de 160 000\$, est le reflet du caractère fier et avant-gardiste de la population. Érigé en granit rouge extrait des carrières locales, avec intérieur recouvert de plâtre, le sanctuaire impose par sa masse et l'harmonie de ses lignes. L'inspiration des plans est attribuée à Joachim Tremblay, un homme qui sans être architecte possédait néanmoins d'énormes talents. Cette magnifique construction de style gothique a tout d'une cathédrale tant ses dimensions sont importantes. Pouvant accueillir 1 200 fidèles, il impressionne à plus d'un titre: les grandes orgues Casavant, le colossal et fastueux lustre en verre de Tchécoslovaquie ornant la voûte, les délicates colonnades finement sculptées en sont des attraits non négligeables.

Sur le plan éducationnel les changements ne se font pas attendre. Au niveau administratif,

les pouvoirs décisionnels sont modifiés en profondeur. En 1907, nous assistons à la création de la Commission scolaire du village de Saint-Jérôme laquelle se rattachera, deux ans plus tard, au nouveau district scolaire du Lac-Saint-Jean qui vient tout juste de se détacher de Chicoutimi. En 1927, la paroisse compte dix écoles en activité et le village en possède trois, dont une élémentaire et une modèle. Elles sont cotées «assez bien» et «bien» par l'inspecteur J.-E. Boily.¹⁹⁰

Après la Deuxième Guerre mondiale, Saint-Jérôme constitue le chef-lieu du «District No 31» et est inspecté par Lorenzo Côté. Sauf exception, celui-ci avoue, dans son rapport de l'année 1947-1948, que la fréquentation scolaire est très bonne. Des maîtres qualifiés assurent avec efficacité l'enseignement des travaux manuels dans quatre écoles. La réussite aux examens est très satisfaisante. Les cercles d'études sont rares au Lac-Saint-Jean, dit-il, car seul Saint-Jérôme profite d'une telle organisation. «Le drapeau fleurdelysé est introduit dans toutes les classes de mon district depuis juin 48. Là où les moyens manquaient on l'a fabriqué au prix minimum de dix sous par élèves».¹⁹¹

En 1946, les limites territoriales de la municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme sont retouchées. Le 14 décembre, conformément aux dispositions du Code municipal, le gouvernement du Québec acquiesce à une requête des citoyens et détache une portion de territoire de la paroisse de Saint-Jérôme pour l'annexer à la municipalité du village de Desbiens.¹⁹²



L'église de Saint-Jérôme, le parc municipal et une partie du village. Circa, 1960.

Cette décision sera rapidement imitée par les autorités ecclésiastiques désireuses de rattacher à la paroisse de Saint-Émilien de Desbiens tous les citoyens vivant à l'intérieur de ces limites. Avant cet arrêté ministériel, la situation vécue était assez cocasse: les cultivateurs dont les terres longent les limites des deux localités étaient à quelques arpents de l'église de Desbiens mais étaient desservis par celle de Saint-Jérôme, située à 4 ou 5 milles.

Sauf peut-être pour l'administration municipale et les dossiers relatifs au territoire, la

population de la paroisse et du village a toujours conservé un certain sentiment d'appartenance à la même communauté. Ceci deviendra particulièrement évident dans la seconde moitié du vingtième siècle. D'un côté, la paroisse consolide sa vocation agricole alors que de l'autre, sans dualité avec sa consœur, le village travaille avec acharnement pour devenir le chef-lieu du comté Lac-Saint-Jean-Est. Mais pour en arriver à cette réalité il lui faudra faire appel à l'ensemble du territoire, innover et ne pas hésiter à investir ses énergies dans l'organisation de services destinés à améliorer la qualité de la vie.

**Les maires de la municipalité
de Métabetchouan
1873-1986**

Municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme

Jules Tremblay.....	1873-1876
Auguste Gagné.....	1876-1885
Joseph Doré.....	1885-1887
Louis Plourde.....	1887-1888
François Mc Nicoll.....	1888-1893
Auguste Gagné.....	1893-1897
Georges Perron.....	1897-1898
Onésime Tremblay.....	1898-1900
François Potvin.....	1900-1903
Onésime Tremblay.....	1903-1908
Auguste Gagné.....	1908-1912
Jean-Baptiste Simard.....	1912-1913
Onésime Tremblay.....	1913-1914
Sixte Bouchard.....	1914-1917
Arthur Plourde.....	1917-1925
Thomas Larouche.....	1925-1929
Ernest Villeneuve.....	1929-1935
Eugène Plourde.....	1935-1941
Napoléon Gagnon.....	1941-1947
Armand Dufour.....	1947-1961
Georges-Omer Fortin.....	1961-1961
Ulysse Duchesne.....	1961-1975

Municipalité du village de Saint-Jérôme

Georges Perron.....	1898-1900
Francis Plourde.....	1900-1904
Thomas Bergeron.....	1904-1905
J.-Arthur Tremblay.....	1905-1906
Hypolite Larouche.....	1906-1907
Georges Perron.....	1907-1912
Adélarde Plourde.....	1912-1916
J.-H. Tremblay.....	1916-1917
J.-Arthur Tremblay.....	1917-1923
J.-Adélarde Plourde.....	1923-1930
Thomas-Louis Coulombe.....	1930-1933
J.-Adélarde Plourde.....	1933-1947
Damase Hudon.....	1947-1949
Joseph Leclerc.....	1949-1954
Roland Desmeules.....	1954-1961
Jean Allard.....	1961-1966
Léon-Maurice Plourde.....	1966-1966
Charles-Émile Brassard.....	1966-1975

Ville de Métabetchouan

Ulysse Duchesne.....	07/75-09/75
Charles-Émile Brassard.....	10/75-11/75
Charles-Émile Brassard.....	1976-1983
Marcel Duchesne.....	1983-

(encore maire à ce jour)

Ce point préoccupe particulièrement les élus municipaux.

Au début des années cinquante, notamment, surgit l'idée d'implanter un foyer pour vieillards. Plusieurs représentations auprès du Ministre de la Santé et de l'Évêque de Chicoutimi, permettent au Chanoine Joseph Dufour et au Dr Fernand Lamy de fonder, en octobre 1954, le «Foyer Saint-Jérôme». En l'espace de quelques mois seulement, le 3 février, la nouvelle corporation reçoit ses lettres patentes et c'est la communauté religieuse des «Filles de Sainte-Marie de la Présentation» qui accepte de prendre en charge l'établissement.

Les Révérendes Mères commencent leur apostolat par l'acquisition d'un terrain l'année même de leur arrivée. Les travaux de construction qu'elles entreprennent nécessiteront six années d'efforts de toutes sortes. De foyer de vieillards qu'il était lors de la fondation, une partie de l'établissement est reconnue, en 1961, centre d'hébergement pour malades chroniques. Au fil des années, le centre prend de plus en plus d'importance au niveau des services offerts à la communauté jeannoise et sague-néenne. Afin de s'ajuster à ses nouveaux besoins et aux pressions du milieu, des services s'ajoutent. Son importance en fait finalement

le plus grand employeur des lieux. En septembre 1963, il change son nom pour celui de «Hôpital Notre-Dame de la Présentation». En 1969, le nom est encore une fois simplifié et d'«Hôpital de la Présentation» il devient, en 1973, le «Centre Hospitalier de Métabetchouan». ¹⁹³ Ce dernier titre est révélateur et nous indique clairement la destinée prochaine de la municipalité.

Le travail de pionnier adroitement mis de l'avant par le regretté curé Dufour ne devait pas rester longtemps une réalisation isolée. Concurrément à cette oeuvre édifiante, au moment même où le projet du foyer prenait forme, l'abbé Patrick Trottier, un fils de la paroisse de Normandin occupant la charge de vicaire à la paroisse Sainte-Famille de Kéno-

gami, entreprend la fondation du séminaire Marie-Reine-du-Clergé.

Pour atteindre son objectif, l'abbé Trottier effectue de nombreuses démarches auprès de différentes municipalités de la région. Il reçoit un accueil favorable à Alma, Mistassini, Roberval et Normandin mais, dans tous les cas, il ne réussit pas à recueillir tous les éléments nécessaires au démarrage de son oeuvre. En 1956, la Commission Scolaire du village de Saint-Jérôme accorde à Mgr Paré l'ancien collège des garçons et accepte de défrayer le coût des dépenses de réparation et d'aménagement nécessitées par l'organisation d'un pensionnat. Fort de cet appui, l'Évêché de Chicoutimi accorde le décret canonique de fondation, le 8 décembre 1956. ¹⁹⁴



Saint-Jérôme vers 1950.



Le séminaire Marie-Reine-du-Clergé. Circa 1980.

En acceptant de se consacrer aux vocations tardives, l'institution est vouée, dès le début, à jouer un rôle plus important sur le plan provincial. Le contrat de construction est accordé aux entrepreneurs Bouchard et Gravel de Jonquière et les travaux débutent le 13 juin 1958. Une fois terminé, le séminaire sera en mesure de recevoir 150 élèves qui se destinent à la prêtrise.¹⁹⁵ C'est Son Excellence Mgr Sébastiano Baggio, délégué apostolique au Canada, qui préside la bénédiction, le 13 septembre 1959.

Pendant plusieurs années ce haut-lieu de l'éducation supérieure jouera pleinement son rôle; notamment douze finissants sur 18 s'engageront dans le sacerdoce en 1966, huit en 1967 et neuf l'année suivante. Désireux d'offrir un meilleur service à la population, en 1967, le Séminaire négocie une association avec la Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean. Cette entente amplifie de façon importante son rôle régional tout en permettant aux étudiants des paroisses de Saint-Bruno, de Saint-Gédéon, d'Hébertville, de Sainte-Croix, de Desbiens et

de Saint-Jérôme d'y poursuivre leurs études classiques comme externe.¹⁹⁶

L'organisation d'un hôpital spécialisé et d'un séminaire à vocations tardives renforce la position de Saint-Jérôme comme centre urbain. Ces initiatives originales et progressives indiquent que la communauté tient à se distinguer avantageusement sur le plan régional. Pour compléter le réseau des services à la population qui fait maintenant envie, la paroisse de Saint-Jérôme fonde, en 1964, le Camp musical du Lac-Saint-Jean. Situé à flanc de montagne, dans un endroit enchanteur surmontant un panorama saisissant, l'organisme se donne comme buts principaux la promotion de la musique sous toutes ses formes et la formation musicale de ses membres.

Le Camp musical à Saint-Jérôme étonne par l'excellence de son enseignement et la finesse artistique des sujets qui y sont formés. En l'espace de quelques années seulement, grâce à l'aide pécuniaire de nombreux bienfaiteurs, l'organisation se dote de modules de pratique, d'une salle de concert, d'une tour

d'observation, d'un pavillon administratif et de plusieurs commodités qui enrichissent remarquablement le patrimoine culturel et éducatif régional. Plus qu'une réalisation ponctuelle, le Camp musical de Saint-Jérôme devient, en moins de dix ans, une véritable institution dont l'intérêt dépasse le simple cadre politique municipal. Elle s'ajoute ainsi à celles de l'hôpital et du séminaire qui comptent parmi les services disponibles à la communauté saguenéenne et jannoise.¹⁹⁷



Le Camp musical du Lac-Saint-Jean.

Le raffermissement de l'économie

Au milieu des années trente, le Saguenay—Lac-Saint-Jean compte en gros une population urbaine et rurale de 150 000 âmes et possède 342 000 acres de terres en culture. Celles-ci sont prioritairement utilisées pour les pâturages (115 000 acres), la culture du foin (106 900 acres) et des céréales (104 310 acres) et la culture maraîchère (5 630 acres). Le cheptel qui profite de la grande partie de ces espaces verts compte 41 000 vaches laitières, 32 270 porcs, 32 000 moutons et 10 500 chevaux. De par son éloignement des grands centres industriels et en raison particulièrement de la richesse de ses pâturages, l'industrie laitière demeure

l'activité agricole la plus importante. Elle constitue, sur ce rapport, un véritable baromètre qui nous instruit assez fidèlement de la situation financière des cultivateurs.¹⁹⁸

La paroisse de Saint-Jérôme, avec ses sept fromageries, détient une bonne renommée pour sa production fromagère. En 1941, le fabricant de fromage Louis-Gonzague Girard est honoré par les officiers de la Halle de Chicoutimi: il a conservé une fiche parfaite lors du concours annuel des producteurs de fromage. Le secret de sa réussite tient à la bonne santé du cheptel, à la propreté des équipements, au soin apporté à la conservation et à la formule coopérative.¹⁹⁹

Née dans les années vingt pour servir les intérêts des agriculteurs, la Coopérative Agricole de Saint-Jérôme est rapidement devenue l'une des plus importantes et des mieux organisées de la région. En 1952, elle est en mesure d'offrir à ses membres un service d'approvisionnement en animaux, en moulange et en épicerie. De surcroît, celle-ci est propriétaire d'une bâtisse fonctionnelle qui abrite ses bureaux et son magasin. Elle a alors un actif de 87 000\$ et un chiffre d'affaires de 227 000\$.²⁰⁰

En 1956, la Société Coopérative Agricole de Saint-Jérôme achète quatre fromageries et entreprend la construction d'une centrale. Cet investissement lui permet d'accroître substantiellement sa capacité de transformation à neuf millions de livres de lait. En 1962, son chiffre d'affaires atteint le niveau record de 533 000\$. Avec une telle réussite, on comprend aisément son importance pour les agriculteurs locaux. Au cours de cette année-là, la coopérative de Saint-Jérôme réussit à regrouper l'ensemble des 113 cultivateurs de la paroisse.²⁰¹

À la fin des années soixante, l'agriculture régionale, particulièrement l'industrie laitière, doit impérativement se restructurer. Devant la nécessité de rationaliser et de diversifier la transformation de la matière première sur le plan régional, on fonde, en 1967, l'Association

Coopérative Laitière du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Le centre des activités de l'A.C.L. est situé à Chambord et fusionne, dès sa première année d'activité, dix usines dont celle de Saint-Jérôme: huit services laitiers ou fromageries et deux petits centres de transformation de beurre et de poudre de lait écrémé.

La Coopérative Agricole de Saint-Jérôme, pour des motifs évidents de rentabilité, consent à abandonner le secteur de la transformation du lait. Elle préfère se consacrer à la vente au détail de marchandises spécifiques en alimentation animale: moulée, engrais chimiques, grains de semence, ferronnerie, accessoires agricoles, matériaux de construction. Même après son retrait de l'industrie laitière, la Coopérative continuera à jouer un rôle régional important. Le territoire qu'elle dessert s'étend aux municipalités environnantes: Desbiens, Saint-André, Chambord, Sainte-Croix, Lac-Bouchette, et Saint-François-de-Sales sont ses principales clientes.²⁰²

Conjointement à la formule des coopératives agricoles, l'économie locale profite d'un stimulant dynamique et bien adapté à la réalité jeannoise. Le 7 octobre 1928, dans une période où toute la population vit le drame de l'inondation du lac Saint-Jean, on assiste à la fondation de la Caisse Populaire de Saint-Jérôme. L'initiative est due au curé Louis-Émilien Boily, lequel est appuyé dans sa tâche par un grand nombre de paroissiens. L'assemblée de fondation regroupe 55 membres sociétaires et c'est Thomas-Louis Coulombe qui en devient le premier président. Il est assisté par le gérant Ludger Simard.

Malgré des débuts difficiles, la Caisse populaire de Saint-Jérôme jouera un rôle extrêmement important sur le plan régional. Au début de 1935, une nouvelle équipe est appelée à prendre la relève. Le président-fondateur, qui accède à la Commission de Crédit est remplacé par le notaire Joseph-Adélar

Évolution de la population de Métabetchouan

Année	Saint-Jérôme paroisse	Saint-Jérôme village
1891	1 835	
1901	1 579	498
1911	1 467	719
1921	1 153	923
1931	1 269	1 235
1941	1 382	1 469
1951	1 162	1 480
1956	1 145	1 505
1961	1 159	1 962
1966	1 130	2 089
1971	1 092	1 910
Fusion municipale de 1976		3 016

Référence: Recensements du Canada.

Plourde, un travailleur infatigable dont les efforts marquent profondément l'institution et sa communauté. Dès 1942, la Caisse regroupe 576 sociétaires et possède un actif de 88 389,84\$.²⁰³ Ces résultats fort encourageants laissent entrevoir un avenir prometteur. En 1957, le nombre des sociétaires atteint 1 297 et l'actif se chiffre à 808 336,15\$.²⁰⁴

Mais c'est particulièrement au niveau des services offerts à la communauté régionale que la municipalité de Saint-Jérôme réussit à s'imposer. Au cours des années quarante, le mouvement des caisses au Québec connaît un essor prodigieux. À la faveur de ce contexte pour le moins favorable, en 1943 le notaire Plourde fonde à Chicoutimi l'Union régionale des caisses populaires. Ce pionnier du mouvement Desjardins au Saguenay, en assume la présidence pendant vingt-deux ans. En 1958, il réussit à transférer le siège social à Saint-Jérôme qui devient ainsi la capitale des caisses populaires au Saguenay—Lac-Saint-Jean. À



LAR Machinerie, une entreprise dynamique. Circa, 1980.

cette époque la région compte 72 unités et totalise un actif de 20½\$ millions. Dix ans plus tard, ce chiffre fait plus que doubler et atteint presque le 50\$ millions.

Le centre nerveux est donc situé au beau milieu du diocèse de Chicoutimi et les services financiers qu'il dispense sont nombreux. À l'aube des années soixante-dix, le bureau-chef prête 18 millions de dollars par année en plus d'être le principal acheteur des obligations émises dans la région.²⁰⁵

L'activité créée par l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins aura pour effet de stimuler grandement l'économie de la municipalité hôte. En 1970, la Caisse populaire de Saint-Jérôme, avec son actif de 1 300 000\$ et ses 713 adhérents, réussit à se classer au troisième rang en importance parmi les maisons bancaires de cette nature.²⁰⁶

D'autre part, l'activité industrielle et commerciale moderne est fortement influencée

par la présence de l'usine Saint-Raymond à Desbiens. Jusqu'à sa fermeture, en janvier 1981, celle-ci contribue à la stabilité du commerce local. En 1969, la Chambre de Commerce fête son dixième anniversaire de fondation. De l'avis de son président d'alors, Jean-Guy Larouche, «*Saint-Jérôme constitue un point de jonction, un point de rencontre des consommateurs des alentours et cette municipalité est considérée comme le centre du secteur-sud du Lac-Saint-Jean.*»²⁰⁷

L'importance commerciale y est si florissante qu'on y dénombre, au milieu des années soixante, le chiffre impressionnant de 74 commerces différents et ce, uniquement dans le village. Ces quelques données deviennent encore plus significatives lorsque nous évaluons le réservoir de main-d'oeuvre directement dirigée vers ce secteur. Les services commerciaux occupent ainsi 300 personnes et ces travailleurs proviennent de la population active de Saint-Jérôme.²⁰⁸

Tous ces emplois ne tiennent pas compte de ceux créés par l'industrie locale. LAR Machinerie, entre autres, engage bon an mal an entre 80 et 120 travailleurs. La production du second plus important générateur d'emplois de Saint-Jérôme consiste surtout en travail de soudure et de machinerie pour Alcan.²⁰⁹ En 1986, l'entreprise, maintenant dotée d'un équipement d'avant-garde, procède à l'inauguration de locaux rénovés. Ces améliorations, réalisées avec l'appui des gouvernements à des projets d'aide fédérale et provinciale, lui permettent principalement de mieux s'engager dans la rénovation de moulins à papier et même dans la fabrication de poutrelles de pont.²¹⁰

La création de la ville de Métabetchouan

Avec l'arrivée des années soixante-dix, Saint-Jérôme se prépare à célébrer silencieusement son tricentenaire d'existence. À ce titre seulement, elle est la municipalité la plus ancienne du Lac-Saint-Jean. Au chapitre de l'histoire régionale, elle détient, seule, avec sa consoeur du Saguenay, Chicoutimi, le record de longévité. Riche d'une histoire si féconde, nous sommes en mesure de comprendre et d'apprécier certaines similitudes caractéristiques.

Tout comme Chicoutimi qui jouit du titre de capitale du Saguenay, la municipalité de Saint-Jérôme est considérée au début des années soixante-dix comme le pilier du sud-est du Lac-Saint-Jean. Le rédacteur de l'hebdomadaire régional *Progrès-dimanche*, Charles-Julien Gauvin, disait justement d'elle dans un cahier spécial, qu'«*au point de vue municipal, Saint-Jérôme domine dans son milieu et est destinée à devenir le chef-lieu d'une importante municipalité au sein de la future communauté régionale du territoire du Conseil de Comté du Lac-Saint-Jean-Est*».²¹¹

Centre commercial par excellence de cet important secteur, elle se présente aussi comme une municipalité industrielle créatrice d'emplois. Sur le plan des communications routières notamment, elle est avantageusement bien située. Accueillant dans ses limites le bureau régional du ministère des Transports, elle constitue, encore aujourd'hui, une sorte de plaque tournante entre les villes de Québec, La Tuque, Alma, Chicoutimi et le nord-ouest du Lac-Saint-Jean.

Mais la ressemblance ne s'arrête pas là. Ainsi que nous venons tout juste de le constater, Saint-Jérôme forme un centre hospitalier et éducationnel bien articulé. Au fur et à mesure que les besoins de tout ce secteur deviennent pressants, la municipalité est en mesure d'assurer l'enseignement secondaire et supérieur aux paroisses environnantes. En effet, la population locale apporte une collaboration de tout instant à la cause de l'éducation. Enfin, sur le plan récréo-touristique, grâce particulièrement à son Camp musical et à son cachet semi-urbain tout à fait particulier, sa renommée dépasse les frontières du Québec.

Parallèlement à ces perspectives d'avenir prometteuses, Saint-Jérôme n'a pas connu que des événements heureux depuis la création du village. En dépit d'un dépouillement important de sa population et de son territoire au profit des nouvelles municipalités de Sainte-Croix, de Saint-André et de Desbiens, le niveau de peuplement a réussi, malgré tout, à se maintenir.

Sur le plan économique la combativité de la population a particulièrement ressorti au cours de ces années pour contrer l'influence et l'attraction continues des grands centres. Tout comme sa jumelle du Saguenay, Chicoutimi, elle a été en mesure d'attirer dans ses limites des services qui sont habituellement accordés uniquement aux capitales. Même plus, au niveau administratif, Saint-Jérôme a été capa-

**Laurent Plourde,
un citoyen émérite
au service de ses concitoyens**



Né à Saint-Jérôme, le 17 juillet 1904, du mariage de Francis et de dame Évangéline Bilodeau, il a été certainement l'un des citoyens les plus connus du comté Lac-Saint-Jean. Assumant de nombreuses responsabilités au sein de sa communauté, M. Laurent Plourde a mené une vie professionnelle très active qui lui a valu la considération de tous. Cet homme d'un sens civique peu commun a complété ses études supérieures au Séminaire de Chicoutimi pour se diriger, ensuite, vers son cours commercial.

Sa vie professionnelle débute rapidement. Doté d'un esprit particulièrement vif et d'une plume facile, il accepte, en 1927, le poste important de secrétaire du village de Saint-Jérôme. Après quelques mois seulement d'expérience, on lui offre presque simultanément de devenir secrétaire de la Commission scolaire et secrétaire de la Municipalité de la paroisse.

L'année même de son mariage avec Marie-Jeanne Plourde, en 1931, il devient membre fondateur de la Convention générale des Artisans où il est nommé vice-président régional et directeur. Tour à tour Disciple d'Archambeault du premier et second degré, directeur de l'Association provinciale des secrétaires, membre de la Chambre de commerce et des Chevaliers de Colomb, M. Laurent Plourde se voit attribuer, en 1944, le troisième certificat de compétence de la province par le ministère des Affaires municipales. Enfin, avant de laisser son poste de secrétaire de Saint-Jérôme, aux lendemains de la fusion de 1975, il assume la fonction de secrétaire-gérant de la Compagnie mutuelle d'assurance des fabricants de beurre et de fromage.

ble de ravir à la métropole du Saguenay le siège social de la Fédération des Caisses Populaires du Saguenay—Lac-Saint-Jean et cet exploit est tout à son honneur. La même chose est valable pour le centre administratif du ministère des Transports dont le siège social lui est fortement contesté par la ville d'Alma.

Sa localisation géographique lui confère ainsi le rôle de carrefour pour une dizaine de paroisses environnantes; sept localités sont situées dans un rayon inférieur à 25 kilomètres,

trois autres à moins de 50 kilomètres. Les plus éloignées sont à une distance automobile de trente minutes environ. La géographe Cécile Touzin, dans sa thèse de maîtrise portant sur *La géographie des villages du Lac-Saint-Jean*, déposée à l'Université Laval en 1970, situe Saint-Jérôme comme village intermédiaire entre les deux villes d'Alma et de Roberval.²¹²

«Saint-Jérôme est un village centre qui exerce, en plus d'une fonction agricole dynamique, une fonction importante de service. Grâce à des

changements récents dans la distribution de la main-d'oeuvre dont 28.1% est dans les activités du secteur secondaire et 49.1% dans les activités du secteur tertiaire, grâce aussi à la création de nouvelles fonctions commerciales et manufacturières de même qu'à l'influence multimunicipale des commerces et des services, ce village est en train de se muer en ville.»

«À la manière de Normandin, qui est un village-centre au point de vue rural, Saint-Jérôme est un village-centre au point de vue urbain. Par conséquent, il est difficile à l'échelle régionale de trouver d'autres localités possédant les mêmes traits urbains, exception faite des villes.»

Par contre, ces avantages péniblement conquis à travers ce quart de siècle de consolidation économique, ne permettent aucun répit. Au début des années soixante-dix, la plupart des municipalités de la région se préparent à vivre une période de bouleversements importants. Dans le Haut-Saguenay plus particulièrement, les entités constituantes sont lancées dans un vaste projet de regroupements et cette véritable révolution aboutira à la création des villes fusionnées de Jonquière, Chicoutimi et La Baie. Le dossier prendra environ cinq ans à se compléter puis, à se concrétiser:

Au Lac-Saint-Jean, ce sont les municipalités du village et de la paroisse de Saint-Jérôme qui sont l'une des principales cibles des dirigeants politiques. Avec ses acquis économiques et administratifs, elles ont tout à gagner. Une fusion leur permettrait d'unir leurs forces et d'opposer une certaine forme de contestation face à la gourmandise de leurs voisins et surtout face à l'énorme force que constituera l'éventuelle ville de «Saguenay».²¹³ Historiquement, ce ne serait là qu'un juste retour aux sources. L'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle.

Dans un mémoire datant de plusieurs années, l'historien régional de l'époque, Mgr Victor Tremblay, demande au gouvernement de changer le nom du village de Saint-Jérôme

pour celui de Métabetchouan. Justifiant sa requête, il allègue que le toponyme de «Métabetchouan» identifie, depuis bien des années, le bureau de poste local, la gare de chemin de fer et le nom du canton.

Contrairement aux villes du Haut-Saguenay cependant, la grande réforme annoncée par le ministre des Affaires municipales est perçue avec enthousiasme par la population locale. Selon les prévisions du ministre, Saint-Jérôme est appelée à devenir un chef-lieu important. C'est sur le plan scolaire que le processus est tout d'abord amorcé. Cette première étape réalisée, l'idée n'aura qu'à faire son chemin.



Le centre-ville de Métabetchouan en 1980.

Au mois de janvier 1975, les débats entourant les fusions prochaines des villes du Haut-Saguenay accaparent l'attention de toute la communauté régionale. Dans le comté de Lac-Saint-Jean, on ne sait plus vraiment. On en vient à se demander s'il ne serait pas préférable de bâtir une cité de 55 000 âmes ou tout simplement conserver farouchement le statu-quo.²¹⁴

Dans ce vent d'insécurité, le village et la paroisse de Saint-Jérôme sont occupés, depuis

le printemps 1974, à étudier toutes les avenues possibles. Au cours de la dernière semaine de janvier 1975, ils s'entendent pour déposer auprès du lieutenant-gouverneur en Conseil une requête en vue de fusionner les deux municipalités ensemble.²¹⁵ Le plan proposé est rapidement accepté et le 14 juillet 1975, la «*Ville de Métabetchouan*» tient sa première session ordinaire. Contrairement aux fusions très contestées de Jonquière et de Chicoutimi, précisons que celle de Métabetchouan est volontaire.

La nouvelle création régie par la Loi des cités et villes comprend une superficie de 19 000 acres et englobe une population d'environ 3 500 âmes. Pour se soustraire à son retrait obligatoire, en vertu de son nouveau statut, au conseil de comté, la ville de Métabetchouan décide de rejoindre le Conseil économique d'Alma et de Lac-Saint-Jean-Est.

La fusion aura des effets bénéfiques à court

terme. Sa nouvelle condition lui permet d'organiser rapidement plusieurs services municipaux d'importance. L'amphithéâtre sportif, inauguré quelques mois avant la fusion, lui donne la possibilité de continuer à jouer un rôle plus régional en partageant avec les municipalités moins bien nanties cet équipement fonctionnel.

Sur les plans agricoles, industriels et touristiques l'événement de 1975 aura des conséquences importantes. En 1986 un savant complexe de serres expérimentales baptisé la «petite Californie du Québec» tente de combiner la production horticole et sylvicole. Situées dans le rang 4, la cinquantaine de serres réparties sur un périmètre de 25 acres donnent raison à l'histoire, car les Jésuites avaient réussi, au XVII^e siècle, le tour de force d'implanter une colonie d'arbres fruitiers. Les résultats probants ajoutent au potentiel agricole dont le renom est amplifié par la clémence légendaire du climat.



L'Hôtel de Ville de Métabetchouan, un édifice très moderne qui témoigne de l'esprit d'entreprise de la population locale.

RÉFÉRENCES CITÉES

1. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français, Province de Québec*, tome premier, Montréal, Librairie Beauchemin, 1935, p. 23. Ce texte a été repris dans la présentation géographique de l'archéologue Robert Simard, pour son rapport préliminaire sur *Le site de Métabetchouan, Lac-Saint-Jean*.
2. Michelle Guitard, *Du monde des biens et des fourmures au poste de Métabetchouan*, Municipalité de Desbiens et M.A.C., rapport de recherche, 1985, p. 12.
3. Marcel Laliberté, «Occupations et échanges autochtones sur les rives gauche de la Métabetchouan», dans *Saguenayensia*, octobre-décembre 1985, pp. 172-175.
4. Marcel Laliberté et Camille Lapointe, *Inventaire archéologique des berges de la rivière Métabetchouan*, M.A.C., Québec, 1985, pp. 5-11.
5. *Ibid*
6. Thwaites, *Relations des Jésuites*, «Voyage de la mer du nord par terre, & la découverte de la Baye de Hutson. Mission de Saint François Xavier en 1671. & 1672.», vol. 56, p. 154.
7. *Ibid*.
8. Jean-Paul Simard, «Survol de l'histoire économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean», dans *Économie régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Gaëtan Morin éditeur, 1981, pp. 18-19.
9. Harold A. Innis, *The fur trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1977, pp. 14-15.
10. *Relations des Jésuites*, «Lettre du P. Charles L'Allemant, au père Hierosme L'Allemant son frère», Éditions du Jour, tome 1.
11. Jean-Paul Simard, «Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche», dans Simard, Pouyez et Lavoie, *Les Saguenayens*, P.U.Q., 1983, pp. 67-77.
12. Thwaites, *Relations des Jésuites*, vol. 11, p. 11.
13. Thwaites, *Relations des Jésuites*, vol. 21, pp. 80-104. Victor Tremblay, *L'Évangélisation du Saguenay par les Jésuites 1641-1782*, S.H.S., Chicoutimi, 1946.
14. Thwaites, *Relations des Jésuites*, vol. 31, pp. 248-254.
15. *Relations des Jésuites*, Éditions du Jour, tome 4, Relation de 1648, p. 39.
16. Thwaites, *Relations des Jésuites*, vol. 37, pp. 210-230.
17. *Ibid*, p. 222.
18. Gustave Lanctot, *Histoire du Canada*, Beauchemin, Montréal, 1967, p. 266.
19. Thwaites, *Relations des Jésuites*, op. cit., vol. 50, pp. 36-42. Ce combat a été commenté dans un texte de Victor Tremblay, «Les Iroquois chez nous, combat de 1664», *Saguenayensia*, sept.-oct. 1964, p. 115. Voir aussi Madeleine et Jacques Rousseau, «La crainte des Iroquois chez les Mistassins», dans *R.H.A.F.*, Montréal, juin 1948, pp. 13-26.
20. *Ibid*, vol. 51, pp. 74-78.
21. Léonidas Larouche, *Second Registre de Tadoussac, 1670-1700*, Transcription, Montréal, P.U.Q., 1972, p. 152.
22. «Lettre du Gouverneur Frontenac au Ministre, 2 nov. 1672», dans *R.A.P.Q.*, 1926-1927, p. 20.
23. Victor Tremblay, *Le poste de Métabetchouan*, Éditions Sciences Modernes, Chicoutimi, 1974, p. 43.
24. Voir à ce sujet la note de recherche de Russell Bouchard, «Du nouveau sur les chapelles du poste de traite de Métabetchouan», dans *Saguenayensia*, juillet-septembre 1986, p. 93-95.
25. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 153-154.
26. *Ibid*, p. 155.
27. *Ibid*, pp. 153-154.
28. Bouchard, op. cit.
29. A.N.Q.C., Fonds Joseph-Laurent Normandin, Journal, 1732, f. 576-577.
30. Léonidas Larouche, op. cit. Tous les dons versés à la mission de Métabetchouan et notés dans le *Second Registre de Tadoussac* ont été notés dans l'étude de Victor Tremblay, aux pages 82-88. Voir aussi Victor Tremblay, *Notes pour une causerie sur les origines de Saint-Jérôme*, document dactylographié, S.H.S., dossier 30, pièce 52.
31. Michelle Guitard, op. cit., p. 37.
32. *Ibid*, texte construit à partir de la biographie de Y.-F. Zoltvany, «Hazeur, François», *D.B.C.*, vol. II, p. 285.
33. Dominion of Canada, *Forts and trading posts in Labrador peninsula and adjoining territory*, Ottawa, 1926, p. 28.
34. Archives des Colonies, série C11 A, vol. 121-2, pp. 102 à 305, «Malbaye — Ferme d'Occident — Traite de Tadoussac — Sous-ferme de Tadoussac».
35. Archives des colonies, série C 11 A, vol. 59-2, p. 573, «Mémoire sur toutes les parties de la régie du Domaine d'Occident en Canada».
36. Thwaites, *Relations des Jésuites*, vol. 69, p. 112, «Mémoire par le P. Claude Godefroi Coquart, sur les Postes du Domaine du Roi».
37. Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay, depuis les origines jusqu'à 1870*, La Librairie Régionale, Chicoutimi, 1968, p. 207.
38. Antonio Dragon, *Trente robes noires au Saguenay*, Société Historique du Saguenay, no 24, 1970, p. 320.
39. Michelle Guitard, op. cit., p. 95.
40. Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay*, op. cit., p. 209.
41. Michelle Guitard, op. cit., p. 97.
42. *The Canadian Historical Review*, June 1935, p. 169, note 5.
43. Edward Harrison, *King's posts from 20th of Sept 1762 to 9th of Sept 1786*, retranscription de l'original appartenant aux A.P.C., RG4, A1, f. 124, microfilm C-2994.
44. Victor Tremblay, op. cit., p. 113.
45. Michelle Guitard, op. cit., p. 106.
46. Edward Harrison, op. cit., document du 4th September 1786.
47. Michelle Guitard, op. cit., p. 97.
48. James McKenzie, *The King's Posts and Journal of a Canoe jaunt through the King's domain, 1808*, retranscription, Société Historique du Saguenay, Fonds Mgr Victor Tremblay.
49. *IncurSION documentaire dans le Domaine du Roi, 1780-1830*, Centre d'Études et de Recherches historiques du Saguenay, Séminaire de Chicoutimi, 1968.

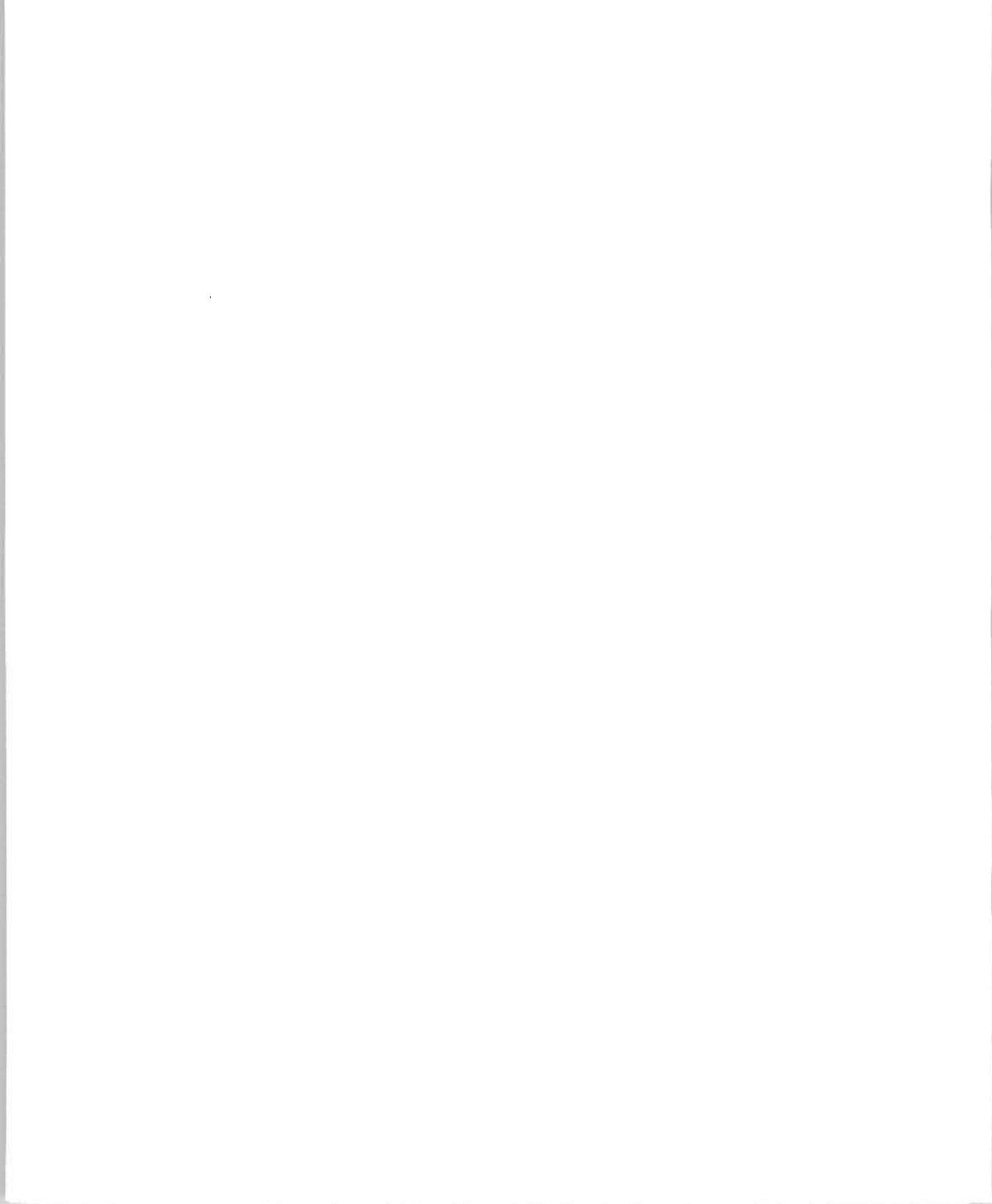
- 50 *Exploration du Saguenay*, 1828, *op. cit.*, Rapport de Nixon, pp. 147-148
- 51 Jean-Paul Simard, «Onze années de troubles dans les Postes du Roi, 1821-1831», *Saguenayensia*, janvier-février 1986, pp. 2-5
- 52 *Ibid.*, voir aussi M. Guitard, *op. cit.*, p. 99
- 53 Jean-Paul Simard, *Économie Régionale*, *op. cit.*, p. 22.
- 54 Murdock McPherson de la H.B.C. à James Hargrave, 15 mars 1842, P.P. Un extrait de cette lettre a été publié par Louise Dechêne dans *Saguenayensia*, juillet-août 1970, pp. 82-85
- 55 «Recensements envoyés par M. l'abbé Isidore Doucet, curé de l'Île-Verte, Chicoutimi, Métabetchouan, Ashuapmushuan, 23 juillet 1839», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, photocopies des originaux, série XVII, paroisse 12, cote 9, volume 1, pièce 3.
- 56 *Ibid.*, le recensement du poste de Métabetchouan a déjà été publié. Une copie est conservée aux Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 22, cote 5, volume 1, pièce 4.
- 57 «Renouvellement du Bail des Postes du Roi», *Journal de l'Assemblée législative de la Province de Québec*, 1844-1845, vol. 4, p. 72.
- 58 «Correspondance aux habitants du comté de Saguenay, Postes du Roi», journal *Le Canadien*, 9 juillet 1841.
- 59 *Ibid.*
- 60 «Honorat à Turgeon, Grande-Baie, 14 novembre 1844», Archives Provinciales des Oblats, copie du document conservée dans le fonds de l'abbé Jean-Paul Simard, A.N.Q.C., J.P.S., 9-49.
- 61 «Sidyme à Honorat, Grande-Baie, décembre 1844», Fonds Jean-Paul Simard, *op. cit.*
- 62 Michelle Guitard, *op. cit.*, pp. 107-108
- 63 *Ibid.*, p. 100.
- 64 Victor Tremblay, *Le poste...*, *op. cit.*, p. 169.
- 65 Ernest Gagnon, *Chose d'autrefois — Feuilles éparses*, Québec, Dusseault & Proulx, 1905, pp. 133-134
- 66 Gaston Carrière, *Les missions catholiques dans l'Est du Canada et l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, 1844-1900*, Université d'Ottawa, 1957, pp. 7-9
- 67 Victor Tremblay, *Le poste...*, *op. cit.*, p. 136.
- 68 Mgr Marius Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, 1983, t. 1, pp. 146-147
- 69 Gaston Carrière, *op. cit.*, p. 107. Voir aussi Archives Provinciales des Oblats, «Sidyme à Honorat, déc. 1844», *Registre des Lettres*, vol. 21, p. 134.
- 70 Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série VII, paroisse 2, cote 5, volume 1, pièce 8, lettre de F. Durocher à Mgr Bailargeon, 27 nov. 1859, Voir aussi Russel Bouchard, *Du nouveau...*, *op. cit.*
- 71 Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 22, cote 5, volume 1 Important dossier composé d'une cinquantaine de lettres. Voir aussi Gaston Carrière, *op. cit.*, pp. 108-110.
- 72 Archives Provinciales des Oblats, «Lettre de Durocher à Van Den Bergh, 16 nov. 1871»
- 73 Jean-Paul Simard, *Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois*, texte dactylographié, sans date, U.Q.A.C., Études Amérindiennes, Fonds Jean-Paul Simard.
- 74 Greffe de Édouard Tremblay, La Malbaie, 25 juillet 1842.
- 75 «Extrait du rapport du Commissaire des Terres de la Couronne relativement à son voyage au Saguenay, en date du 27 septembre 1845», Photocopie de l'original, A.N.Q.C., Fonds Jean-Paul Simard, 4-32.
- 76 Normand Séguin, *La Conquête du sol au XIX^e siècle*, Boréal Express, Collection 17/60, pp. 87-94.
- 77 *Ibid.*
- 78 Gouvernement du Québec, Service de l'arpentage, C-50, journal de 1848.
- 79 *Ibid.*
- 80 *Ibid.*, p. 121.
- 81 *Ibid.*, pp. 136-137.
- 82 Gouvernement du Québec, Service de l'arpentage, C-12, rapport du 30 décembre 1850.
- 83 François Pilote, *Le Saguenay en 1851*, Québec, Imprimerie d'Augustin Côté et Cie, 1852, pp. 84-95.
- 84 *Ibid.*, pp. 76-77
- 85 C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la Province de Québec*, Imprimerie Léger Brousseau, 1896, pp. 146-147
- 86 Arthur Buies, *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 1896, pp. 226-227.
- 87 Victor Tremblay, «Origines de Saint-Jérôme», dans *Saguenayensia*, septembre-novembre 1961, pp. 99-103.
- 88 *Ibid.*
- 89 Rapport Langelier, *Index des terrains concédés par la Couronne*, p. 263
- 90 Arthur Buies, «La région du Lac Saint-Jean, grenier de la Province de Québec, guide du colon», 1890, p. 38.
- 91 Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 5.
- 92 *Ibid.*
- 93 Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 22, cote 5, volume 1, pièce 33.
- 94 *Le Canadien*, 4 décembre 1863. Le journal exagère peut-être ces données, mais le texte traduit tout de même un fort courant d'occupation des terres.
- 95 *Le Canadien*, 10 août 1864.
- 96 *Le Canadien*, 12 octobre 1866.
- 97 *Ibid.*
- 98 Archives de l'Évêché de Chicoutimi, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 31.
- 99 A.N.Q.C., Fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 30, pièce 27.
- 100 Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, C-50, *op. cit.*
- 101 Normand Séguin, *op. cit.*, p. 91
- 102 François Pilote, *op. cit.*, pp. 99-102.
- 103 *Le Canadien*, 25 avril 1853.
- 104 *Appendice des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, vol. XIV, 1856, Appendice no 38, pp. 12-13
- 105 *Le Canadien*, 15 septembre 1857.
- 106 *Documents de la Session*, no 11, A 1862, pp. 68-69.
- 107 *Le Canadien*, 4 décembre 1863.
- 108 Hormisdas Magnan, *Paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Imprimerie d'Arthabaska, 1925, p. 483.

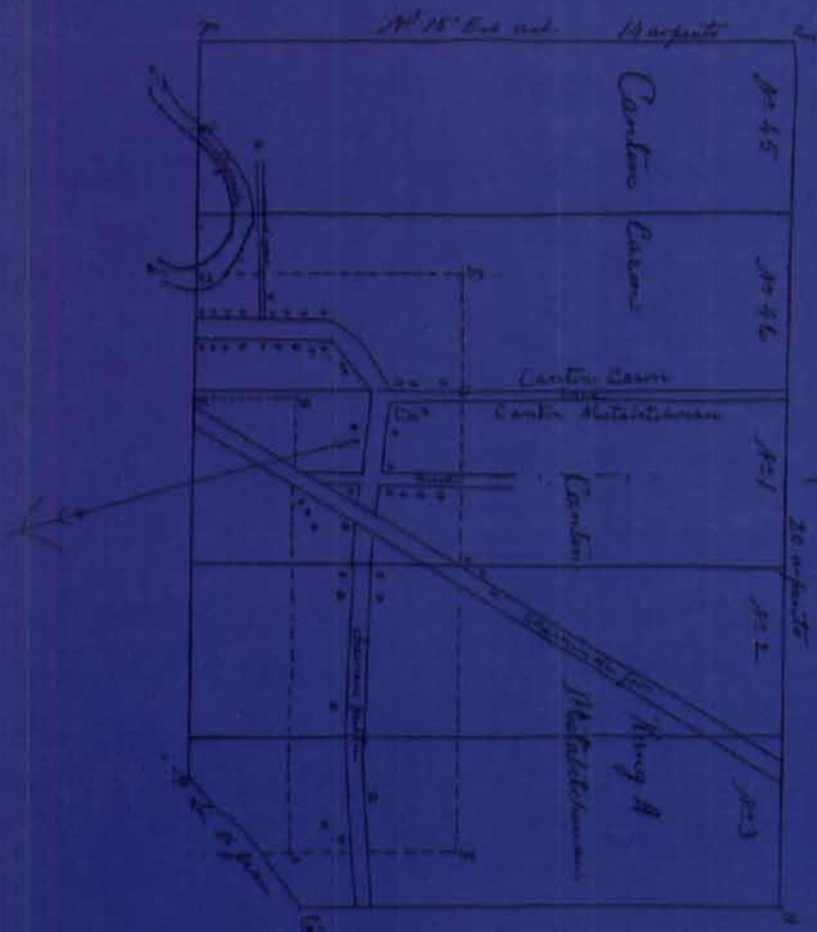
109. «Rapport de M. le curé Jean-Baptiste Villeneuve sur la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville et la mission de Koushpaganih, 15 août 1867», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 16, cote 9, volume 1, pièce 6.
110. *Le Canadien*, 23 décembre 1868.
111. *Registre de la paroisse de Saint-Jérôme*, retranscription du curé Clément Martel, A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 30, pièces 37. Voir aussi Léonidas Bélanger, *Saguenayensia*, septembre-octobre 1968, p. 125.
112. *Le Canadien*, 23 décembre 1868.
113. *Varia Saguenayensia*, vol. 1, p. 36.
114. «Lettre de M. l'abbé N.-H. Constantin missionnaire à Saint-Jérôme, 27 décembre 1869», A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 30, pièce 42.
115. «Abbé Constantin au Grand-Vicaire Cazeau, 19 mai 1871», dans *Rapport sur les missions du diocèse de Québec*, mai 1872, no 20. Un excellent texte sur cet événement a été publié dans *Saguenayensia*, mars-avril 1970, pp. 30-35.
116. *Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 1922, pp. 173-176.
117. A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, «Mémoires de Mgr Eugène Lapointe», p. 17.
118. «Requête collective de colons du Saguenay...», 24 octobre 1870», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 10, volume 1, pièce 2.
119. «Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jérôme du Lac-Saint-Jean, 5 novembre 1870», photocopie de l'original conservée à l'Archidiocèse de Québec.
120. *Statut de la Province de Québec*, Québec, 1870, pp. 80-85.
121. «Extrait de rapports sur les missions du Saguenay adressés à l'Archevêché de Québec par M. Dominique Racine... 1871», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, document non coté.
122. *Ibid.*, «Rapport de 1872».
123. *Délibérations de la Fabrique*, Retranscription, fonds Mgr Victor Tremblay, A.N.Q.C., dossier 30, pièce 52.
124. Deschamps, *op. cit.*, p. 156.
125. *Le Canadien*, 16 juin 1877.
126. *Le Canadien*, 26 septembre 1879.
127. Archives de la ville de Métabetchouan, *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, volume 1.
128. *Ibid.*
129. «Le Lac St-Jean en 1880 avec le P. Lacasse, La colonisation est à l'ordre du jour», retranscription, le *Progrès du Saguenay*, juillet 1931.
130. Deschamps, *op. cit.*, p. 157.
131. *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec*, 1872-73, p. 126.
132. *Ibid.*, 1873-74, pp. 49-50.
133. «Second rapport de l'abbé J.B. Vallée», retranscription, A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 30, pièce 24.
134. *Le Canadien*, 27 décembre 1881.
135. *Le Saguenay et le lac St-Jean — Ressources et avantages qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes*, Département de l'Agriculture, Ottawa, 1879, p. 50.
136. *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec*, 1880-81, pp. 120-122.
137. *Ibid.*, 1884-85, pp. 238-239.
138. *Ibid.*, 1888-89, pp. 72-75.
139. *Varia Saguenayensia*, 1, p. 36.
140. «Visite des Honorables Louis Archambault et Gédéon Ouimet, Chicoutimi, 25 août 1869», retranscription, A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 30, pièce 34.
141. *Ibid.*
142. *Le Canadien*, 11 mars 1869.
143. *Le Canadien*, 17 février 1871.
144. *Le Canadien*, 1^{er} février 1877. Voir aussi J.-P. Simard, *Économie Régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, *op. cit.*, p. 34.
145. *Le Canadien*, 24 août 1882. Excellent texte de plusieurs pages, par Ernest Myrand, qui brosse un bon tableau du parcours du chemin Québec—Lac-Saint-Jean.
146. *Le Canadien*, 13 janvier 1883.
147. *Le Saguenay et le Lac St-Jean — Ressources et avantages...*, *op. cit.*, pp. 40-46. Pour l'historique voir aussi le texte de Rodolphe Gagnon, «Le chemin de fer Québec & Lac-Saint-Jean», *Saguenayensia*, novembre-décembre 1978, pp. 152-164.
148. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, volume 1, pp. 81-82.
149. Arthur Butes, *Le chemin de fer du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 1895, pp. 24-27.
150. Rodolphe Gagnon, *op. cit.*
151. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, volume 1, pp. 363-365.
152. Rodolphe Gagnon, *op. cit.*
153. Sauf exception, toute l'information relative au bac de la rivière Métabetchouan est tirée des volumes 1 et 2 du livre des *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*
154. Victor Tremblay, *Le poste...*, *op. cit.*, pp. 167-169.
155. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 8 mars 1920, livre 5, pp. 59-60.
156. *Le Colon*, juillet 1921.
157. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 3 avril 1922, livre 5, p. 132.
158. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 12 juin 1895, volume 2, p. 204.
159. *Recensements du Canada*.
160. *Gazette officielle du Québec*, 7 mai 1898.
161. Archives de la ville de Métabetchouan, «Plan du village de St-Jérôme, 13 novembre 1897», document non coté.
162. Archives de la ville de Métabetchouan, *Délibérations du village de Saint-Jérôme*, volume 1, pp. 1-7.
163. Gouvernement du Québec, Service de l'arpentage, J-44. Important dossier regroupant tous les documents officiels relatifs aux annexions et aux détachements de territoires.
164. *Ibid.*
165. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 5 décembre 1910, volume 4, pp. 42-47.
166. Service de l'arpentage, *op. cit.*, J-43.
167. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 4 mai 1914, volume 4, pp. 149-152.
168. *Délibérations du village de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, volume 2.
169. Service de l'arpentage, *op. cit.*, J-43.
170. Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, S.H.S., no 15, 1955, p. 172.

171. V.-A. Huard, *La vie et l'oeuvre de l'Abbé Provancher*, Québec, 1926, p. 343.
172. *Le Canadien*, 25 août 1882.
173. Alex. Girard, *La Province de Québec, son organisation politique et administrative, ses ressources agricoles, minières et industrielles*. Québec, Dusseault & Proulx, 1905, pp. 132-133.
174. John A. Dresser, *Étude d'une partie de la région du Lac Saint-Jean*, Québec, dans «Canada-Ministère des Mines-Commission Géologique», mémoire 92, Ottawa, 1918, p. 16.
175. «L'industrie laitière au Saguenay en 1899», dans le *Lac Saint-Jean*, 19 octobre 1959.
176. A.N.Q.C., fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 1171, pièce 2.
177. *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du lac Saint-Jean*, Le Progrès du Saguenay, Chicoutimi, 1927, pp. 172-177.
178. *Ibid.*, p. 276.
179. *Ibid.*, pp. 276-277.
180. *Le Devoir*, 21 août 1925, cité dans Vien, *op. cit.*, pp. 317-318.
181. Viktor Tremblay, *La tragédie du lac Saint-Jean*, Chicoutimi, 1979, pp. 10-27.
182. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, volume 5, pp. 147-148.
183. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *ibid.*, et *Délibérations du village de Saint-Jérôme*, volume 3, pp. 36-37.
184. Arthur Sauvè, *La tragédie du lac St-Jean*, Montréal, 16 mars 1927.
185. Comité de Défense des Cultivateurs Lésés, *La «Tragédie» du Lac St-Jean*, avril 1927, pp. 10-11.
186. Vien, *op. cit.*, p. 325.
187. Victor Tremblay, *Mgr Victor Tremblay se raconte*, Gaétan Morin éditeur, 1981, pp. 111-115.
188. «Rapport du Surintendant de l'Instruction publique», *Documents de la Session du Québec*, 1930, volume IV, p. 13.
189. *Progrès-Dimanche*, 1^{er} octobre 1972, p. 78.
190. «Rapport du Surintendant de l'Instruction publique», *Documents de la Session du Québec*, 1928, pp. 18-23.
191. *Ibid.*, 1947-48, pp. 96-97.
192. *Gazette Officielle du Québec*, 14 décembre 1946.
193. Fortier de la Broquerie, *25 ans d'amour et d'espoir de vie*, Centre Hospitalier Métabetchouan, 1983.
194. *Le Lac-St-Jean*, 9 septembre 1959.
195. *Le Soleil*, 15 juin 1958.
196. *Progrès-Dimanche*, 27 septembre 1970.
197. *Camp Musical du Lac-St-Jean*, Album-Souvenir, 1963-1983.
198. «Progrès de notre agriculture depuis un siècle», H Rochefort, dans *Chicoutimi-Lac St-Jean et Chibougamau*, Chambre de Commerce de Chicoutimi, 1937, pp. 23-25.
199. *Le Progrès du Saguenay*, 21 août 1941.
200. *Le Lac-Saint-Jean*, 12 février 1953.
201. *Le Lac-Saint-Jean*, 28 mars 1962.
202. *Progrès-Dimanche*, 27 septembre 1970.
203. *Le Lac-Saint-Jean*, 13 août 1942.
204. *Le Lac-Saint-Jean*, 14 novembre 1957.
205. *Progrès-Dimanche*, 13 juillet 1969.
206. *Progrès-Dimanche*, 27 septembre 1970.
207. *Progrès-Dimanche*, 13 juillet 1969.
208. *Ibid.*
209. *Le Quotidien*, 8 avril 1974.
210. *Progrès-Dimanche*, 9 novembre 1986.
211. *Progrès-Dimanche*, 27 septembre 1970.
212. Cécile Touzin, «Une typologie des villages du Lac-Saint-Jean», dans *Protée*, Université du Québec à Chicoutimi, décembre 1972, vol. 2, no 2, p. 23.
213. *Le Quotidien*, 3 janvier 1975.
214. *Progrès-Dimanche*, 27 septembre 1970.
215. *Délibérations de la paroisse de Saint-Jérôme*, *op. cit.*, session du 29 janvier 1975.

Lectures complémentaires suggérées

- Guitard, Michelle, *Du monde, des biens et des fourmures au poste de Métabetchouan*, Municipalité de Desbiens et Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1985.
- Laliberté, Marcel et Lapointe, Camille, *Inventaire archéologique des berges de la rivière Métabetchouan*, Ministère des Affaires Culturelles, Québec, 1985.
- Séguin, Normand, *La conquête du sol au XIX^e siècle*, Boréal Express, Collection 17/60, Québec, 1977.
- Simard, Robert, *Le site de Métabetchouan, Lac Saint-Jean*, Rapport de la Société d'Archéologie du Saguenay, Chicoutimi, 1970.
- Touzin, Cécile, *Le rang de Koushpaigne: économie et géographie*, Mémoire de licence en géographie, Université Laval, 1968.
- Tremblay, Victor, *La tragédie du Lac Saint-Jean*, Éditions Science Moderne, Chicoutimi, 1979.





Plan du
village de
St-Jerome

Echelle : 2 arpents au Pouce

References:

- o Maisons habitées
- Limite de 60 arpents contenant 48 Maisons habitées
- Comprise entre A, B, C, D, E, F
- Limite du village futur
- Comprise entre les lignes G, H, K, L, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z
- de 20 arpents de front sur 14 arpents de profondeur, portant une superficie de 280 arpents dont 112 dans le Canton Caron & 168 dans le Canton Metabetchuan

Robertville, 15 Mars 1878
Léon Casselin
Surintendant général